

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

VILLE DE PARIS



**Séance des lundi 13, mardi 14 et
mercredi 15 décembre 2010**

La séance est ouverte à 9 h 5 mn, sous la présidence de M. le Maire de Paris.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Condoléances.

Décès de M. Roux, ancien Député, ancien Conseiller général de la Seine, ancien Conseiller de Paris, M. Guyomard, ancien Sénateur, ancien Conseiller de Paris et adjoint au Maire et M. Diaz, ancien Conseiller de Paris, ancien adjoint au Maire de Paris.

Félicitations à M. LECOQ promu officier dans l'Ordre national du Mérite.

Souhais de bienvenue à Mme MOREL qui remplace M. TORRETON, démissionnaire.

Adoption de comptes rendus.

Les comptes rendus intégraux de la séance des lundi 18 et mardi 19 octobre 2010 qui ont été publiés ainsi que les comptes rendus sommaires de la séance des lundi 15 et mardi 16 novembre 2010 qui ont été affichés sont adoptés.

Discussion budgétaire Ville et Département.

M. LE MAIRE DE PARIS.

L'effort social de notre collectivité qui a augmenté de près de 75 % depuis 2001 pour s'élever aujourd'hui à plus de 2 milliards d'euros sera accéléré parce que la crise n'est pas finie.

Certes, depuis bientôt deux ans, le taux de chômage parisien est passé pour la première fois depuis 20 ans en dessous du taux national.

Mais cela reste évidemment trop élevé et nous devons continuer à mobiliser tous les instruments disponibles.

Au-delà même de l'augmentation des crédits attribués aux allocations R.S.A. qui passent à 310 millions d'euros, nous renforcerons les moyens du plan départemental d'insertion et nous intensifierons notre action dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Les crédits de l'Aide sociale à l'enfance, qui soutiennent 26.000 jeunes, seront sensiblement augmentés, avec notamment une hausse de plus de 8 % des sommes destinées aux mineurs étrangers isolés, de plus en plus nombreux dans notre ville.

Je réaffirme ici notre volonté d'atteindre en 2014, les 20 % de logements sociaux, soit avec six années d'avance sur les échéances fixées par la loi S.R.U.

En 2011, 6.000 logements supplémentaires seront bien financés, et nous renforcerons les moyens du dispositif "Louer Solidaire", de même que ceux de "Paris Logement" qui sera étendu aux retraités et aux personnes handicapées.

2 millions d'euros supplémentaires ont été inscrits à cette fin dans le budget primitif.

Le problème du logement dans notre ville, c'est avant tout l'envolée des loyers.

Aussi, nous souhaitons expérimenter dans la Capitale un dispositif d'encadrement des loyers à la première location et au changement de locataire. Il faut pour cela que l'Etat prenne les dispositions législatives et réglementaires nécessaires.

De même, nous attendons du Gouvernement qu'il débloque les emprises foncières qui permettraient de construire plus de 5.000 logements avant 2014.

Nous voulons une ville pour tous les âges de la vie. Ainsi, en 2011, 55 millions d'euros seront investis dans les crèches. Et en 2014, Paris comptera bien 10.300 berceaux de plus qu'en 2001, soit une augmentation de plus de 50 % par rapport à 2001.

108 millions d'euros seront consacrés aux écoles, l'année prochaine en investissements, notamment pour la restructuration des groupes scolaires Binet, dans le 18e, Keller-Bullourde dans le 11e, et Olivier-de-Serres dans le 15e.

Le C.A.S.-V.P. ouvrira en 2011 trois nouveaux établissements pour les personnes âgées dépendantes.

Notre Capitale doit aussi être dynamique avec notamment les Halles, Boucicaut, Saint-Blaise, et les Z.A.C. "Batignolles", "Paris Rive gauche" et "Paris Nord-Est", et bien sûr, le réaménagement des voies sur berges.

Nous continuerons de créer des espaces verts et nous intensifierons notre politique de diversification des moyens de transport.

Nous voulons que chacun ait le choix de son mode de déplacement. En dehors du tramway, dont la prolongation se poursuivra évidemment, 2011

sera l'année d'Autolib' menée en partenariat avec 38 collectivités voisines.

Les élus U.M.P.P.A. étaient contre le tramway, contre "Paris Métropole" et sont aujourd'hui contre le projet des voies sur berges que nous menons là encore avec des élus de l'agglomération venus de toutes les familles politiques.

Entre 2008 et 2014, nous aurons bien consacré un milliard d'euros à la recherche, aux universités et aux entreprises innovantes, dont la moitié est déjà engagée.

Outre l'impulsion donnée à de grands équipements comme l'Institut de la vision ou l'Institut du cerveau et de la moelle, ou le soutien aux P.M.E., des pépinières et des incubateurs continuent à ouvrir leurs portes notamment rue des Poissonniers ou rue du Chemin-Vert.

Nous maintiendrons bien sûr notre contribution au dynamisme universitaire de Paris et à la recherche sous toutes ces formes, en particulier en menant à bien le projet de l'Institut d'études avancées et en poursuivant le grand chantier de rénovation de la bibliothèque de la Sorbonne.

Rien ne serait possible sans une gestion très sérieuse de nos finances.

Les charges à caractère général seront en 2011 en légère diminution, ce qui représente un effort considérable.

Les emplois seront stabilisés, les besoins nouveaux étant pourvus par redéploiement. A l'heure où le Gouvernement gèle la valeur du point d'indice de la Fonction publique, nous voulons préparer, au terme d'une négociation avec les syndicats, un train de mesures destinées avant tout à renforcer le pouvoir d'achats de nos agents dont les revenus sont les plus bas, et à améliorer les conditions de travail de tous.

De même, nous poursuivrons, sous l'autorité de la Secrétaire générale, les réformes structurelles de notre administration ; la mise en place de la Direction des achats a permis d'économiser quelques 15 millions d'euros sur les marchés passés entre octobre 2009 et octobre 2010.

Ce budget a été établi dans un contexte de très grande incertitude, liée notamment au comportement de l'Etat qui s'obstine à refuser aux Parisiens un droit constitutionnel : la compensation intégrale de toutes les dépenses correspondant aux compétences transférées aux collectivités locales.

La dette de l'Etat envers Paris s'élève aujourd'hui à 470 millions d'euros et il a fallu que nous allions devant la Justice pour que l'Etat consente enfin à prendre sa part du financement de la Maison départementale des personnes handicapées.

Il faut ajouter à cela la suppression de la taxe professionnelle conduite d'une façon extrêmement confuse. Les entreprises parisiennes devront, au titre du nouveau dispositif envisagé, verser une contribution deux fois supérieure à ce qu'elles acquittaient jusqu'à présent et ce matraquage ne profitera évidemment pas aux finances de la Ville.

Je ne suis pas sûr que les acteurs économiques parisiens aient clairement pris conscience de ce danger et je souhaiterais que les parlementaires qui ont voté cette réforme ne fuent pas leurs responsabilités. Non seulement donc l'Etat affaiblit les collectivités locales mais il bride la compétitivité des entreprises de Paris.

Nous ne toucherons plus au taux des impôts locaux. Les hausses de 2009 et 2010 auront donc été les seules en treize ans.

Paris restera la ville où les contribuables sont les moins imposés de toutes les grandes villes de France.

Nous maintiendrons un endettement modéré.

Le plafond d'emprunt prévu au budget 2011 s'élèvera à 770 millions d'euros. Même s'il était intégralement utilisé, cela laisserait notre ville à un niveau d'endettement très raisonnable : 45 % de nos recettes de fonctionnement contre 80 % en moyenne dans les grandes villes.

L'investissement avait doublé entre 2001 et 2008. Il a augmenté depuis de 18 % en moyenne annuelle, et il s'élèvera en 2011 à près de 1,7 milliard d'euros. Nous ne relâcherons pas cet effort qui constitue un gage de progrès.

M. GAREL.

Le budget primitif pour 2011 est en cohérence avec les engagements de cette mandature.

Le groupe "Europe Ecologie - Les Verts" et apparentés votera bien entendu ce budget et présentera cette année un nombre relativement limité de propositions d'amendements et de vœux budgétaires car il est satisfait de l'effort que nous déployons depuis 2001 dans le domaine social et de la solidarité.

Le budget social de Paris sera de 2 milliards d'euros en 2011. Notre Municipalité se montre volontaire et ambitieuse en matière de construction de logement social, de résorption de l'habitat insalubre, d'hébergement d'urgence et de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants.

Nous amplifions notre effort en direction des populations les plus fragilisées, que ce soit dans le domaine de l'aide alimentaire et d'urgence, de l'accueil des réfugiés, d'aide sociale à l'enfance, de soutien aux personnes âgées dépendantes et aux personnes en situation de handicap, ou des jeunes avec le réseau des missions locales.

Notre Municipalité continue de soutenir les centres de planification et d'éducation familiale, malmenés par une politique gouvernementale incompréhensible et scandaleuse.

Nous saluons les efforts de notre municipalité en matière d'accueil de la petite enfance. L'objectif, fixé en début de mandature d'augmenter de 50 % les places proposées en crèche d'ici 2014, sera atteint.

Nous regrettons, comme vous, le fait que l'Etat, non content de mener une politique sociale hasardeuse et révoltante ne soit pas au rendez-vous en matière de dotations et de compensation des transferts de compétence.

Il faudra bien que l'Etat rende des comptes et s'acquitte des sommes dues ou qu'un changement de majorité au niveau national en 2012 permette de rétablir ces équilibres.

Suite à l'annonce faite par le Premier ministre du gel des dotations aux collectivités locales en 2011 et pour les trois prochaines années, nombreuses ont été les collectivités locales à réagir fortement, et pas seulement des collectivités dirigées par la Gauche. Ainsi, certaines collectivités locales menacent désormais l'Etat de recours pour sa sous-compensation de la décentralisation.

1,7 milliard d'investissement sont prévus pour l'année 2011.

Nous sommes beaucoup plus réservés lorsque la Ville consacre des sommes pharaoniques au projet des Halles, pour la construction de la Canopée ou la rénovation des zones commerciales, pour la destruction-reconstruction du stade Jean Bouin ou le lancement d'Autolib'.

Nous demandons un engagement de la Ville pour la création d'une S.E.M. "Energie" pour atteindre les objectifs du Plan climat à l'horizon 2020.

Alors que l'Etat se désengage d'une politique environnementale, la création d'un outil efficace et d'envergure régionale est indispensable.

Nos objectifs en termes d'énergies renouvelables ne pourront être atteints dans une réflexion se limitant à Paris intra muros.

Faire financer les investissements d'aujourd'hui par des économies de fonctionnement des années à venir nous semble la voie à emprunter pour faciliter le lancement des opérations de réhabilitation thermique.

Cette S.E.M. "Energie" doit s'ouvrir aux collectivités d'Ile-de-France qui ont d'ailleurs fortement manifesté leur volonté d'une action commune sur ces questions.

On ne peut annoncer d'un côté l'objectif ambitieux de créer 30 nouveaux hectares d'espaces verts dans la mandature et ne pas se donner réellement les moyens de poursuivre une gestion et un développement satisfaisant dans ce secteur.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Nous tiendrons tous nos objectifs en matière d'énergies renouvelables, notamment les objectifs du Plan climat et notamment les panneaux photovoltaïques ou la géothermie. Simplement, il n'est pas nécessaire de mettre beaucoup d'argent sur une société d'économie mixte dont on connaît d'autant moins les objectifs qu'elle n'est pas créée. En revanche, je suis tout à fait prêt à ce que nous nous associions avec la Région et les collectivités locales pour faire cela ensemble mais quand on connaîtra l'instrument.

M. BROSSAT.

Ce budget 2011 est fidèle à nos engagements et nous donne l'occasion de voir l'écart entre ce que nous faisons et ce que fait la Droite au sommet de l'Etat.

En ces temps de crise, la Ville de Paris a fait le choix de relever la contribution des propriétaires par le biais de la taxe foncière alors que l'Etat rogne sur les dépenses sociales pour consolider le bouclier fiscal.

La bonne santé financière de Paris n'est pas une fin en soi. Le but n'est pas de satisfaire à une certaine orthodoxie comptable mais de servir les Parisiennes et les Parisiens, touchés par la crise du logement.

Au quatrième trimestre 2010, Paris affiche une moyenne de 7.500 euros au mètre carré, soit une augmentation de 20 % en un an.

En 1ère Commission, l'adjoint chargé des finances a avancé le chiffre de 927 millions d'euros de recettes des droits de mutation cette année. Ce sont donc plus de 150 millions d'euros supplémentaires, par rapport à 2010, que le groupe Communiste et élu du Parti de gauche veut voir utiliser prioritairement pour le logement. La projection prudente qui nous annonce 750 millions d'euros pour 2011 a de fortes chances d'être sous-estimée. Tout excédent devra permettre un meilleur accès au logement pour les Parisiens.

Toutes les énergies doivent être mobilisées pour faire face à une situation sans précédent, sur le point d'engendrer un véritable "apartheid social".

Je me réjouis de l'accord des trois groupes de la majorité municipale sur un amendement qui va nous permettre de porter à 100 millions d'euros la part du compte foncier dédiée au logement social.

A Paris, l'une des villes les plus chères du monde, la municipalité presse le pas pour atteindre l'objectif de 20 % de logements sociaux dès 2014.

Or, tout récemment le Préfet de Région nous explique qu'il n'y a aucune raison de se presser, que l'État ne co-financera pas les logements sociaux, au rythme où nous le souhaitons.

L'État veut nous imposer deux conditions : que nous donnions la priorité au logement intermédiaire, alors même que 7 Parisiens sur 10 sont éligibles au logement social, que nous arrêtions de préempter des immeubles occupés à l'Ouest de Paris, c'est à dire mettre fin à toute tentative de rééquilibrage du logement social à Paris.

La Droite du 16e arrondissement s'est encore une fois distinguée, en votant, en conseil d'arrondissement, contre un projet de 47 logements sociaux rue Chardon-Lagache pourtant destinés à des personnes isolées, des familles monoparentales et des victimes de violences en sortie d'hébergement temporaire.

Ce mépris de la démocratie a un but, un but précis : conserver 1,2 % de logements sociaux dans le 7e, 2 % dans le 8e, 2,5 % dans le 6e et le 16e arrondissements, alors que la moitié des logements sociaux se concentrent dans trois arrondissements tous de gauche.

Nous ne gagnerons cette bataille du logement qu'en rééquilibrant la carte du logement social.

Je me reconnais dans un budget qui donne la priorité à la solidarité et au logement, car au front ouvert par la crise s'ajoutent les agressions libérales du Gouvernement. Suite au gel du point d'indice pour les fonctionnaires, nous insistons tout particulièrement sur la question du traitement que nous allons donner aux fonctionnaires qui travaillent au service des Parisiennes et des Parisiens.

Nous allons, en particulier, présenter un vœu visant à déprécier les plus fragiles d'entre eux.

M. LAMOUR.

Ce budget 2011 est un rendez-vous important, une sorte de bilan de mi-mandat.

Les moyens sont toujours les mêmes : toujours des impôts et des taxes, avec des dépenses de fonctionnement qui continuent de dérapier, dans un contexte caricatural d'absence de transparence.

C'est tout votre logiciel fiscal qu'il va falloir changer, en commençant enfin par accepter la réalisation d'un audit indépendant car les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- un milliard de droits de mutation d'ici à la fin de l'année,

- 174 millions d'euros supplémentaires, en fiscalité directe et indirecte,
- 150 millions de cessions d'actifs cette année.

Malgré cette manne financière que vous ne cessez de minorer, vous avez déjà fait appel sans vergogne à de nouveaux impôts.

Malgré toutes ces recettes, les Parisiens demeurent soumis à une politique fiscale injuste.

C'est une hérésie que d'avoir persisté à augmenter les taux de prélèvement alors que, dans le même temps, vous mettez de côté près de 300 millions d'euros de fonds de roulement, alors que la réforme de la taxe professionnelle vous a fait gagner du pouvoir fiscal, contrairement à ce que vous affirmez.

Qui peut dire que la contribution au F.N.G.I.R., les augmentations de la contribution économique territoriale ne retomberont pas dans les caisses de la Ville ?

La réforme de la taxe professionnelle qui, d'après vous, allait coûter un argent fou à la Ville de Paris, va lui rapporter.

Qui peut dire que la Ville de Paris rencontre des difficultés financières alors que vous avez constitué une cagnotte de près de 300 millions d'euros ?

Ces dépenses vont encore dérapier de plus de 200 millions d'euros cette année. Vous mettez en avant la crise, vous mettez en cause l'État mais vous-mêmes n'avez en aucune façon pris votre part d'effort véritable de resserrement des dépenses.

Vous avez finalement cédé à la facilité fiscale, refusant ainsi d'ouvrir le débat sur le dynamisme de ces dépenses et en présentant des chiffres insincères.

Ainsi la baisse des crédits affectés aux charges à caractère général résulte uniquement de la fin des travaux liés au chantier du tramway et n'a donc aucun rapport avec une quelconque politique d'économie.

En revanche, les dépenses de locations immobilières continuent d'augmenter de 61 à 63 millions d'euros. Les subventions dépassent désormais la barre des 200 millions d'euros.

Les seuls crédits qui baissent sont ceux affectés à la propreté traduisant ainsi une dégradation de la qualité de service.

Les dépenses de personnel explosent pour atteindre plus d'un quart du budget de la Ville et tutoyer les 3 milliards d'euros. Aucune mesure sérieuse n'est prise pour redresser les errements dénoncés par la Chambre régionale des comptes et surtout par la Mission d'information, si ce n'est désigner 60 boucs émissaires à qui il est prévu de soustraire quelques milliers d'euros de primes et de

salaires.

Rien non plus sur le coût des mises à disposition illégales d'agents auprès de la Mutuelle complémentaire de la Ville, évaluées à près de 4,4 millions d'euros. Nous exigeons leur remboursement et c'est l'objet de l'un de nos amendements.

Vous prétendez à nouveau augmenter les investissements et sans doute pensez-vous aux 1,2 milliard consacrés aux Halles ou aux 200 millions d'euros destinés à Jean Bouin, mais où sont réellement vos investissements en faveur de la qualité de vie des Parisiens, où sont les investissements structurants pour l'avenir du cœur de notre future métropole ?

Les autorisations de programme passent d'1,7 milliard à 2,5 milliards, pour les Halles en particulier, dont d'ailleurs on aimerait savoir à quoi elles correspondent.

Mis à part le fameux trou des Halles, on constate que l'investissement nouveau s'effondre à 1,2 milliard d'euros, soit une baisse de 25 %.

Surtout, qu'en est-il du fameux milliard en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui devait constituer votre priorité et qui demeure pourtant le parent pauvre, alors que l'État engage 700 millions d'euros en faveur des établissements parisiens ?

Alors que l'Etat investit dès à présent 2,4 milliards d'euros dans l'enseignement supérieur de la Capitale, que faites-vous pour accompagner ces opérations ?

Nous réitérons notre demande de demande de P.I.P.P. dans ce domaine afin d'avoir une plus grande lisibilité de vos efforts qui ne correspondent en rien à vos promesses.

Si vous avez effectivement programmé un milliard pour cette mandature, 500 millions d'euros devraient être déjà engagés à mi-mandat et vous semblez loin du compte.

Ne nous ressortez surtout pas l'argument de la valorisation du foncier universitaire puisque tous les investissements fonciers ont été réalisés sous les précédentes mandatures.

Vous gérez votre Ville en fonctionnement, vous n'avez pas de politique d'investissement.

Vous devriez renouer avec une tradition, celle de ne lever l'impôt qu'à hauteur de ce qui est strictement nécessaire et de l'affecter en priorité à ce qui donne le plus de qualité de vie.

Dans le même temps, le Président de la République vient de confirmer la participation de

l'État à hauteur de 4 milliards au financement des projets de la Région capitale et en particulier au financement du Grand Paris.

Paris est au cœur de cette future métropole et nous serons obligatoirement sollicités pour la bâtir.

Ne cédez pas à la facilité fiscale et faites le choix, peut-être plus difficile mais plus prometteur, du dynamisme économique.

Vous nous préparez un enfer fiscal si vous poursuivez sur cette voie sans issue alors qu'il existe un vrai chemin : resserrez les dépenses de fonctionnement d'une part, diminuez les prélèvements et encouragez l'activité économique, d'autre part.

M. le Maire, c'est vous qui fixez le taux de la contribution foncière des entreprises, taxe qui touche particulièrement les petites entreprises, les commerçants et les artisans.

Nous vous demandons de baisser le produit attendu au titre de cette contribution de 5 %, afin d'encourager ces entreprises à maintenir leur activité à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Je n'ai pas l'intention de prendre comme exemple la politique budgétaire et fiscale du Gouvernement, qui me paraît particulièrement injuste, inefficace, et qui met surtout les finances de la France dans une situation catastrophique, contrairement aux finances de la Ville de Paris.

M. POZZO di BORGIO.

Ce projet de budget pour 2011 bénéficie d'une manne financière de plus de 7,5 milliards d'euros qui vous offre une force de frappe considérable.

Le produit globalement attendu de la fiscalité immobilière atteint 750 millions d'euros, en augmentation de 150 millions d'euros par rapport à 2010, ce sera un milliard d'euros en fin d'année.

La réforme de la taxe professionnelle vient rajouter 30 millions correspondant à l'affectation au Département de la part de droits auparavant perçue par l'État.

L'inscription totale est donc de 780 millions d'euros.

La Ville est riche ! Mais au détriment des Parisiens accablés de hausses successives d'impôt, sans oublier les augmentations, bien supérieures au niveau de l'inflation, de charges variées, telles que le gaz, l'électricité ou le logement.

Les Parisiens sont à 70 % locataires et s'ils veulent devenir propriétaires, les prix de vente dans l'ancien se sont emballés (+ 20 % en 2010).

Le taux d'effort des classes moyennes parisiennes pour le logement crève le plafond de l'acceptable.

Votre politique accule les Parisiens et contribue à les maintenir dans l'étau d'une pression fiscale oppressante alors qu'il faudrait leur redonner au contraire de la respiration fiscale.

Vous avez choisi de dépenser en fonction de votre idéologie, des fantasmes des Verts, de vos amitiés.

Nous demandons l'évaluation qualitative des subventions aux associations qui vont augmenter de 4,7 % en 2011 afin de mesurer clairement l'efficacité des actions menées par le monde associatif au service des Parisiens.

Les dépenses de personnel augmentent de 2,3 % cette année encore. 10.000 agents supplémentaires en 10 ans pour une augmentation de près de 50 % des charges fixes de personnel, quelle étrange conception de la maîtrise des charges ! Les départs à la retraite sont systématiquement renouvelés alors que nous demandions dès 2009 une évaluation de l'opportunité du maintien ou du remplacement des postes à l'occasion des départs à la retraite.

Sur ce problème du personnel, la Chambre régionale des comptes continue à pointer des irrégularités notamment en ce qui concerne la délibération emploi, qui ne fait pas l'objet d'un avis en comité technique paritaire, une politique statutaire au cas par cas, un tropisme très marqué vis-à-vis des administrations centrales avec l'inconvénient notable de rendre la carrière des agents plus complexe et leur mobilité réduite, ou encore des recrutements au sein du cabinet du Maire sur des emplois permanents et non des postes de collaborateurs.

Notre groupe sera vigilant à l'avenir pour vérifier si vous allez tenir compte de ces recommandations. La Ville doit se conformer à la règle de droit, quand bien même il semble nécessaire d'envisager une réforme de son statut dérogatoire pour nous rapprocher du droit commun.

Cela m'a conduit à faire déposer ce matin même au Sénat une proposition de loi visant à abroger l'article 118 de la loi de 1984, et à établir enfin un régime de droit commun pour Paris.

M. CAFFET.

Pour la troisième année consécutive, notre discussion budgétaire s'ouvre dans un contexte de crise puisque aujourd'hui, ce sont l'euro et les États qui sont menacés.

A cela, il nous faut ajouter deux réalités incontournables : le désengagement croissant de l'État et l'embrasement des prix de l'immobilier.

Pendant cette période, nous avons adopté une stratégie budgétaire fondée sur un triptyque :

- Aider les Parisiens frappés par la crise en augmentant les dépenses de solidarité et en inventant de nouveaux dispositifs d'aide ;
- Investir massivement pour soutenir l'activité économique et préparer l'avenir de Paris ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement, et l'endettement de la Ville.

Pour nous donner des marges de manœuvre, nous avons recouru à une fiscalité additionnelle annoncée à tous les Parisiens pendant la campagne de 2008, que nous assumons totalement et qui est maintenant derrière nous.

Pour l'année prochaine encore, les fondamentaux économiques resteront médiocres.

Les prévisions de croissance pour la France restent faibles : stagnation des revenus et chômage élevé vont se poursuivre.

Il ne faut pas, comme l'a fait l'État pour 2011, changer de stratégie budgétaire.

Dans l'année qui vient, nombre de Parisiennes et de Parisiens resteront fragilisés et notre collectivité a le devoir d'un budget solidaire.

Il nous faudra préparer la Capitale à la sortie de crise et lui donner tous les atouts dans la compétition des grandes métropoles internationales.

Dans l'année qui vient enfin, nous devons accentuer nos efforts pour une gestion rigoureuse et juste.

Le budget qui nous est présenté aujourd'hui est parfaitement crédible parce que la solidarité et l'investissement ne sont aucunement antinomiques avec une gestion sérieuse.

L'effort social est inédit avec plus de 2 milliards d'euros dont pas moins de 312 millions d'euros prévus à destination du C.A.S.-V.P. ou 310 millions consacrés au R.S.A.

L'investissement augmente encore cette année : d'un montant de 1,6 milliard d'euros, il ne sera financé qu'à hauteur d'un tiers par le recours à l'emprunt, les deux autres tiers provenant des recettes d'investissement et de l'épargne dégagée par notre gestion.

Ces choix s'inscrivent en outre dans une vision résolument collective, puisque les contributions à destination de nos partenaires institutionnels augmenteront de 2 % en moyenne, dont 350 M au S.T.I.F.

Les membres de mon groupe éclaireront les grandes directions données à ce budget, en matière de solidarité, en matière de logement pour lequel

nous poursuivons notre objectif de 6.000 logements chaque année, ou en matière de transports avec la réalisation de tramway et la mise en service d'Autolib'.

Ce budget est non seulement celui de la solidarité mais aussi celui de la réussite économique.

Ce budget soutient directement le dynamisme de l'investissement privé et, en particulier, notre tissu de P.M.E. et d'entreprises innovantes.

Dans le cas des jeunes entreprises innovantes, et par l'intermédiaire de "Paris Développement", 100.000 mètres carrés d'incubateurs et de pépinières offriront, en 2014, toutes les potentialités nécessaires. Ainsi, la pépinière de la rue des Poissonniers (18e) avec plus de 7.000 mètres carrés sera financée et livrée en octobre 2011.

Afin de financer les entreprises, la Ville de Paris participe activement au dispositif OSEO et soutient le capital risque.

Ce soutien aux entreprises parisiennes est d'autant plus le bienvenu qu'elles vont se trouver rapidement confrontées au matraquage fiscal de l'Etat, qui n'a rien trouvé de mieux pour 2011 que de réduire considérablement les encouragements fiscaux à la recherche et d'augmenter leur imposition à Paris de près de 800 millions d'euros, en raison de la réforme de la taxe professionnelle.

Alors qu'en 2010, l'investissement public des collectivités locales a diminué en France, jamais, dans toute l'histoire de notre collectivité, Paris n'a autant investi : 1,6 milliard d'euros dont 400 millions d'euros pour le logement, 300 millions d'euros pour les transports, 120 millions d'euros pour le sport ou encore 50 millions d'euros pour les crèches.

C'est aussi, l'ouverture en 2011 de trois nouveaux établissements pour les personnes âgées dépendantes.

S'agissant du Plan Campus, pas un euro n'a été déboursé pour Paris depuis son lancement en 2007, alors que la Ville s'est d'ores et déjà engagée sur le bâti.

Que propose l'U.M.P.P.A. par exemple ?

Premièrement, de maintenir le niveau de l'investissement à 1,6 milliard d'euros, quitte à en redéployer une partie.

Deuxièmement, de maintenir le niveau des dépenses de fonctionnement, en n'en modifiant la composition que de manière extrêmement marginale.

Troisièmement, de diminuer les recettes de la Ville.

Ainsi, l'U.M.P.P.A. valide le niveau de dépenses de ce budget, tant en investissement qu'en fonctionnement, dont acte.

Ensuite, contrairement aux années précédentes, l'U.M.P.P.A. propose de faire à Paris l'exact contraire de ce que fait le Gouvernement dans sa loi de finances pour 2011. Car enfin, que fait le Gouvernement, sinon augmenter massivement les ressources fiscales et baisser drastiquement les dépenses !

Il y a là un mystère, sur lequel nous sommes impatients d'entendre les orateurs de la Droite.

Enfin, en proposant de diminuer les recettes sans toucher le niveau de la dépense, l'U.M.P.P.A. accepte d'accroître mécaniquement l'endettement de la Ville, attitude totalement irresponsable.

En réalité, la Droite parisienne n'a pas grand-chose à dire sur ce budget.

Pendant deux ans, elle a entonné un credo répétitif sur la progression de la fiscalité parisienne et les dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses salariales, ce qui n'est plus une actualité brûlante puisque les impôts n'augmenteront plus jusqu'en 2014.

La Droite, qui a pourtant présidé cette année une mission d'information et d'évaluation sur les ressources humaines de la Ville, s'avère incapable de la moindre proposition de meilleure maîtrise de la masse salariale.

En tout cas, ce n'est pas l'amendement de l'U.M.P.P.A. proposant la suppression de l'emploi de déléguée au design qui suffira à régler la question !

Mon groupe approuve pleinement le budget proposé aujourd'hui par l'Exécutif.

M. GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur.

Nous respectons nos engagements particulièrement en matière d'investissement.

En 2001, Paris était une ville nettement sous-équipée. La précédente municipalité n'avait investi que 700 millions en moyenne par an et les retards étaient criants dans tous les domaines.

Pour combler ce retard dans tous les domaines, nous avons investi 1,2 milliard par an, de 2001 à 2008.

L'effort de rattrapage n'étant pas terminé, nous avons présenté un programme encore plus ambitieux.

On connaît en général le nombre de logements sociaux qui nous permettront d'atteindre le pourcentage de 20 % en 2014, ou le tramway, les 4.500 places de crèche, le stade Jean Bouin, les Halles et les 30 hectares d'espaces verts.

Mais on dit moins que le programme d'investissement prévoit la construction ou la réhabilitation d'une quarantaine d'écoles, d'une vingtaine de collèges, d'une dizaine de bibliothèques, de plusieurs conservatoires, d'une douzaine de piscines, d'une vingtaine de gymnases sans oublier 4.000 logements étudiants et 100.000 mètres carrés de pépinières d'entreprises.

S'agissant du fameux milliard consacré à l'innovation et à la recherche, 93 millions sont inscrits au budget 2011 et, à l'issue de ce troisième budget de la mandature, nous aurons atteint 508 millions de crédits à ce titre.

Nos investissements atteindront au moins 8,5 milliards et que sur les trois premiers budgets, ils auront représenté 4,7 milliards.

Deuxièmement, ce budget répond à une situation économique et sociale difficile.

Nous avons voulu que les Parisiens, en particulier les plus fragiles, trouvent dans la collectivité un appui contre l'adversité.

Le total de nos dépenses sociales augmente en 2011 de 2,6 %.

Les plus fortes hausses s'appliquent :
 - à l'enfance en danger, plus 8 % ;
 - à l'allocation d'autonomie des personnes âgées, plus 3 % ;
 - au RSA, plus 3,3 %.

Chaque année, nous nous adaptons aux effets de la crise, et nous prenons des mesures nouvelles telles que l'extension de l'allocation Paris logement aux retraités et handicapés aux ressources modestes.

Surtout, nous ne relâchons pas nos efforts sur l'emploi avec un Plan départemental d'insertion qui augmente de 2,4 %, l'ouverture de nouvelles régies de quartier et l'évolution du réseau des missions locales pour l'emploi. C'est aussi le résultat du maintien de l'emploi public au niveau de la Ville et d'un investissement sans égal qui crée des emplois.

Nous restons plus que jamais attentifs à contenir les dépenses de fonctionnement des services de la Ville.

Les critiques de l'U.M.P.P.A. sur la pseudo-tendance de la Municipalité à dépenser sans compter pour le train de vie de la Ville sont de purs fantasmes.

Comme dans les deux budgets précédents, notre souci permanent est d'empêcher toute dérive. A

preuve, le total des sommes consacrées en 2011 aux charges à caractère général va reculer de 0,6 %.

C'est un effort difficile parce qu'il est évidemment exclu de dégrader la qualité de nos services publics.

L'augmentation des frais de personnel est due à des éléments qui ne dépendent pas de nous, à savoir les augmentations dues au G.V.T. ou dites catégorielles et ce n'est en aucun cas l'augmentation des effectifs, puisque les effectifs sont gelés étant donné que nous créons les emplois nécessaires aux nouveaux équipements ou aux nouvelles missions en supprimant des emplois devenus inutiles. Ainsi, lorsqu'au budget 2011, nous augmentons les effectifs des correspondants de nuit pour mieux assurer la sécurité des Parisiens, nous redéployons en contrepartie des emplois purement administratifs.

S'agissant de la compensation des transferts de compétences, nous prévoyons que les crédits versés aux allocataires du R.S.A. progresseront en 2011 de 3,3 %, mais que les compensations versées par l'État reculeront de 2 %.

La différence entre ces deux chiffres, soit 46 millions d'euros, ce sont évidemment les contribuables parisiens qui financeront.

Deuxième chiffre : l'APA augmentera de 3 % tandis que le montant pris en charge par l'État reculera de 44 %.

Troisième chiffre : M. FILLON a annoncé le gel des dotations aux collectivités locales, mais il a oublié de préciser que pour Paris, il ne s'agira pas d'un gel mais d'un recul de 27 millions d'euros, soit -2 %.

Je reconnais que pour 2011, la compensation correspondant à l'ancienne taxe professionnelle est équitable, mais je ne peux pas laisser dire que nous percevrons à ce titre davantage que par le passé. La différence de 19 millions n'est pas un cadeau ; c'est simplement la conclusion d'un vieux contentieux entre l'État et la Ville de Paris sur la taxe professionnelle de France Télécom.

Enfin, la lourde incertitude sur la part de l'État dans les dépenses de logement social persiste et fait peser des menaces sur son mode de fonctionnement.

Notre politique fiscale correspond à nos engagements de 2008. Les taux des impôts directs des ménages, taxe d'habitation et taxe foncière, ne changent pas et ne changeront pas jusqu'en 2014.

Il n'en va pas de même des impôts locaux sur les entreprises. La réforme de la taxe professionnelle a, pour Paris, une conséquence proprement stupéfiante. Les entreprises parisiennes qui payaient en 2009, 800 millions de taxe professionnelle devraient acquitter en 2014 environ 1,6 milliard,

soit une augmentation de 100 % dont la Ville n'encaissera d'ailleurs pas un centime.

Mesdames et Messieurs de l'opposition, ne nous parlez plus de l'attractivité économique de Paris, car vous venez de lui porter un coup terrifiant dont elle aura beaucoup de mal à se remettre.

Dans ce budget, le financement des investissements reste extrêmement sain, un tiers d'épargne grâce au regain des droits de mutation, un tiers de recettes d'investissement, cessions d'actifs ou subventions, et un tiers d'emprunt.

Nous finançons l'effort exceptionnel, historique, d'investissement de cette mandature en empruntant de manière raisonnable !

Nous allions un impératif de sérieux au respect intégral des engagements pris devant les Parisiens.

M. BARGETON.

L'essentiel des dépenses est constitué par les dépenses de personnel.

La récente mission d'information et d'évaluation a fait des propositions importantes et 2011 sera la première année de leur application.

Les nécessaires redéploiements, de plus en plus compliqués chaque année, ne résument pas notre pilotage de la gestion des ressources humaines avec la refonte de la catégorie B, les prestations sociales ou le plan formation, et surtout la résorption de l'emploi précaire et les gains de pouvoir d'achat pour les agents les moins bien payés.

Au total, la masse salariale progresse de 45 millions d'euros pendant que le Gouvernement gèle le point d'indice.

Notre budget se caractérise par des investissements massifs faisant de notre Ville l'un des tous premiers investisseurs publics de France avec 165 millions d'euros consacrés au tramway.

Les 812 millions d'euros de moyens de fonctionnement, en légère diminution, servent à faire tourner les équipements si utiles aux Parisiens.

Les économies sont systématiquement recherchées grâce notamment à la Direction des achats.

Le contexte est inquiétant. La réforme de la taxe professionnelle a créé un imbroglio technocratique insensé et va peser lourd sur les entreprises parisiennes sans que la Ville puisse en bénéficier.

La dette de l'État continue de se creuser pour atteindre 465 millions d'euros, les désengagements de l'État s'aggravent.

Quant au R.M.I.-R.S.A., il est toujours aussi mal compensé. Les dotations de l'État sont gelées dans l'ensemble.

Dans ce combat, la lutte paie parce que l'État a été condamné à verser sa part pour la Maison départementale du handicap.

Cette lutte, c'est celle de notre Majorité tandis que les parlementaires de la majorité gouvernementale, ici dans l'Opposition, votent inlassablement loi de finances après loi de finances, pour des dispositions iniques qui privent la collectivité parisienne des moyens d'agir.

Assumez-le devant les Parisiennes et les Parisiens et cessez de prétendre que vous les défendez.

Malgré cela, nous parvenons à financer nos priorités, grâce à une bonne gestion.

On ne finance pas à long terme en souhaitant la poursuite infinie de la spéculation, d'autant que nul ne sait ce que vont devenir taux d'intérêt ou allongement de la durée des prêts. En matière de dette, je lis la même prudence.

La Ville de Paris s'inspire volontairement de la démarche instaurée par l'adoption de la loi organique relative aux lois de finances pour l'État en 2001, alors même qu'elle n'y est pas soumise.

La démarche de performance a vocation à constituer un outil à l'attention tant des élus que de l'administration.

Quatre directions pilotes (espace verts environnement, famille et petite enfance, développement économique et emploi, Direction des finances) ont initié cette démarche en 2009.

Trois nouvelles directions (Direction de la propreté et de l'eau, Direction des affaires sociales de l'enfance et de la santé et Direction des achats) ont élaboré courant 2010 leur contrat d'objectifs et de performance.

Ces contrats sont pour la première fois présentés dans un fascicule ad hoc, annexé au budget primitif 2011.

Ainsi, le contrat de la Direction des famille et de la petite enfance, permet tout à la fois de suivre la réalisation du programme de construction de nouvelles crèches, de mesurer le développement de la qualité de service à l'usager et de poursuivre l'optimisation de la gestion liée à l'accroissement du taux de fréquentation des crèches.

L'ensemble des contrats ainsi élaborés fera l'objet d'un suivi tout au long de l'année 2011 afin d'en faire un outil de pilotage de notre action.

Nous allons beaucoup plus loin que nos obligations budgétaires et comptables, plus loin que n'importe quelle autre collectivité locale.

Les amendements de l'U.M.P.P.A., d'un côté, proposent des baisses substantielles de recettes et, de l'autre, réclament toujours plus et ajoutent des dépenses.

Il n'est pas possible à la fois de réduire de 5 % certaines recettes comme les droits de mutation et de faire davantage pour tel ou tel arrondissement, tel ou tel secteur.

Assumez plutôt à l'U.M.P.P.A. une politique qui vise à baisser les impôts et dans le même temps à réduire les services publics rendus aux Parisiens. Et dites lesquels, et comment !

En même temps le Gouvernement augmente désormais massivement les impôts et les taxes, signant une politique erratique. Si on baisse les recettes, il faut baisser sauvagement les dépenses. Vous n'osez tout simplement pas l'avouer et l'assumer. Nous avons augmenté les impôts les deux premières années. Nous l'avions annoncé et assumé. Désormais, nous les stabilisons.

Ce budget ne s'en prend ni à la qualité des services publics ni au pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens, mais s'en tient au dosage rigoureux d'application résolue du contrat de mandature, d'efforts de bonne gestion et de modes de financement prudents.

M. BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.

Nous approuvons ce budget en raison de son orientation résolument à l'écoute de la souffrance sociale des plus fragiles, les jeunes, les personnes âgées, les sans logement, les sans emploi, sans négliger pour autant les besoins des familles à revenus moyens qui consacrent à Paris un taux d'effort important pour se loger, qui se déplacent dans des conditions difficiles en raison d'un sous investissement chronique de l'État dans les transports en commun.

Nous nous réjouissons des efforts communs de la Région et de notre collectivité pour améliorer la qualité et la régularité des transports publics et faciliter les déplacements à vélo avec la réalisation du tramway et les aménagements cyclables.

Nous nous réjouissons aussi des efforts en direction de l'enfance et de la petite enfance pour des écoles accueillantes ainsi que de l'effort soutenu de création de places en crèche, sans oublier la culture.

Toutefois un effort supplémentaire aurait pu être engagé en matière environnementale, un effort qui pourrait facilement être mis en œuvre en renonçant aux opérations de prestige socialement et écologiquement peu utiles comme la rénovation du

centre commercial des Halles, le stade de rugby Jean Bouin ou l'extension de Roland Garros.

L'écologie et le social marchent ensemble.

L'environnement est un investissement nous permettant de faire face aux conséquences économiques, sociales et sanitaires du dérèglement climatique, de mieux nous préparer au renchérissement des matières premières énergétiques et alimentaires et de nous adapter aux inéluctables crises financières à venir.

L'engagement a été pris devant les électeurs en 2008 de servir un nombre conséquent de plats issus de l'agriculture biologique dans les repas des élèves qui déjeunent à l'école à midi, ce qui ne pourra se faire qu'à condition de mutualiser les achats des caisses des écoles et d'instituer un système de péréquation tout en impliquant davantage le personnel dans sa tâche quotidienne auprès des enfants. Mais le point commun de l'ensemble de ces personnels de cantine est sans aucun doute leurs conditions d'emploi, indignes d'une collectivité progressiste comme la nôtre.

Aussi, le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés" a déposé un vœu pour qu'un audit sérieux de cette situation soit mené rapidement, pour réintégrer le personnel des caisses des écoles à l'effectif du personnel municipal.

Dans cette attente, la Ville devra mobiliser des moyens supplémentaires pour que chaque cantinière puisse bénéficier d'indemnités I.A.T. des agents de la Ville, de l'application des acquis des originaires d'outre-mer, de l'intégration à l'A.G.O.S.P.A.P. et d'une allocation prévoyance santé.

C'est à cette condition que la Ville pourra motiver et mobiliser ce personnel.

Une formation au développement durable et aux pratiques éco-responsables à destination des personnels des caisses des écoles et plus largement, à destination de tout le personnel de la Ville, doit être mise en place.

Les formations à destination des cadres sont aussi nécessaires.

Mme BECKER.

Un nombre croissant de jeunes Parisiens est en proie à la misère et au chômage.

La question de l'emploi des jeunes est un enjeu majeur de société.

Se résigner à voir les vies de milliers de jeunes accablées par le chômage n'est pas une option envisageable. Puisque l'État n'assume pas ses responsabilités sur cette question, il est indispensable que nous assumions les nôtres.

De criantes inégalités territoriales existent au

sein même de la jeunesse parisienne. Les six arrondissements les plus touchés par le chômage des jeunes (12e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e) concentrent à eux seuls plus de 52 % des jeunes chômeurs parisiens, alors que les six arrondissements les moins touchés (1er, 4e, 5e, 6e, 16e) n'en hébergent que 22 %.

L'Inspection générale des finances, comme celle des Affaires sociales ont rappelé les excellents résultats des missions locales parisiennes.

De plus l'Inspection générale des finances souligne les coûts très raisonnables de ces bonnes performances, 417 euros par jeune, contre un minimum de 3.600 euros par jeune pour le contrat d'autonomie du Gouvernement, bien moins efficace.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche n'a pas d'opposition de principe envers une réforme de l'organisation des missions locales. Cependant, les modalités d'une éventuelle fusion suscitent des interrogations légitimes, notamment parmi les personnels.

L'harmonisation des conditions de travail des personnels des missions locales doit se faire par le haut, afin que les agents des missions bénéficient des meilleures conditions de travail possibles.

Cela implique aussi que la réorganisation ne diminue aucunement le nombre de salariés.

C'est pour cette raison que nous avons déposé un amendement visant à abonder de 200.000 euros le compte des subventions aux associations pour financer l'action des missions locales parisiennes.

Mme LAGARDE.

Plus de dépenses, c'est plus d'impôts, c'est plus de dettes. L'État a choisi une logique inverse : redresser les finances publiques de manière responsable, dans le respect des engagements pris vis-à-vis des Français et des collectivités territoriales.

Une fois encore, les impôts locaux crèvent le plafond, ils ont augmenté de 26 % ces deux dernières années.

Sur la taxe d'habitation, nous sommes passés de 9,59 % à 10,36 %, sur la taxe foncière sur les propriétés bâties de 7,75 % à 8,57 % et sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 5,75 % à 6,24 %.

Ces augmentations sont d'autant plus difficiles à expliquer que dans le même temps les recettes de la Ville, liées au flux des transactions immobilières, ont tout simplement explosé.

Il est d'ores et déjà avéré que les D.M.T.O. pour la Ville de Paris au titre de l'année 2010 s'élèveront au moins à 1 milliard d'euros.

Un milliard d'euros, c'est aussi le montant des recettes fiscales attendues pour Paris avec le nouveau schéma de financement des collectivités locales mis en place dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle.

En tout état de cause, la réforme de la taxe professionnelle ne peut pas justifier de hausses d'impôts locaux dans la mesure où elle permet aux collectivités de bénéficier de ressources fiscales plus dynamiques.

Pour financer vos choix de gestion, Monsieur le Maire, il est toujours plus facile de se défausser de sa responsabilité sur l'État et d'augmenter les impôts pesant sur les ménages, plutôt que de réduire les dépenses.

Vous avez hérité en 2001 d'une ville bien gérée et en voie de désendettement.

En neuf ans, la Ville de Paris a plus que doublé son endettement, de 1,395 milliard d'euros à plus de 2,8 milliards d'euros !

Cela n'est pas raisonnable car si je ne conteste pas que la notation soit bonne et que la perspective soit stable, les commentaires effectués amènent à douter de la durabilité et de la soutenabilité de cette politique d'endettement.

La politique économique, financière et fiscale menée par le Gouvernement a pour objectif la création dans notre pays de valeur, la création d'emploi.

S'agissant de la réforme de la taxe professionnelle, ce que les entreprises payent de plus à Paris, elles le payent en moins ailleurs.

Cette réforme a bénéficié aux entreprises. Il en résulte, en régime de croisière, 4,7 milliards d'euros d'économie d'impôts pour les entreprises et une diminution de 20 % du coût de l'investissement réalisé par chacune des entreprises.

Celles des entreprises qui disposent de foncier pour l'exercice de leurs activités subissent des augmentations parce que le taux de leur contribution foncière a été augmenté par Paris.

Il est totalement impossible qu'une entreprise voie sa taxe professionnelle doubler parce que nous avons mis en place dans la loi de finances un double mécanisme tel que dès lors que la taxe professionnelle d'une entreprise augmenterait de 10 % ou de 500 euros, à ce moment-là, l'État intervient sous forme de dégrèvement.

Si la contribution économique territoriale, fondée tout à la fois sur la cotisation valeur ajoutée et la cotisation foncière, a augmenté de 800 millions d'euros pour les entreprises de Paris,

corrélativement, ces mêmes entreprises payent moins d'impôts ailleurs.

En 2010, 24 départements dont Paris n'ont pas imputé de dépenses de R.S.A. majoré.

Pour ne pas pénaliser ces 24 départements, le Gouvernement a proposé un amendement pour neutraliser la clause de rendez-vous pour ces 24 départements et reconduire le montant de la compensation 2010.

Je me suis personnellement engagée lors du vote de la loi de modernisation de l'économie à ce que le logement social puisse continuer à être financé dans des conditions importantes au titre de la réforme du livret A.

La moyenne annuelle des logements sociaux construits qui était de 68.000 pour la période 1985 à 2000 est passé à 64.000 par an de 2000 à 2005, à 103.000 en 2008, à 120.000 en 2009, comme en 2010. Je ne peux pas laisser dire que l'Etat ne soutient pas financièrement le logement social dans notre pays.

Le Gouvernement a fait de la recomposition du paysage universitaire parisien une priorité absolue.

Outre les 700 millions attribués aux établissements parisiens par l'opération Campus, l'Etat apportera 1,7 milliard d'euros sur la période 2007-2013.

Je soutiens la candidature de Paris pour l'accueil en 2013-2017 du Mobile World Congress, le plus grand salon au monde de l'industrie de la téléphonie mobile.

Où est la Revue générale des politiques publiques, pour la Ville de Paris ? Où sont les investissements stratégiques ?

M. LE MAIRE DE PARIS.

Nous avons déjà pris beaucoup d'initiatives pour accueillir le fameux congrès que vous avez évoqué.

Le Gouvernement a baissé considérablement les crédits pour le logement social, comme tous les parlementaires peuvent le vérifier.

Je préfère être à la tête d'une collectivité qui est environ à 38 % de ses recettes de fonctionnement en termes d'endettement quand la moyenne des villes françaises est environ à 80 %, que d'être Ministre de l'Economie d'un Gouvernement qui est obligé de financer par l'emprunt la moitié des dépenses de fonctionnement de toute l'année.

Vous avez parlé de matraquage fiscal, mais après deux années d'augmentation des impôts locaux à Paris, deux années en 13 ans, nous restons les contribuables les moins taxés de toutes les grandes villes de France.

L'expression de matraquage fiscal n'est valable que pour la réforme de la taxe professionnelle qui verra les entreprises parisiennes payer le double de ce qu'elles payaient avant la réforme.

M. GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur.

La prévision sur les droits de mutation est extrêmement difficile à faire étant donné les incertitudes de la conjoncture.

Il ne s'agit pas d'insincérité mais de prudence.

S'agissant de la taxe professionnelle, vous dites que les entreprises paieront davantage à Paris mais moins en province ou dans d'autres collectivités.

Ce raisonnement est peut-être valable pour les grandes entreprises mais ne l'est sûrement pas pour les petites et moyennes entreprises qui n'ont d'établissement qu'à Paris.

Elles seront frappées par cette augmentation de la taxe professionnelle et ne se compenseront pas ailleurs.

J'ai toujours dit que ces augmentations étaient progressives et que l'Etat, pour amortir l'effet de ce matraquage, a prévu une montée mais je maintiens qu'en 2014 les entreprises parisiennes paieront le double de la taxe professionnelle qu'elles ont payé en 2009.

Vous ne pouvez pas contester que les dépenses sur le R.S.A. vont augmenter de 3,3 % alors que la compensation que versera l'Etat va baisser de 2 %.

La différence entre ces deux évolutions, soit 46 millions d'euros, ce sont les contribuables parisiens qui vont payer !

(Mme HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. DUBUS.

Dépenser toujours plus semble être l'horizon indépassable de cette municipalité.

Les dépenses de personnel sont passées d'1,4 milliard d'euros à 2,1 milliards d'euros soit 50 % d'augmentation.

Les charges à caractère général, soit le train de vie de la Ville, atteignent 812 millions d'euros contre 492 en 2000 soit une progression de 65 %.

Les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent désormais à 327 millions d'euros contre 133 il y a 10 ans. Une augmentation de 146 % !

La Ville continue de mener grand train avec des dépenses de fonctionnement qui augmentent plus vite que l'inflation.

Quant à l'investissement, sa proportion dans le

budget général n'a pas bougé depuis 2001, sans compter la différence de plus en plus importante entre les dépenses inscrites au budget et celles réellement réalisées.

Le bilan est malheureusement mauvais :

- hausse du nombre de demandeurs de logement,
- étiolement du tissu économique avec le départ de grandes entreprises,
- augmentation de la pauvreté et du chômage,
- efficacité réduite des services municipaux.

C'est si vrai que vous refusez systématiquement une évaluation objective de l'efficacité de ces dépenses.

Une revue générale des politiques publiques parisiennes s'impose.

Qui mieux que l'État peut remplir le rôle de bouc émissaire. Un État vilipendé à longueur de Conseils, alors qu'il a toujours assumé ses engagements et ses responsabilités.

Vous avez inventé, M. GAUDILLÈRE, la prétendue dette à l'égard de la Ville, plus de 300 millions d'euros où l'on trouve pêle-mêle le R.M.I.-R.S.A. qui a explosé depuis 2001 à Paris, l'A.P.A., l'ex-taxe professionnelle de France Télécom et même, comble de la supercherie, la couverture du périphérique Ternes-Villiers-Champerret, alors que vous refusez de lancer l'enquête publique !

Quand reconnaissez-vous que vous êtes l'unique responsable de l'augmentation massive des impôts ces deux dernières années ?

C'est la raison pour laquelle mon groupe souhaite que, dès 2011, vous procédiez à un gel des dépenses de fonctionnement. Cela représente 93 millions d'euros d'économies, soit un peu plus de 1 % du budget général. Ce serait une mesure de précaution pour préparer un avenir que l'agence de notation Standard & Poors a qualifié elle-même d'incertain.

Vous profitez d'un marché immobilier dont les prix s'envolent, par la création d'une économie de la rareté à laquelle vous avez largement contribué. Il y a un énorme paradoxe à voir les ennemis du marché les plus virulents, s'apprêter à voter un budget dont l'équilibre repose précisément sur des recettes issues du marché tant honni !

Au nom du principe de précaution financière, nous vous demandons de revenir à une gestion plus sage mais aussi plus efficace, sous peine de déclencher avant 2014 une nouvelle hausse des impôts.

M. MARTINS.

Pour la deuxième année consécutive notre Assemblée doit préparer et débattre de son budget dans un contexte de crise.

Nous devons transgresser la feuille de route électorale qui avait été établie dans un contexte bien plus favorable et inventer des solutions nouvelles.

Ce budget ne fait pas face à la crise, ne prépare pas l'avenir, il gère tant bien que mal le présent.

Il faut proposer aux Parisiens des raisons de retrouver un peu d'optimisme. Il nous faut répondre à Paris à plusieurs crises : la crise économique, la crise du logement et la crise environnementale.

Certes les investissements réels en matière sociale ont permis à Paris de réduire l'impact social et humain de la crise.

Mais notre mal économique à Paris, c'est la difficulté de plus en plus grande de voir s'installer et perdurer des P.M.E., de maintenir à Paris des activités de production, d'artisanat et de petit commerce, victimes de l'augmentation du prix du foncier, d'un contexte concurrentiel, où seuls les grands groupes ont primauté et qui seront demain victimes de l'augmentation de la taxe professionnelle.

Redonner aux P.M.E. les moyens et le cadre favorables à leur implantation à Paris devrait donc être notre priorité. A ce titre, je vous rappelle notre proposition d'expérimenter, dans les quartiers du Nord-est parisien, des zones franches urbaines.

La crise du logement, contrairement à ce que vous croyez, n'est pas seulement une crise du volume et une crise du nombre de logements mais c'est aussi une crise du nombre d'habitats et de leur répartition dans la Capitale.

Si je prends acte avec satisfaction de l'effort continu de notre collectivité pour le logement social, en tout cas sur le volume, ce budget aggrave une nouvelle fois, de manière dramatique, la fracture territoriale dont souffre Paris et qui met chaque jour à mal la mixité sociale et l'unité de Paris.

Si votre politique du logement est ambitieuse en moyens, elle concentre une fois de plus les logements sociaux là où ils sont très largement excédentaires, dans le Nord-Est parisien.

Votre politique du logement se résume exclusivement à la production de logement social, sans ambition de mobiliser le parc privé ou l'accès social à la propriété.

Votre politique de logement, c'est de riches propriétaires d'un côté et de pauvres locataires en parc social de l'autre. L'enfer pour les classes moyennes !

Vous n'avez pas su prendre en considération la crise environnementale :

- pas d'investissement pour la refonte des axes noirs de la voirie parisienne ;

- pas d'investissement pour une généralisation massive du tri sélectif des déchets à Paris ;

- pas d'investissement pour un plan urgent contre les nuisances sonores.

Nous sommes à mi-chemin de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la participation à la citoyenneté des personnes handicapées alors que nous avons normalement l'obligation de présenter un plan d'investissement pour rendre les établissements recevant du public accessibles d'ici à 2015.

Les investissements qui construisent réellement l'avenir et qui modifient la ville en profondeur sont des investissements pluriannuels, à l'échelle d'une décennie, des investissements durables et continus.

Mme CHARNOZ.

Ce budget intervient dans un contexte économique et social lourd. Là où le Gouvernement se désengage chaque jour un peu plus, notre collectivité, par son budget solidarité et par ses investissements, démontre que l'action politique est un levier dans des domaines aussi importants que le logement ou l'emploi. Même si le taux de chômage parisien est, pour la première fois depuis 20 ans, inférieur à la moyenne nationale et augmente moins vite, plus de 111.000 chômeurs et 60.500 allocataires du R.S.A. nécessitent toute notre attention.

Le chiffre des sans-emploi ne reflète d'ailleurs pas forcément la réalité. Les chômeurs arrivés en fin de droit sortent des statistiques, tandis que s'accroît la précarisation du marché de l'emploi.

Dans ce contexte de crise, Paris reste mobilisée pour l'aide au retour à l'emploi et l'insertion professionnelle. Chaque année, plus de 20.000 Parisiens retrouvent un emploi grâce aux nombreux dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle.

Solidarité tout d'abord avec les plus éloignés de l'emploi :

310 millions d'euros pour les allocataires du R.S.A., en progression de plus de 10 millions d'euros non totalement compensés par l'État, 61 millions d'euros pour le plan départemental d'insertion, en augmentation de plus de 2 % avec notamment le nouveau dispositif "premières heures".

Notre politique d'accompagnement reprend et prolonge les dispositifs qui ont fait leurs preuves, comme le plan local pour l'insertion et l'emploi. Conscient des résultats de ce dispositif, mon groupe défend un amendement de 200.000 euros

supplémentaires pour son extension aux 11e et 12e arrondissements de Paris.

Poursuite des dispositifs qui ont fait leurs preuves, mais également essaimage des bonnes pratiques, comme c'est le cas pour l'expérimentation de La Clairière.

Extension également du secteur de l'économie sociale et solidaire avec l'ouverture de nouvelles régies, comme dans le 12e et le 10e.

En 2009, 2.800 allocataires du R.S.A. ont retrouvé un emploi grâce aux clauses sociales de nos marchés publics.

Solidarité également avec les jeunes qui sont le plus durement touchés par la crise et qui peinent à s'insérer professionnellement. Mon groupe porte un amendement de 100.000 euros pour abonder le budget des missions locales qui sont un des outils centraux de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Plus de 20.000 jeunes auront été suivis cette année.

Paris favorise la rencontre directe entre employeurs et demandeurs d'emploi par ses forums. "Paris pour l'emploi", depuis 2003 a permis le retour de plus de 40.000 personnes à l'emploi. En 2009, il a permis le retour à l'emploi de plus de 5.000 Parisiens et Franciliens dont 60 % en contrat à durée indéterminée.

Un forum pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur au "104" a attiré 5.500 jeunes. Le forum "Paris de l'expérience et de l'emploi des seniors" a attiré 6.500 personnes le 1er décembre dernier.

Ce dernier point illustre bien notre priorité pour l'emploi des seniors.

Nous lançons un partenariat avec la Région à l'occasion d'un pacte territorial pour l'emploi.

Paris soutient l'emploi également comme employeur de personnes en insertion, actuellement près de 1.500 au sein de notre collectivité. La qualité de la réinsertion dépend de l'encadrement et des formations.

Je partage votre inquiétude de voir l'Etat faire des économies sur l'insertion professionnelle des personnes les plus fragiles.

Les contrats aidés ne sont qu'un filet, d'autant plus vital que nous sommes en crise. Mais Paris cherche à soutenir l'emploi et les secteurs pourvoyeurs d'emplois pérennes.

Notre politique de lutte pour l'emploi s'appuie sur le soutien à la création d'activité et nos actions pour renforcer l'attractivité de Paris. La création

d'entreprises diminue en 2010. C'est pourquoi l'action de la Ville est nécessaire, faute d'un État efficace dans sa politique économique.

Nous avons inventé et mis en œuvre de nombreux dispositifs spécifiques pour soutenir la croissance, l'emploi et en particulier le tissu des PME. Paris apporte une aide financière à des entreprises en création, reprise ou développement par des prêts, des crédits-bails ou des cautions bancaires comme "Paris finances plus" mais aussi du soutien au capital-risque. Plus de 7.000 emplois ont été créés par exemple en 2009-2010 avec une belle montée en charge du dispositif, notamment avec "Paris entreprendre" ou "Paris innovation amorçage".

Ce soutien aux P.M.E. est d'autant plus important que ce sont les P.M.E. qui drainent 80 % de l'emploi salarié à Paris. Notre collectivité leur permet de se créer et de se développer, de se loger, et favorise leur accès à nos marchés publics par le pacte P.M.E. ou encore en leur réglant 20 % lors du passage de la commande pour les aider dans leur trésorerie.

Par ailleurs, nous soutenons l'innovation, avec 500 millions d'euros investis sur la période 2009-2011, et la Droite est vraiment de mauvaise foi en cherchant le milliard puisque nous sommes déjà à la moitié de sa mise en œuvre. En 2011 seront livrés de nouveaux incubateurs dont 8.000 mètres carrés rue des Poissonniers. Près de 40.000 sont programmés et engagés pour remplir l'objectif des 100.000 mètres carrés aux jeunes entreprises d'ici 2014 sans oublier des pôles à loyers modérés en moyenne inférieurs de 20 % aux prix du marché comme Losserand et Belleville pour héberger les entreprises parisiennes.

Je tiens également à saluer l'initiative de la bourse des logements vacants ainsi que la licence "open data".

Mme FOURNIER.

La Ville de Paris va être chef de file d'un projet de développement des stratégies municipales de santé en Afrique. A ces 400.000 euros de dépenses s'additionneront 2,3 millions d'euros qui seront consacrés à la lutte contre le Sida en Afrique. Le budget 2011 intègre la participation de Paris à la reconstruction de Port-au-Prince à hauteur de 500.000 euros par an pendant trois ans.

Notre Ville poursuit donc une politique volontaire dans le domaine de l'aide humanitaire et de l'aide d'urgence, dans le domaine de la solidarité, par exemple l'accès à l'eau potable et à la santé, et dans le domaine de la coopération.

Il faut favoriser la reconnaissance des initiatives de solidarité et de partenariats par la création d'une enveloppe locale.

En effet, de très nombreuses associations locales ont mis en place des programmes d'échange et qui portent sur des domaines très divers.

A ce niveau, ce sont les habitants, plus que la Ville, qui s'impliquent et il nous semble essentiel de les soutenir.

Le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés" propose la création d'une enveloppe budgétaire locale d'animation destinée à soutenir des projets de solidarité et des partenariats internationaux.

C'est le sens du vœu que nous avons déposé dans le cadre du budget primitif.

Mme SIMONNET.

La Commission européenne veut imposer un contrôle a priori des budgets nationaux sur des critères inspirés des pires doctrines libérales.

Dans le contexte de crise, l'Union européenne veut contraindre les États à imposer aux citoyens des politiques d'austérité plutôt que le recours à la hausse des impôts, outil de redistribution.

Je regrette fortement que les députés socialistes, Verts comme l'U.M.P.P.A. n'aient pas soutenu la proposition de loi Billard visant à garantir la souveraineté des peuples en matière budgétaire.

Le Gouvernement SARKOZY a, depuis le début, profité de la crise pour justifier son offensive libérale. Au nom de la réduction des déficits publics, il n'a cessé de baisser les dépenses, d'attaquer les services publics.

Le désengagement financier opéré par le Gouvernement vis-à-vis des collectivités territoriales persiste et s'aggrave avec 465 milliards d'euros de dettes cumulées vis-à-vis de Paris. Taxer le capital, les profits, la spéculation financière, taxer les hauts revenus et imposer un salaire maximum, permettrait de financer un programme ambitieux pour répondre à la crise écologique et sociale.

Mais au lieu de cela, le dumping fiscal et l'austérité sont imposés aux gouvernements et aux peuples et le Gouvernement de SARKOZY l'impose aux collectivités.

Nous nous vantons dans notre rapport de nous voir attribuer par les agences de notation financières, chaque année, leur note maximale dite "triple A".

A quel prix et selon quelle logique ?

Nous n'avons pas à nous vanter d'avoir beaucoup plus faiblement recours à l'emprunt que les autres grandes villes, d'avoir des impôts locaux

bien plus bas qu'ailleurs. Nous minorons pas non plus nos recettes relatives aux droits de mutation.

Faut-il satisfaire les besoins en fonction de moyens qu'on limite ou faut-il dégager les moyens nécessaires en vue de satisfaire les besoins ? En période de crise, c'est, au contraire, une politique ambitieuse, garante de l'accès aux droits qu'il nous faut dégager.

Le discours dominant ne cesse de marteler qu'il n'est pas responsable de laisser aux générations futures des dettes importantes, mais si nous engageons aujourd'hui des investissements bien supérieurs à ceux prévus, que permettrait un plus fort recours à l'emprunt, ce serait le legs d'infrastructures collectives, de services publics et ce n'est pas aux Parisiens d'aujourd'hui de payer seuls des équipements qui peuvent être amortis sur plusieurs années et pris en charge par la collectivité et les générations d'aujourd'hui et de demain.

Une révolution fiscale est nécessaire pour rendre juste et réellement redistributive la fiscalité locale, mais même imparfait, nous ne devons pas nous priver d'un outil qui permet d'organiser la redistribution. On peut augmenter les impôts tout en exonérant et dégageant les foyers fiscaux les plus modestes.

Il est possible de se ménager d'autres marges de manœuvre, mais il faut assumer de sortir de l'orthodoxie budgétaire dominante.

Nous devons rendre intelligible ce qu'il en coûte aux Parisiens quand l'État se désinvestit. Pourquoi ne pas envisager une forte mobilisation pour exiger du Gouvernement U.M.P. qu'il rembourse sa dette ?

Nous ne devons rien lâcher sur le Grand Paris et exiger l'investissement financier de l'État dans l'amélioration des transports existants et le projet régional Arc Express.

Concernant le logement, Ian BROSSAT a raison de dénoncer le Gouvernement qui veut limiter sa participation au logement social.

Nous ferons du logement social à l'Ouest et au Centre de Paris, car l'entre soi dans certains quartiers à Paris, cela suffit ! Nous devons gagner la bataille de la mixité sociale et réduire les déplacements subis domicile – travail.

Notre groupe a déposé des amendements afin que les crédits du compte foncier consacrés aux acquisitions en faveur du logement social soient abondés de 50 millions d'euros.

Le foncier est de plus en plus rare et la Ville en a besoin pour ses équipements de proximité.

Engageons un programme de déclarations d'utilité publique pour mobiliser les réserves pour les équipements inscrits au P.L.U., en priorité les crèches et les structures accueillant les personnes en situation de handicap ou de dépendance.

Concernant la partie fonctionnement de notre budget, nous devons privilégier le public par rapport au privé, l'associatif à but non lucratif, l'économie sociale et solidaire contre le privé lucratif.

Nous tenons à réaffirmer nos désaccords quant au recours aux partenariats public/privé.

La Ville pourrait faire des économies en respectant strictement la laïcité. On s'éviterait nombre de travaux dans des bâtiments religieux, dont la Ville n'est pas propriétaire. De plus, qu'en est-il des moyens alloués aux écoles et collèges privés par rapport au public ?

Cessons de financer les crèches confessionnelles et les structures privées animées par la recherche du profit.

Nous devons cesser de verser des sommes bien trop conséquentes à des structures comme "Business Angels" ou "Paris Finances Innovations".

Les deniers publics ne doivent aller qu'à des organismes respectueux des valeurs républicaines et de l'intérêt général !

Notre groupe est notamment à l'initiative de vœux relatifs aux centres sociaux et aux E.P.N.

Le rôle des centres sociaux est déterminant dans nos quartiers. Ils sont des leviers puissants de création de solidarités, d'innovations démocratiques et d'implication populaire.

Nous les soutenons d'ores et déjà beaucoup, certes, mais nous devons faire plus.

Nous vous demandons de soutenir notre amendement budgétaire, qui vise à abonder de 200.000 euros le compte relatif aux centres sociaux, afin que nous puissions enfin mettre en place la gratuité de leurs loyers avec l'ensemble des bailleurs concernés, comme de nombreuses villes en France l'ont déjà fait.

Concernant les E.P.N., ce budget prévoit de leur attribuer les mêmes sommes alors que nous savons que certains sont menacés de mettre la clé sous la porte, malgré leurs brillants résultats.

Si certains connaissent de moins bons résultats, ne faudrait-il pas au contraire en analyser les causes ? Permettre une meilleure mutualisation des pratiques, afin de les faire tous réussir ? Réduire la fracture numérique en période de crise sociale est essentiel !

Nous proposons donc un amendement budgétaire qui vise à abonder le budget dans ce sens.

Nous présentons également un autre amendement qui préconise d'étendre l'application du 1 % artistique à l'ensemble des rénovations et nouvelles constructions d'équipements publics de la Ville.

Lorsque l'on souhaite augmenter les équipements publics, on doit assumer d'augmenter les personnels pour en assurer la qualité. Aujourd'hui, dans la propreté, dans les crèches, de surcharges de travail pèsent sur le personnel et sur la qualité du service rendu.

Nous présentons un amendement en vue d'éradiquer la précarité.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement.

On ne peut constater qu'essoufflements, redites, platitudes, manque d'ambition, à toutes les pages des documents budgétaires.

Si on regarde bien, c'est en réalité, au mieux, stagnation sur les trois derniers exercices de l'effort d'investissement.

Les autorisations de programme qui étaient à 1,7 milliard en 2010, montent à 2,4 milliards en 2011. Mais, sur ce montant, il faut enregistrer qu'il y a 1,260 milliard d'euros pour la seule opération des Halles.

De plus, sur ce 1,260 milliard d'euros, il y a 630 millions qui représentent des mouvements d'ordre, et qui en réalité doublent l'inscription.

On m'a expliqué que c'était toujours comme cela lorsqu'il y avait maîtrise d'ouvrage déléguée en M14. Très bien. A ce moment-là, j'aimerais qu'on fasse une petite reconstitution historique au cours des dernières années de toutes les opérations d'investissement dans lesquelles il y avait des maîtrises d'ouvrage déléguées pour vérifier si le montant des autorisations de programme n'aurait pas été doublé optiquement sur l'ensemble de ces budgets.

Où sont les investissements correspondant à l'explosion des recettes ? Où est le fameux P.I.P.P. qui n'a jamais été communiqué au Conseil de Paris, ni même aux maires d'arrondissement ?

Et où est le plan de relance ?

Le ratio des dépenses d'équipement brutes sur les recettes réelles de fonctionnement, s'il est en très légère augmentation sur la Ville s'effondre au Département.

Votre effort réel d'investissement, comparé à vos recettes, est en nette diminution. Pendant ce temps-

là, le budget de fonctionnement continue à augmenter.

Le Maire de Paris prétend que les crédits affectés aux charges de caractère général baissent de 9 millions d'euros. En réalité, la baisse des crédits provient exclusivement de l'inscription minorée des dépenses d'entretien en raison de la fin des travaux.

Pendant ce temps-là, toutes les dépenses des services continuent à augmenter de même que les locations immobilières.

L'enveloppe des subventions crève le plafond des 200 millions d'euros.

Les crédits qui baissent le plus sont ceux affectés à la propreté.

Quant aux dépenses de personnel, elles continuent également à augmenter.

Nous n'avons pas pu savoir lors de la mission d'évaluation quel est le dernier chiffre du nombre d'agents.

Au total, la masse du budget de fonctionnement va encore augmenter de 3,7 %, c'est-à-dire presque trois fois plus que l'inflation prévisionnelle.

On découvre que le Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France, baisse alors qu'on ne cesse de nous parler de solidarité.

Pendant ce temps, la Ville et le Département croulent sous les recettes. Plus 26 % en deux ans de recettes de fiscalité !

Plus de recettes sur la compensation de l'État ! En ce qui concerne la réforme de la T.P., la compensation représente plus 19 millions d'euros.

Quant aux droits de mutation, ils remontent à leur étiage maximal, c'est-à-dire à 927 millions d'euros en 2010, pour lequel vous proposez une inscription de 780 millions d'euros pour 2011.

Nous avons effectivement proposé par amendement de baisser de 5 % le taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière et nous proposons même de stabiliser les droits de mutation ce qui serait un encouragement pour tous les accédants à la propriété à Paris et un moyen de lutter contre la spéculation immobilière.

Nous proposons que Paris se range également à la mesure qui a déjà été adoptée par les deux tiers des départements français, accordant l'exonération des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière, pour les cessions de logements réalisées par des organismes d'habitations à loyer modéré ou par des S.E.M.

Enfin, nous déposons des vœux. Nous proposons que l'on réalise à nouveau des audits notamment sur l'estimation actuelle des actifs de la Ville car vous avez vendu les actifs de la Ville dans le bail à construction des Halles, vous avez vendu Beaugrenelle, vous avez vendu le Sofitel Sèvres, le Concorde Lafayette, vous avez vendu les parts de la Ville dans la Compagnie nationale du Rhône.

Nous proposons enfin, par deux vœux, la création d'un office municipal de la fiscalité qui permettrait à tous les contribuables parisiens de savoir où en est la fiscalité des Parisiens et nous proposons également par un vœu le contrôle des subventions.

Mme TACHÈNE.

En 2001, vous promettiez de contraindre le marché immobilier. Au final, les prix et les loyers n'ont jamais été aussi élevés.

En 2001, vous deviez réduire les inégalités territoriales et sociales. Au contraire, la fracture s'est aggravée au cours de la dernière décennie.

Les prévisions financières 2011 consacrées au logement sont, je le reconnais, effectivement en correspondance avec vos engagements, priorisées pour le logement social.

Les acquisitions d'immeubles occupés présentent en effet des avantages statistiques.

Ainsi, M. MANO a récemment soutenu ce mode de réalisation du logement social au motif que cinq ans après leur achat, 65 % des occupants des immeubles acquis avaient changé.

Il est quand même singulier de se féliciter du remplacement d'une population par une autre.

Où vont donc les anciens locataires ? Vous intéressent-ils si peu ? Trouvent-ils à se loger à Paris ou deviennent-ils propriétaires alors que les prix s'envolent ?

D'après l'A.P.U.R. 63 % des immeubles préemptés relèvent de la zone non déficitaire en logement social en privilégiant les secteurs des 15^e, 19^e et 12^e arrondissements.

Le rééquilibrage territorial du logement social est un leurre.

Votre politique du logement concentre le logement social dans certains quartiers et confond financement et mise en service réel.

En effet, quand le dernier bleu budgétaire annonce 6.081 logements financés en 2009, il précise trois pages plus loin que 2.600 logements sociaux ont été livrés, chiffre bien moins médiatique.

Or, le taux de satisfaction de la demande en logement social dépend de la réalité de cette mise en service, mais aussi de la mobilité au sein du parc aidé ; quand, de surcroît, les dispositifs priorisent les bénéficiaires, les employés ou les cadres ont le choix entre la patience et encore la patience ou le départ hors de Paris.

Le maintien des classes moyennes dans la Capitale exige une offre diversifiée et flexible ce qui n'est pas le cas. L'accès au parc social est thrombosé, le logement réellement intermédiaire a disparu en raison des conventionnements que vous avez menés.

Bien sûr, le "Prêt Parisien Logement" contribue à aider les primo-accédants dans leur projet d'accession. Mais contraint par des plafonds de ressources et par le niveau des prix, il est utilisé quasi exclusivement par des ménages d'une voire deux personnes. Les familles n'y ont que très peu recours. L'acquisition, si elle leur est permise, se fait donc hors de Paris.

Aussi, mon groupe vous propose-t-il un relèvement des plafonds pour en élargir l'accès.

Mme TAÏEB.

Un contexte de crise longue et lourde de conséquences demande qu'une politique responsable soit menée.

Les élues républicaines socialistes tiennent tout particulièrement à saluer ce budget dans lequel la solidarité reste la première des priorités.

La Ville utilise tous les moyens dont elle dispose, que ce soit dans le domaine du logement, du travail, des services publics et de toutes les solidarités.

Alors que l'Etat ne cesse de se décharger sur les collectivités, sans accorder les financements nécessaires, nous tenons le cap. Depuis 2001, notre budget de solidarité a augmenté de plus de 70 %. La Ville poursuivra, malgré le désengagement de l'Etat, ses efforts de solidarité dans les quartiers, dans la lutte contre la discrimination et pour l'intégration, l'amélioration de l'accueil dans les foyers de travailleurs migrants, en faveur de l'hébergement d'urgence et de l'aide alimentaire.

Les crédits pour l'aide sociale à l'enfance augmenteront de 8,1 % pour atteindre 248 millions d'euros notamment pour la mise à l'abri des mineurs étrangers isolés.

33 % des familles dans les quartiers en Politique de la ville sont monoparentales contre 28 % à Paris. Quatre quartiers présentent des taux de monoparentalité très supérieure à la moyenne parisienne :

- Porte de Vanvres, 47,3 % ;
- Saint-Blaise, 44,1 % ;
- Porte Montmartre et Porte de Clignancourt,

39,3 %.

A la question de l'accès à l'emploi, s'ajoutent un niveau de formation faible, une absence d'expérience professionnelle, une maîtrise insuffisante de la langue, un certain isolement social et des conditions de logement souvent médiocres.

C'est pourquoi les élus du groupe P.S.R.G.A. proposent par amendement que 50.000 euros soient attribués à la Délégation à la politique de la Ville et à la Direction de la famille et de la petite enfance.

Œuvrer pour la solidarité, c'est aussi permettre à tous de se loger et vivre correctement de son travail. Les objectifs de logements sociaux de la loi S.R.U. seront atteints dès 2014 et la Ville ne s'arrêtera pas là, même si une partie de cet hémicycle refuse les logements sociaux dans l'Ouest de Paris.

Si dans le domaine du travail, notre Ville ne peut pas, à elle seule, lutter contre la crise et la politique du Gouvernement, elle augmente de 2,4 % le budget alloué au Programme départemental d'insertion, ouvrira de nouvelles régies de quartier et étendra le dispositif du Plan local pour l'insertion et l'emploi aux 18e, 19e et 20e arrondissements.

Nous souhaitons que les Parisiens puissent continuer à bénéficier des services publics de qualité, accessibles à toutes et à tous, dans une gestion transparente. La Ville donne l'exemple avec la remunicipalisation de l'eau.

La Ville soutient, voire participe aux diverses manifestations pour la défense et le développement des services publics, comme elle l'a fait pour la votation citoyenne de La Poste ou le "Printemps des services publics".

L'A.P.-H.P. se voit actuellement démantelée, désoyée. On supprime des milliers d'emplois, on ferme des lits, on ferme des services y compris d'urgence.

La solidarité, c'est aussi d'un bout à l'autre de l'échelle des âges. L'Etat confond le rôle des crèches et celui de l'école maternelle alors que la Ville fait tout pour permettre l'intégration à la maternelle dès l'âge de 2 ans et développe une politique volontariste de création de places en crèche.

C'est aussi cette nouvelle convention avec l'A.P.-H.P. qui a pour objet la mise en place d'un programme pilote. C'est pourquoi je souhaite mettre l'accent sur ce programme "Paris Santé Réussite" en vue du dépistage et du traitement de la dyslexie et des troubles cognitifs de l'apprentissage.

Ce qui est tout aussi important que les constructions de nouveaux E.H.P.A.D., le schéma directeur du plan Alzheimer, c'est de mener une politique volontariste pour créer et renforcer les

liens intergénérationnels concernant l'attribution de l'A.P.A. qui permet aux personnes âgées plus ou moins dépendantes de continuer à vivre à domicile autant que faire se peut. Le Conseil général augmente sa participation de plus de 3 % alors que la part de l'Etat diminue de 44 %.

Le budget dédié au handicap augmente de 182 millions d'euros, avec notamment 115 millions d'euros pour la prise en charge des Parisiens en situation de handicap en établissement, les aides directes versées par le biais de l'Allocation Ville de Paris, l'allocation pour les familles ayant un enfant en situation de handicap, ou encore la gratuité de la carte Emeraude.

22 millions d'euros de travaux sont prévus pour continuer la mise en accessibilité de la ville, 6 millions d'euros seront consacrés à l'accueil dans les établissements de la petite enfance, ainsi que 5 millions d'euros pour le soutien aux élèves en situation de handicap.

La solidarité, c'est évidemment la culture pour tous.

La mise en accessibilité des équipements culturels se poursuit avec en 2011 le conservatoire Jean-Philippe Rameau, le hall d'accueil du conservatoire Erik Satie, la salle d'art dramatique du conservatoire Boulanger ou encore la bibliothèque Beaugrenelle.

Quatre bibliothèques sont désormais spécialisées dans l'accueil des personnes sourdes et malentendantes et proposent des activités en langue des signes. En 2011, l'achat d'ouvrages adaptés, comme les livres audio ou en gros caractères sera poursuivi, sans oublier le soutien à différents festivals comme "Ciné-ma différence" ou "Futur composé" en direction des jeunes autistes.

L'argent ne doit pas être un frein à la culture.

L'adhésion des élus républicains socialistes aux différents budgets est totale.

M. CONTASSOT.

Je me félicite de l'augmentation des budgets, concernant les jardins partagés qui font l'objet d'une demande extrêmement forte à la fois des associations, des citoyens mais aussi des maires d'arrondissement.

Nous n'avons plus aujourd'hui à faire face seulement aux créations mais aussi à la rénovation des premiers jardins partagés.

Il faudrait faire très attention en matière de remplacement des arbres qui sont fragilisés par l'évolution climatique.

Il ne faudrait donc pas que les arbres d'alignement soient remplacés au détriment des

autres arbres. Un effort doit être fait car ces arbres jouent un rôle tout à fait important, à la fois en matière de biodiversité mais aussi pour lutter contre les îlots de chaleur.

Certes, il y a eu un effort pour l'entretien du Bois de Vincennes mais les crédits affectés sont un peu en trompe-l'oeil car, en réalité, l'intégralité de ces crédits sera consommée par la réhabilitation du hall de la pinède dans le parc floral, ainsi qu'un local social si bien qu'il n'y a pas un centime pour l'entretien courant du Bois.

C'est inquiétant, parce que la charte de développement durable du Bois de Vincennes nous engage, vis-à-vis non seulement des Parisiens mais aussi des communes riveraines.

S'agissant des effectifs, lors de la mission d'information sur les effectifs, j'avais souhaité que nous disposions de documents plus précis que ceux que nous avons jusqu'à présent, lors du budget.

Je ne peux pas passer sous silence le fait que, pour la troisième année consécutive, il y a une diminution de l'emploi.

Quand on sait que l'emploi réel n'est pas égal à l'emploi budgétaire, on est un peu inquiet, d'autant plus que cela s'accompagne de l'ouverture de nombreux nouveaux équipements avec pour conséquence des difficultés à faire face aux besoins courants.

Il faut un réel maintien de l'emploi et non pas, au fil de l'eau, des diminutions qui atteignent aujourd'hui plus de 200 postes.

M. LHOSTIS.

La situation de l'accès aux soins sur le territoire parisien est préoccupante. La densité de médecins généralistes est en deçà de la moyenne nationale, avec des disparités importantes selon les arrondissements.

De manière mécanique, cela entraîne un report sur les services d'urgence.

L'engorgement et l'attente dans les hôpitaux sont ainsi devenus proverbiaux à Paris.

Du côté des médecins spécialistes, la situation n'est guère plus brillante avec un dépassement quasi systématique d'honoraires, 72 % des spécialistes parisiens étant en secteur 2.

En conséquence, une partie de la population ne consulte plus ou peu, une autre se rend dans les hôpitaux.

Les populations les plus précaires sont plus touchées que les autres, la situation était encore plus dramatique en ce qui concerne l'accès aux soins des étrangers qui sont tout simplement exclus.

Régime d'exception, discours comptable et culpabilisation des patients sont encouragés par une idéologie inégalitaire dont se prévaut sans honte le Gouvernement.

Dans ce contexte, même si ni la Ville ni le Département n'ont de compétence obligatoire en matière de santé, il y a urgence, même s'il est parfois des domaines où nous pouvons nous interroger légitimement sur le bien-fondé de nous substituer aux carences de l'État.

Les centres de santé de la Ville de Paris qui garantissent un accès pour tous en secteur 1 sans dépassement d'honoraires et avec tiers payant constituent un service essentiel pour garantir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire parisien. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité qu'un centre de santé soit implanté dans le futur forum des Halles et déposé un amendement budgétaire qui propose d'abonder de 500.000 euros le budget destiné au fonctionnement des centres de santé associatifs.

S'agissant des usagers de drogue, notre assemblée a fait preuve d'une volonté réelle de progrès en débattant l'expérimentation d'une salle de consommation à moindre risque pour les usagers de drogue.

Plusieurs écoles s'affrontent quand il s'agit de toxicomanie. Depuis trop longtemps, les usagers de drogue sont traités comme l'étaient certains malades sous l'Ancien régime.

A cacher le problème, on ne travaille certainement pas à le résoudre.

La prévention des toxicomanies est exemplaire de notre dilemme face à l'État, car elle relève de ses compétences. La collectivité parisienne n'a pas hésité en menant une politique de prévention des produits psychotropes, de réduction des risques et d'insertion des usagers de drogue.

La Mission de prévention des toxicomanies coordonne les actions de la collectivité et intervient au croisement de plusieurs politiques publiques.

La Mission intervient dans des domaines aussi divers que l'accès aux soins, l'errance, la réduction des risques liés aux consommations.

L'ambition répond à l'urgence et il lui faut des moyens.

Dans le cas de la toxicomanie, la continuité des politiques de prévention et de soins est essentielle, d'autant que d'autres problèmes majeurs pointent à l'horizon, au premier rang desquels la recrudescence du tabagisme chez les jeunes.

C'est pour cette raison que le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche élu a déposé un amendement pour que 100.000 euros

supplémentaires soient portés au crédit de ces actions.

Nous avons voulu également insister sur une autre carence inacceptable de l'État, s'agissant des personnes vivant à la rue.

A l'occasion de la séance de novembre, nous avons fait adopter un amendement au P.L.H. pour l'humanisation de l'hébergement d'urgence. Dans le 10^e arrondissement un grand nombre d'exilés vivent en permanence à la rue. Ainsi, ne faut-il pas s'étonner de l'implantation de lieux de proximité dans ces quartiers.

Dans d'autres quartiers, dans d'autres arrondissements, la situation est la même. C'est pour cette raison que nous voulons nous associer aux élus du 11^e qui portent un vœu en faveur d'une équipe de rue de l'association Charonne.

L'association a demandé un financement de quatre postes de travailleurs sociaux à la Direction régionale interdépartementale de l'hébergement et du logement, demande restée sans réponse.

Paris doit proposer un cofinancement à la D.R.I.H.L., parce que cette situation est urgente. C'est l'objet d'un des vœux de notre groupe.

Toujours dans le 11^e, un autre vœu a été déposé qui demande un cofinancement, à nouveau avec la D.R.I.H.L., s'agissant cette fois d'un dispositif d'accueil de nuit, moins contraignant que l'hébergement d'urgence pour les personnes sans domicile fixe qui refusent de s'y rendre. Là encore, la D.R.I.H.L., c'est-à-dire l'État, n'a pas répondu à la demande de financement. La Ville doit porter cette demande car la situation n'est certainement pas moins urgente.

(La séance, suspendue à 12 h 55 mn, est reprise à 14 h 45 mn, sous la présidence de M. DAGNAUD, adjoint).

Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Les quelques lignes se rapportant au Plan Climat semblent reléguer les enjeux écologiques au second plan.

Alors que la Ville croule sous l'argent, les moyens budgétaires alloués aux différents volets du Plan Climat ne sont pas au niveau des objectifs affichés.

L'amendement n° 28 de notre groupe propose ainsi d'affecter une partie de ses recettes exceptionnelles à la lutte contre le changement climatique, c'est-à-dire à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, au

développement des énergies renouvelables, au renforcement de la végétalisation.

Les énergies renouvelables offrant un gisement appréciable de développement, nous nous demandons ce qu'est devenu le projet de S.E.M. énergie. Quel sera le périmètre d'intervention de cette société ? Quels sont ces partenaires ?

S'agissant du logement social, vous êtes bien loin du compte et de l'exemplarité annoncée, puisque vous venez seulement de livrer le premier immeuble Plan Climat.

Notre groupe propose de doubler les crédits afin que la totalité des opérations de construction soit désormais labellisée Plan Climat ; il en va de même pour l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le parc social existant, pour lequel nous demandons l'accélération des opérations de rénovation et de réhabilitation du patrimoine le plus énergivore.

Face à cet échec, nous nous étonnons de la suppression des éco-primaires pourtant destinées à encourager les travaux d'amélioration énergétique. Nous demandons donc le maintien de ces subventions dans le cadre des aides aux copropriétés.

Le retard de mise en œuvre de l'Agence parisienne du climat n'arrange pas les choses et inquiète sur sa capacité effective à mettre en œuvre dès 2011 un nouveau programme d'accompagnement des Parisiens vers la rénovation énergétique de leur patrimoine.

Enfin, dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique des Parisiens les plus modestes, nous souhaitons en vue d'accroître le nombre de familles bénéficiant du dispositif "Paris énergie famille", que la dotation budgétaire inscrite au B.P. 2011 soit augmentée de 2 millions et que le plafond de ressources auquel sont soumis les demandeurs soit relevé.

Alors que s'achève l'année mondiale de la biodiversité, je m'étonne que nous n'ayons toujours pas vu la couleur du plan biodiversité de Paris.

La végétalisation doit s'inscrire pleinement dans les stratégies d'aménagement du territoire parisien, notamment à travers la végétalisation du bâti, l'augmentation des plantations, la réalisation des trames vertes ou encore la valorisation des corridors écologiques.

Je m'inquiète de l'écart grandissant qui semble se dessiner sur certains secteurs du Plan Climat entre les annonces, les résultats escomptés et les avancées réellement obtenues.

Je regrette que les dispositifs moteurs mentionnés dans le Plan Climat de 2007 soient défailants qu'il s'agisse de l'agenda 21 de Paris, de

la S.E.M. énergie, de l'Institut des métropoles durables ou de l'Association de préfiguration de l'Agence du climat.

Mme BRUNO.

Alors que 508.300 chômeurs franciliens étaient inscrits à Pôle Emploi fin octobre 2010, en diminution de 0,1 % par rapport à fin septembre, Paris marque en revanche une hausse de 0,7 %.

Dans ce contexte, quand on sait que 15 % des 18 à 25 ans vivent à Paris sous le seuil de pauvreté, nous ne pouvons que soutenir l'effort social de la collectivité et approuver les mesures en termes d'insertion et de lutte contre la précarité.

L'INSEE estimait en 2001 que 12 % de la population parisienne, âgée de moins de 65 ans, vivait sous le seuil de bas revenus fixé à 670 euros contre 11 % pour la Région Ile-de-France. Ce chiffre a augmenté de 1,7 % pour atteindre 13,7 % en 2007.

Alors même que Paris est la championne des inégalités, cet accroissement de la paupérisation sur la période de votre mandature nous amène à fortement remettre en question la pertinence des arbitrages budgétaires et l'efficacité des politiques menées en termes de solidarité.

Les moyens mobilisés achoppent notamment sur des erreurs de ciblage des publics prioritaires.

Les seniors sont les grands laissés-pour-compte de votre politique d'insertion et d'aide au retour à l'emploi.

Une fois de plus, les trois publics visés en introduction de votre projet de budget social demeurent les femmes en situation de monoparentalité, les jeunes et enfin les artistes.

L'augmentation de 148 % des crédits dévolus à l'insertion et à la lutte contre l'exclusion se caractérise notamment par certaines dépenses contestables.

L'accès des jeunes en difficulté au marché du travail est un sujet par trop primordial pour se permettre de mener une politique dispendieuse et souvent quelque peu confuse.

Une évaluation rigoureuse de l'efficacité des aides et subventions versées devrait être effectuée.

Ainsi, s'agissant des actions d'insertion progressive par le biais du travail à la carte, dit premières heures, au bénéfice des publics les plus fragilisés et éloignés de l'emploi, le principe est incontestable, mais le coût de 600.000 euros sur deux ans, pour l'accompagnement d'un public restreint de 100 personnes, mériterait que l'on s'interroge sur le bilan coût avantage.

M. DARGENT.

Le budget 2011 poursuit méthodiquement les efforts engagés depuis 2008 dans le domaine des transports et constitue la traduction concrète de nos engagements.

2011 sera un grand cru pour les transports à Paris alors que la Droite conjugue en la matière un immobilisme traditionnel avec des initiatives brouillonnes d'inspiration élyséenne.

Les déplacements et la voirie constitueront à nouveau la deuxième dépense d'investissement de notre collectivité.

Le budget consacra 315 millions d'euros, au titre de l'investissement voirie et déplacements, notamment pour les couloirs de bus, les pistes cyclables et la voirie en général.

En dehors du tramway, 150 millions d'euros de crédits seront consacrés, notamment pour le réaménagement de la rue de Rennes ou encore l'amélioration des voies, dans le cadre de l'opération "Clichy Batignolles".

2011 serait également l'année de démarrage des travaux de réaménagement de la place de la République, après une concertation fructueuse.

La rénovation du pôle transports des Halles mérite également d'être soulignée.

Le lancement du programme PAM n°2 permettra d'offrir un service amélioré aux personnes à mobilité réduite dans leurs déplacements.

L'engagement d'intégrer la totalité des arrondissements de la Capitale au projet des voies sur berges ouvre des perspectives pour beaucoup d'arrondissements de la Capitale.

La Ville de Paris poursuivra en 2011 sa politique de diversification des transports qui aboutit à un premier rééquilibrage en la matière, avec une réduction de 24 % de la circulation automobile dans Paris depuis 2001, au profit du vélo et des transports collectifs.

Avec 15 millions d'euros inscrits au budget 2011, Autolib' sera la prochaine étape majeure.

Métropolitain et innovateur, ce nouveau dispositif sera accessible à tous les Parisiens dans un souci de justice sociale, d'efficacité et de développement économique.

La Ville souhaite également mettre en service un nouveau bus de quartier dans les 17e et 18e arrondissements et nous lancerons également cette année la concertation pour la création d'une nouvelle ligne dans le 15e.

Le vélo constitue toujours un axe prioritaire. 2011 verra la réalisation d'un jalonnement de l'axe

nord/sud et des aménagements cyclables complémentaires.

Notre engagement pour Vélib' ne faiblira pas et son extension en banlieue rencontre un vrai succès.

L'année à venir sera également décisive pour la poursuite du chantier T3 à l'Est, avec 730 millions d'euros d'investissement, en partenariat avec la Région.

Après la décentralisation du S.T.I.F., les collectivités franciliennes ont augmenté de près de 60 % leur contribution financière, dédiée à l'amélioration des transports en commun.

En deux ans, le S.T.I.F. a donc investi plus d'argent que l'État ne l'avait fait en 20 années.

Paris est devenu le deuxième contributeur public, après la Région, au budget du S.T.I.F.

La contribution de notre collectivité a augmenté de plus de 70 % et augmentera encore en 2011 de près de 7 millions d'euros.

Paris va donc là aussi très loin dans le domaine de la solidarité régionale, en matière de développement des transports en commun, y compris de banlieue à banlieue.

Cette politique inscrit notre Ville dans un avenir résolument métropolitain. Pour 2011, la contribution de la Ville au budget du S.T.I.F. s'élèvera à 353 millions d'euros.

La contribution importante de notre collectivité permet désormais au S.T.I.F. d'étendre la gratuité des transports en commun en Ile-de-France à 20.000 jeunes en contrat d'insertion après l'avoir fait pour les bénéficiaires des minima sociaux.

Cette politique volontariste en matière de transports constitue à l'évidence un levier majeur pour lutter contre le changement climatique.

La politique suivie depuis quelques années a déjà permis une réduction d'un tiers de la pollution de proximité et de plus de 80 % des émissions d'autres gaz polluants.

La Ville s'engage pour un total de 350.000 euros à déterminer avec la Région et Paris Métropole des zones de restriction de circulation pour les véhicules les plus polluants.

La Droite parisienne s'est toujours inscrite à rebours des principaux projets que nous avons portés en la matière, que ce soit le tramway, Autolib', Paris Métropole ou aujourd'hui les voies sur berge.

Durant ces 24 années en responsabilité à la tête de Paris, de 1977 à 2001, cette Droite a mené une

politique archaïque en matière de transports, celle de la logique toxique du « tout voiture », de l'asphyxie et du déséquilibre urbain.

Le niveau de ce budget des transports contraste avec le désengagement de l'État.

Les collectivités parisiennes et franciliennes ont cherché à suppléer à l'effort nécessaire de l'État pour financer et lancer elles-mêmes des projets d'envergure comme l'extension du tramway, ou le plan de mobilisation régionale de 18 milliards d'euros pour les transports.

M. DUTREY.

Le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" n'a pas déposé d'amendement budgétaire sur le logement, pour la première fois puisque depuis 2001, car nous sommes heureux de la politique de logement menée, bien que nous gardions certains points de désaccord, en particulier sur la production de logements P.L.S. et sur la part trop importante réservée aux bureaux. Aujourd'hui la principale bataille politique à mener pour notre majorité de Gauche est une bataille face à la spéculation.

Nous pourrions faire tous les efforts possibles sur le logement social. Nous pourrions, et c'est essentiel, continuer à nous plaindre de l'État qui se désengage, mais force est de constater qu'avec de telles augmentations, dans 10 ans, plus personne ne pourra se loger à Paris.

Or le budget, aujourd'hui, est calé principalement sur les droits de mutation, qui sont le produit de la spéculation, qui entraînent l'exclusion de l'accès au logement et qui font que la collectivité publique est obligée de mettre de l'argent public pour mener cette politique de logement social.

Mais, avec un foncier prévu dans 10 ans entre 15.000 et 35.000 euros le mètre carré, on pourra mettre autant d'argent public que l'on souhaite sur la politique de logement social, cela ne suffira pas.

Il est donc nécessaire de lutter contre la spéculation.

A partir du moment où 17, 18 ou 19 % de notre budget sont calés sur les droits de mutation, issus de la spéculation, comment mettre en place une politique antispéculative dans la capitale ?

Toute amélioration de la qualité de vie participe à augmenter le prix des logements sans que le propriétaire n'ait rien fait. Aussi bien, on peut quasiment parler d'enrichissement sans cause. Il faudra bien, à un moment, se poser clairement la question du prix du foncier et étudier comment nous devons l'encadrer. Nous avons un budget calé sur la spéculation, et quand la bulle va exploser, nous aurons moins de moyens et ce sera pourtant à ce

moment-là que les Parisiens auront le plus besoin d'investissements publics.

Il faut absolument déconnecter ce budget des fluctuations de la spéculation, ce que nous pouvons faire par l'impôt.

A Paris, aujourd'hui, nous avons une fiscalité particulièrement injuste.

Cette année, après ce fameux "matraquage fiscal" fanfaronné par la Droite, la taxe foncière représente à peine un demi mois de loyer.

Il y a des propriétaires richissimes aujourd'hui à Paris qui bénéficient d'une taxe foncière extrêmement basse et ce n'est absolument pas normal.

Bien sûr, la taxe d'habitation est un impôt beaucoup plus inéquitable, mais cette taxe foncière n'est pas aujourd'hui l'outil de répartition des richesses dont nous avons besoin.

Il faut passer d'un modèle aujourd'hui basé sur la croissance et la spéculation à un modèle beaucoup plus pérenne et plus sain de financement par l'impôt de nos dépenses publiques.

Changer de modèle, mais également changer d'échelle. La future création de Paris Métropole va entraîner de très lourds changements sur notre type de fiscalité.

Si nous nous engageons clairement dans Paris Métropole, une logique de solidarité va nous amener à mieux partager la fiscalité parisienne.

M. GOASGUEN, maire du 16e arrondissement.

Cette mixité sociale, dont vous vous réclamez tant, aboutit en réalité à l'écrasement de la classe moyenne, en raison de l'explosion du foncier et de la loi D.A.L.O. qui impose une fixité des contingents préfectoraux, enlevant automatiquement une certaine mobilité.

Vous avez la possibilité, actuellement, de changer de politique étant donné l'importance des droits de mutation et de la hausse de la fiscalité.

De plus, l'aide de l'État, contrairement à ce que j'entends, est importante. Paris, qui représente 3,5 % de la population, bénéficie quand même de 20 % de l'aide de l'État. L'État est ainsi fondé à demander que, de temps en temps, l'on écoute son avis.

Or vous perdurez dans la même direction, celle d'une politique de préemption, avec très peu de transparence, assez peu de logements finalement, puisque vous mettez cinq ans à évacuer 60 % des gens qui sont titulaires de logements que nous avons préemptés.

Cette politique extrêmement coûteuse n'a pas, en réalité, le résultat quantitatif que l'on pourrait souhaiter.

Si nous avons refusé, sur Chardon Lagache, l'immeuble de 47 logements, c'est qu'il était destiné aux handicapés et qu'on aurait voulu quand même que la Mairie de Paris fasse au moins l'effort de nous prévenir que, soudain, cet immeuble de 47 logements avait changé d'affectation. Nous avons été, je le rappelle, favorables à l'affectation pour des handicapés de cet immeuble de 47 logements.

Le 16e arrondissement, ce n'est plus les 200 familles. Il faudrait peut-être quand même que vous l'acceptiez.

Vous ne faites pas une politique de classe moyenne.

Vous ne prenez aucune décision d'attribuer, au-dessus du 60 % du plafond de ressources, ce qui aboutit à exclure un couple de gardiens de la paix ou d'instituteurs.

Vous ne voulez pas vous occuper de la classe moyenne, c'est votre droit, mais vous ne pouvez pas interdire à l'État et à la majorité parlementaire d'essayer de le faire à Paris.

C'est pourquoi nous avons décidé de proposer à l'État de signer avec la Ville de Paris une nouvelle convention qui permettra de prendre en compte la classe moyenne dans le cadre de l'aide de l'État.

Par ailleurs, nous estimons que le foncier parisien a une telle particularité qu'il est absurde désormais d'établir des plafonds nationaux. Nous travaillons en ce moment à un projet de loi Ile-de-France, afin d'éviter que Paris ne sombre dans une mixité sociale approximative avec les très riches d'un côté et les assistés de l'autre et redonne à la classe moyenne sa place dans Paris qui est nécessaire.

M. HÉLARD.

L'étude sur l'accès du jeune public aux activités culturelles soulignait le caractère hétérogène de l'offre des institutions culturelles marquées par l'empirisme et la diversité des objectifs et des contraintes.

Les musées de la Ville paraissent pénalisés par leur faible autonomie de gestion et une communication inadaptée, tandis que les grandes institutions musicales soutenues par la Ville souffrent de l'absence d'un financement dédié et de la faiblesse de l'évaluation des résultats. La DAC ne dispose pas, dans les conventions d'objectifs conclues avec ces institutions, des leviers nécessaires pour orienter leurs interventions et n'entretient pas de lien à ce sujet avec d'autres acteurs tels que le Rectorat ou la DASCO.

Les services municipaux ne disposent que de

données très parcellaires sur les pratiques et les attentes des jeunes en matière culturelle.

L'intervention de la Ville n'est pas ordonnée autour d'orientations stratégiques claires. Des objectifs explicites et évaluables d'éducation artistique et culturelle, ainsi que l'élaboration d'un bleu budgétaire retraçant l'effort financier réalisé par la Ville en matière d'actions culturelles pour les jeunes ont été préconisés par l'Inspection générale.

Le manque actuel d'investissements dans les conservatoires ou les bibliothèques municipales témoigne de la nécessité d'investir davantage dans la culture de proximité. Or, vous préférez, Monsieur le Maire, vous lancer dans des projets dont le gigantisme le dispute au gouffre financier.

Ainsi, "La Gaieté Lyrique", à mi-chemin entre art numérique et musique actuelle, censée incarner un nouveau type d'institution, représente une facture salée, avec certains espaces à plusieurs milliers d'euros le mètre carré. Son utilité est pourtant relative, le bâtiment étant dépassé avant d'avoir ouvert, et ce, pour un budget de fonctionnement de 9 millions d'euros par an dont 5,2 millions de subvention.

La même logique de dépense irraisonnée est à l'œuvre avec "Les Trois Baudets", rénové pour 7,5 millions d'euros et qui reçoit 450 millions d'euros annuels de subvention. La délégation confiée à une équipe chargée de découvrir de jeunes talents ne fait pas ses preuves et accuse le coup d'un "bide monstrueux".

Le pharaonique "Louxor présente un coût de rénovation de 29 millions d'euros, à mettre en regard avec la maigre fréquentation réservée à un type de programmation beaucoup trop élitiste.

Rénové à grands frais, le CENTQUATRE n'est qu'une onéreuse coquille vide que les dirigeants successifs n'ont su comment remplir.

A ce gaspillage intempestif, s'ajoute une inquiétante désinvolture quant à la préservation du patrimoine des musées parisiens. Le plan d'actions proposé au budget primitif 2011 apparaît peu ambitieux et pour le moins opaque. Alors que l'on pouvait espérer que les 2,1 millions, votés en juillet dernier pour la sécurisation des musées, ne constitueraient qu'une première réponse impérieuse apportée aux graves lacunes de sécurité des musées parisiens, vous ne nous proposez que la création de six postes de techniciens des services culturels, seulement 2,6 millions d'euros en crédits de paiement dans le cadre d'une programmation pluriannuelle et un partage des bonnes pratiques entre établissements.

M. DAGNAUD, adjoint, président.

Ce week-end, des milliers de Parisiens ont pu découvrir avec bonheur la programmation de la nouvelle équipe du CENTQUATRE.

M. DUCLOUX.

Le budget des affaires scolaires qui s'élève au titre du fonctionnement à plus de 192 millions d'euros, témoigne de la volonté politique de la Ville de Paris de continuer à privilégier l'éducation comme levier incontournable d'égalité sociale, alors que le Gouvernement n'arrête pas d'en fragiliser les principaux acteurs.

L'effort d'investissement ne faiblit pas avec un budget 2011 à hauteur de plus de 108 millions d'euros, avec la restructuration du groupe Keller - Bullourde, dans le 11e arrondissement, sans oublier la mise en accessibilité de l'école Gustave ROUANET et la restructuration du collège Maurice UTRILLO (18e) et enfin, le nouveau collège Aimé CESAIRE.

Ce budget primitif 2011 comprend ainsi la création de 30 emplois d'adjoints d'animation titulaires, tandis que 50 animateurs vacataires seront intégrés par voie de contractualisation et qu'un nombre équivalent de contractuels deviendra titulaires.

En lien avec la Direction des Affaires culturelles et la Mission cinéma, la Direction des affaires scolaires a mis en place en 2010-2011 un programme éducatif appelé "l'art pour grandir", favorisant l'accès de tous les jeunes parisiens à la culture et à ses institutions.

100.000 euros sont inscrits au budget 2011 afin que 60 % des établissements scolaires parisiens soient concernés par ce dispositif.

La volonté d'établir des passerelles entre l'école et la culture explique l'inscription au budget 2011 de 150.000 euros pour étendre le dispositif des résidences d'artistes dans les collèges parisiens. 30 collèges parisiens en bénéficieront à la rentrée 2011-2012.

A cela s'ajoute la création de deux nouveaux postes afin d'étendre "Actions collégiens", qui touche un peu plus de 12.000 jeunes par an, âgés de 11 à 17 ans, pour faciliter leur accès à la culture.

Si "Actions collégiens" s'étend territorialement, ce dispositif s'ouvre ainsi à de nouvelles missions. Les assistants éducatifs font désormais partie prenante des dispositifs de réussite éducative en lien avec les équipes pluridisciplinaires.

Le groupe socialiste propose un amendement budgétaire relatif à une augmentation de 300.000 euros des crédits consacrés aux vacances arcs-en-ciel, en vue de permettre à davantage de jeunes

parisiens âgés de 4 à 16 ans d'être accueillis dans des sites variés.

Ce budget 2011 permet de lutter contre l'échec scolaire et la reproduction des inégalités sociales.

Mme ONGHENA.

Le Gouvernement que vous décriez tant est le premier à avoir mis en place des politiques ambitieuses en matière de prise en compte de la question écologique.

La frange écologique, souvent revendicatrice, de votre majorité est cette fois très silencieuse sur ce sujet.

Vous avez pour objectif de réduire l'impact environnemental des déchets. Vous souhaitez réduire le nombre de déchets produits par les Parisiens, et je vous rappelle quand même que la Ville n'est en rien responsable de la réduction de cette part entre 2008 et 2009, réduction due en fait à la crise économique.

Par ailleurs, vous n'allez pas vous nous faire croire que vous allez réduire la production de déchets de 50 kilos par habitant en trois ans avec des composteurs !

Votre indicateur 17 fait référence à la mise en place d'un observatoire 3R (réduire, recycler, réemployer) qui semble, en réalité, relever du SYCTOM de l'agglomération parisienne.

S'agissant de la performance de l'administration parisienne en matière de production de déchets, la quantité consommée en 2010 est sensiblement la même qu'en 2009.

Quant aux objectifs du contrat de performance de la Direction pour les Ressources Humaines, le document ne témoigne d'aucune ambition !

Il semble que vous souhaitiez réduire le taux d'absentéisme des agents de la DPE (+ 9,6 %) mais la colonne « plan d'action » est vide.

Les cases des objectifs de 2011 pour réduire les absences dans les séances de formation et le plan d'action sont vides.

Ce budget s'inscrit dans un contexte bien particulier : celui où la Ville est à nouveau sale.

Nous sommes régulièrement interpellés par les habitants sur l'état des rues du 19e. Des encombrants sont à nouveau abandonnés autour des arbres, des épaves de scooters sont abandonnées sur les trottoirs et les tags sur les bâtiments font leur retour.

En 2011, les quartiers populaires de l'Est parisien seront, une nouvelle fois, condamnés à se passer du ramassage des feuilles mortes.

Votre contrat de performance ne fait état d'aucun objectif d'évaluation du marché passé avec les sociétés titulaires d'un marché de ramassage des ordures ménagères. Pourquoi ne le prévoyez-vous pas ?

Dans le 19e arrondissement, l'entreprise DERICHEBOURG a commencé l'exécution de son marché avec des vieilles bennes, quelquefois en panne sur la voie publique. Aujourd'hui, les camions sont neufs mais la satisfaction des habitants décroît.

Les commerçants disposent d'un temps très court pour déposer leurs déchets avant le ramassage. En revanche, les procès-verbaux sont toujours dressés sans tarder. Que comptez-vous faire ?

Vos objectifs pour 2011 en matière de propreté à Paris, c'est mettre en place un observatoire dont la paternité entre le SYCTOM et la Ville n'est pas claire et installer des composteurs. C'est un peu court.

A quoi vont servir les 5,7 millions d'euros prévus en investissements ?

Les objectifs qui sous-tendent votre budget visent peut-être à jeter de la poudre aux yeux en direction de votre électorat, mais en tout cas ils traduisent votre absence de vision politique pour Paris et d'ambition sur la question.

M. DAGNAUD, adjoint, président.

Le Président de la République rappelait, il y a peu, que l'écologie commençait à bien faire, tandis que les groupes parlementaires U.M.P. à l'Assemblée nationale comme au Sénat viennent de voter la suppression de la taxe sur les emballages plastiques, qui était une mesure phare qui avait précédé le Grenelle de l'Environnement.

L'outrance de vos propos montre que vous n'avez tiré aucune leçon de l'échec retentissant de votre dernière campagne municipale menée sur le même ton !

Mme SACHS.

Dans le budget primitif où est la dynamique de croissance ? Où est l'ambition économique de sortie de crise ? Où est l'écosystème puissant et compétitif au niveau mondial qui doit être celui de Paris ?

Le fameux milliard est-il exclusivement dédié à l'innovation ? Pourrez-vous tenir l'objectif des 100.000 mètres carrés d'ici à 2014 de surfaces dédiées aux pépinières et aux incubateurs ?

J'ai soutenu vos initiatives de l'Institut du cerveau à l'Institut de la vision, en passant par l'Institut Langevin, la rénovation de la Sorbonne, les pépinières et incubateurs partout dans Paris, le pacte P.M.E. J'ai voté la création du laboratoire "Paris Région Innovations", mais celui-ci ne saurait concentrer à lui tout seul la quintessence de

l'innovation parisienne.

Le mot innovation ne doit pas être un leurre. Cela ne crée pas une politique de développement économique qui reste, malgré nos appels répétés, le parent pauvre de votre action.

La solidarité, oui évidemment, mais comment la créer sans croissance ? Où sont les projets économiques d'envergure, de visibilité internationale de Paris ? Où sont les mesures indispensables d'après crise pour l'implantation des entreprises étrangères et de leurs centres de décisions ?

Pourtant, Paris regorge de potentiel, d'atouts économiques, grâce au meilleur crédit impôt recherche en Europe. Paris s'est formée et a attiré le capital humain le plus qualifié, mais souffre d'une sous valorisation économique chronique et d'un déficit d'image.

L'attractivité d'une métropole dépend autant de sa perception que de sa réalité. Paris est une place économique et financière qui ne fait plus rêver, car elle est sans stratégie.

Selon un récent classement mondial, Paris ne séduit que 8 % des entrepreneurs interrogés et pointe en sixième position au sein des métropoles internationales.

Paris n'est que 33e sur les 37 métropoles européennes pour la création d'entreprises.

Une étude récente du cabinet DELOITTE confirme que les créateurs d'entreprises innovantes préfèrent toujours Londres à Paris. Et quid de l'action de Paris pour les "Business Angels", étrangers absents de la communication d'aujourd'hui ?

45 % des entreprises installées à Paris n'emploient pas de salariés. Comment y remédier ?

Le désengagement de la Chambre de Commerce de Paris et de l'association "Paris Développement" m'inquiète et ne manque pas de soulever de lourdes interrogations. Est-ce un message d'alerte ou un règlement de compte aux dépens des Parisiens ? Comment les investisseurs le liront-ils ?

Paris se doit de maîtriser son avenir économique.

Ce budget ne mobilise pas les bons leviers de la croissance.

Paris doit tout mettre en œuvre pour transformer la recherche en innovation et l'innovation en développement économique, en instaurant une logique de rentabilité qui se substitue à la logique de subvention.

L'attractivité économique demeure pour vous une donnée annexe de votre politique plutôt que l'axe central qu'elle devait être.

M. CARON-THIBAUT.

Pouvoir se loger à Paris est un droit et la Ville de Paris en a fait sa priorité absolue depuis 2001.

Le présent budget consacre à cet enjeu plus de 400 millions d'euros, soit plus du quart de notre programme d'investissement sur la mandature.

Notre nouveau P.L.H. confirme la politique ambitieuse engagée par la Ville en matière d'habitat et dessine de nouvelles actions déterminantes pour Paris, afin de répondre à l'urgence et il nous faut aujourd'hui les financer.

En plus de la construction de 4.500 logements neufs par an dont 50 % sociaux, il s'agit de continuer à donner corps à cet effort sans précédent que la Ville mène depuis 2001 en matière de logement social.

Ayant rempli notre objectif de 30.000 logements sous la précédente mandature, nous avons décidé de nous fixer comme objectif celui de 40.000 logements à financer au cours du mandat actuel.

Cette politique répond à la réalité sociale et sociologique de Paris.

Des plus modestes aux classes moyennes, chacun peut donc trouver une réponse adaptée et, cet enjeu, nous voulons le relever avant la date imposée par la loi S.R.U. dès 2014.

Nous avons fait le choix de doter la Ville de Paris de logements spécifiques pour permettre à chacun également d'y trouver sa place : 4.000 logements sociaux pour étudiants, 5.800 places en résidences sociales, 1.300 places pour personnes âgées ou en situation de handicap lourd seront ainsi financées.

Nous devons prendre notre part du chantier de l'hébergement des plus précaires.

Paris concentre sur son territoire plus de la moitié des places d'hébergement de l'ensemble de l'Ile-de-France, soit une place pour 450 habitants contre une pour 2.000 habitants dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines.

Nous nous sommes fixés l'objectif de créer 2.000 places nouvelles et d'humaniser 1.400 places.

Notre action a pour ambition de couvrir les besoins mal couverts sur Paris : les jeunes, les femmes victimes de violence, les personnes souffrant de troubles psychiques, d'addictions ou encore les personnes marquées par les conséquences d'une désocialisation prolongée.

Nous constatons avec satisfaction que le budget prévoit de financer 6.000 logements supplémentaires, soit plus de 400 millions d'autorisations de programme inscrits pour 2011.

Depuis 2004, près de 15.000 personnes ont bénéficié du dispositif "Prêt Paris Logement" qui a été majoré de 50 % en 2009 afin de soutenir la demande.

Nous voulons renforcer les dispositifs de prévention des expulsions et de réinsertion par le logement et l'hébergement, à travers le renforcement du dispositif "Louez solidaire", la réforme des prises en charge hôtelières au titre de l'Aide sociale à l'enfance, l'augmentation de 2 millions d'euros de l'efficace Fonds de solidarité logement pour prévenir les expulsions ou l'extension de l'allocation "Paris Logement" aux retraités et aux personnes en situation de handicap.

98 millions d'euros seront consacrés cette année aux besoins des plus précaires à travers le financement de maisons relais et l'humanisation de nombreuses chambres.

Nous poursuivrons la lutte contre l'habitat insalubre.

La convention signée avec la S.I.E.M.P. a permis de traiter plus de 1.000 immeubles depuis 2001. De nouvelles situations se produisant chaque année, la Ville de Paris a créé la société de requalification des quartiers anciens à l'échelle métropolitaine et 15 millions d'euros sur le budget 2011 y seront consacrés.

De nombreuses O.P.A.H. sont prévues de manière à inciter les propriétaires à réaliser des travaux dans leur appartement pour les rendre éco compatibles.

La Ville de Paris ne pourra pas résoudre seule la crise du logement et l'État ne joue pas son rôle, le Gouvernement Sarkozy - Fillon ayant décidé de baisser les crédits consacrés aux subventions au logement social de 75 %.

De plus, le projet de loi de finances 2011 prévoit une baisse globale de 2,6 % des crédits de la mission "Ville et Logement".

Afin de compenser ce désengagement, l'État a scandaleusement décidé de ponctionner les bailleurs sociaux de près de 260 millions d'euros par an, ce qui induira mécaniquement une baisse des moyens consacrés par ces bailleurs à l'entretien de leur patrimoine et à la construction de nouveaux logements.

Nous craignons que l'État ne révise fortement à la baisse son engagement en matière de production de logements sociaux, qu'il ne tienne pas ses promesses et ne renouvelle pas la dotation annuelle de 120 millions d'euros destinée à Paris.

La Ville de Paris demande donc au Gouvernement de mettre en place des dispositifs législatifs pour mieux réguler le marché privé, en encadrant l'évolution des loyers à la relocation, dans le secteur privé, et de réquisitionner les immeubles que les propriétaires laissent vacants depuis plusieurs années.

Les trois groupes de la majorité ont déposé un amendement demandant à ce que le budget du compte foncier soit abondé de 20 millions d'euros supplémentaires en crédits de paiement, afin de ramener les moyens totaux affectés à 100 millions d'euros.

M. GABORIAU.

Le tourisme parisien, de loisirs ou d'affaires, a toujours représenté pour notre Capitale un mélange de cultures exceptionnel et un atout économique majeur.

Après une crise économique et financière sans pareille depuis 1929, le tourisme parisien semble bien se porter, avec une image au mieux, un taux d'occupation de l'hôtellerie parisienne le plus élevé après Londres et de nouvelles capacités hôtelières, en particulier dans le grand luxe, avec de significatives créations d'emplois.

Quelles sont les faiblesses actuelles ? Le retard pris dans le développement du secteur hôtelier, le nombre insuffisant d'hôtels de moyenne gamme, la priorité donnée au logement social au détriment du développement du secteur touristique, avec la préemption d'hôtels pour en faire des logements, le chevauchement des organismes touristiques, l'affectation non touristique de la taxe de séjour.

L'accessibilité et la sécurité des hôtels risquent de faire perdre un nombre significatif de chambres et d'emplois.

Autres inquiétudes pour demain : la gestion des groupes avec les autocars, le logement en banlieue avec visite de Paris. Quelle anticipation de la part de la Ville aussi pour l'évolution du tourisme actuel à forte sensibilité occidentale par rapport à la diversité culturelle, alimentaire, linguistique et religieuse ?

La fermeture de l'église Saint Germain de Charonne pour raison de sécurité est l'occasion de rappeler que la Ville a la charge d'entretenir et de restaurer 96 édifices culturels.

La Ville a considérablement augmenté ses recettes dont le réemploi n'est pas assez consacré à une politique d'investissement ambitieuse, particulièrement pour entretenir son patrimoine culturel.

Le groupe U.M.P.P.A. demande que la Ville double le budget prévu pour les travaux des édifices culturels.

Notre groupe souhaite également que la Ville de Paris réalise rapidement un audit détaillé de l'état de tous les édifices culturels de la Capitale dont elle a la responsabilité.

Je rends hommage à la Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires qui, sur proposition du Président de la République, a permis l'inscription au patrimoine immatériel de l'humanité du Repas gastronomique des Français, encourageant ainsi le tourisme gastronomique sur nos territoires.

Mme CALANDRA, maire du 20e arrondissement.

En tant que maire d'arrondissement, j'ai trouvé particulièrement baroque de nous reprocher de ne rien faire pour améliorer la propreté de nos rues et de mettre davantage de contraventions aux commerçants qui sortent leurs conteneurs en dehors des heures requises, pratique qui contribue notablement à la salissure des rues.

Je n'envie pas les Anglais pour ce qu'ils vivent aujourd'hui et je préfère les choix que nous faisons à Paris, personnellement.

Ce budget de la Ville de Paris demeure cohérent avec les choix faits depuis 2001. La solidarité est le premier poste budgétaire avec plus de 2 milliards d'euros.

Depuis 2001, le budget social de la Ville de Paris a bénéficié d'une hausse globale de 70 %, ce dont je ne peux que me réjouir.

Cette solidarité, ce sont également 310 millions consacrés au R.S.A. dont 46 millions d'euros versés par la Ville pour compenser l'insuffisante dotation de l'État.

Ce choix de solidarité s'adresse également à nos aînés, avec la construction de trois nouveaux E.H.P.A.D., l'ouverture de 62 places pour l'accueil de malades d'Alzheimer et 520 places d'hébergement collectif.

Cette solidarité se traduit également par la consécration de 293 millions à l'Allocation personnalisée d'autonomie, alors que l'État aura diminué de 44 % les crédits pour cette même allocation dans la même période.

La solidarité dans le budget de la Ville de Paris, ce sont également 182 millions d'aide départementale pour les personnes en situation de handicap.

La solidarité, enfin, c'est la santé.

Dans les arrondissements de l'Est parisien, nous voyons réapparaître des pathologies qui avaient disparu depuis longtemps à Paris.

Dans le 20e arrondissement, les choix de la Ville de Paris ont consisté notamment à restructurer et à sauver le Groupement des œuvres sociales de Belleville, un centre de santé indispensable dans le 20e arrondissement.

C'est aussi consacrer 7 millions d'euros pour tout Paris, pour la protection maternelle infantile et globalement 2,5 millions pour les centres de santé. C'est cela notre politique de solidarité à mettre en regard de la politique de restructuration de l'APHP. Dans le 20e arrondissement, l'accès aux soins de première urgence n'est plus assuré correctement, non seulement pour la population du 20e mais pour la population de proche banlieue.

Les choix de solidarité du budget de la Ville de Paris, ce sont surtout des actions envers les plus démunis, qui ont déjà basculé dans la grande précarité et la grande exclusion.

Sur ce point, le premier amendement concerne l'augmentation des moyens alloués aux actions de maraude en permettant de renforcer les équipes associatives de Charonne et de l'association "Aux captifs la libération" sur le terrain dans les 11e et 20e arrondissement, et porte à 50.000 euros les crédits de la D.A.S.E.S. pour créer quatre postes d'intervention sur ces maraudes.

Un autre amendement vise à attribuer 100.000 plus 150.000 euros à la création d'une ressourcerie - déchetterie à la Porte de Montreuil. Dans le contexte de l'apparition des marchés de la misère, il ne s'agit pas seulement d'assurer la régulation de l'espace public mais de pouvoir créer des emplois d'insertion pérenne de long terme et offrir des perspectives d'avenir.

Mme BURKLI.

Monsieur le Maire, votre voyage à Montréal, que nous avons effectué ensemble en octobre 2008, avait été l'occasion de constater à quel point le maire de Montréal travaillait en symbiose avec les acteurs économiques et mettait au centre de ses préoccupations l'emploi et le développement économique de Montréal.

Or, qu'avons-nous trouvé depuis votre réélection en 2008 ?

Un accroissement de la pression fiscale de l'ordre de 26 % sur les deux dernières années ; une politique d'investissements qui représente à peine 20 % du budget global de la Ville, essentiellement consacrée à des aménagements de voirie ou à des projets pharaoniques comme celui des Halles ; un départ des grandes entreprises vers la banlieue qui va en s'accéléralant.

Vous aviez annoncé, en 2008, 1 milliard d'euros en faveur de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation. Nous les recherchons en vain dans votre projet de budget.

Plus récemment, vous avez annoncé la création d'un Conseil de l'attractivité à l'international, autrement dit un "business council". Nous souhaitons que vous nous teniez directement et étroitement informés du développement de cette initiative.

Votre politique doit être revue complètement avec une priorité : éviter le départ des entreprises déjà sur place à Paris.

Nous observons avec inquiétude une situation dans laquelle les entreprises et les emplois quittent la ville et où ses classes moyennes sont rejetées de la capitale, qui va devenir une ville de très riches et de très pauvres, sans emplois pour sa population.

(M. SAUTTER, adjoint, remplace M. DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

Mme GOLDGRAB.

Le budget culture de la Ville reflétera le choix que la culture soit une des priorités majeures de la mandature.

Il faut favoriser une politique culturelle de proximité dans les quartiers, quoi qu'en dise la Droite, tournée vers les jeunes, et avec l'objectif constant du rééquilibrage géographique de l'offre culturelle sur le territoire parisien.

Les budgets culture et patrimoine sont sensiblement en hausse. Des hausses sensibles pour les subventions bénéficient à certaines grandes institutions qui ont subi une baisse de subvention de 1,5 % en 2010.

La Municipalité prévoit le lancement de cinq nouveaux lieux dédiés aux pratiques artistiques amateurs qui seront pilotés par la maison des pratiques artistiques amateurs dans le 6e. 2011 verra donc l'ouverture de deux de ces espaces, l'un à Saint-Blaise (20e), et l'autre à la place de l'ancienne chaufferie de l'hôpital Broussais (14e).

J'aimerais souligner l'action exceptionnelle de la Ville dans le domaine de l'action artistique et de l'éducation artistique. Paris est la capitale de l'ouverture de la culture au plus grand nombre. N'en déplaise à la Droite, c'est bien l'action de la Ville sur ce point qui permet aux jeunes Parisiens de bénéficier d'une vraie éducation artistique, malgré le manque d'enseignants formés par l'Education nationale et la suppression de 50.000 postes d'enseignants, qui est bien un désengagement de l'Etat dans ce domaine.

La lecture publique va également rester au cœur des priorités de la politique culturelle de la Ville.

Entre 2008 et 2010, la Ville s'est enrichie de huit nouvelles bibliothèques, sans oublier les crédits de préfiguration de trois futures bibliothèques très attendues : la médiathèque Saint-Lazare (10e), la bibliothèque de la Z.A.C. Pajol (18e) et celle de la Canopée (1er). Il ne faut pas oublier le festival littéraire "Paris en toutes lettres".

La Ville soutiendra les programmations audacieuses entreprises par ses théâtres. Il nous faut renforcer le développement des musiques actuelles, des arts de la rue, comme le cirque.

La Ville s'engage également à poursuivre son action de consolidation des équipements et structures culturels d'envergure : "Le 104", "Les Trois Baudets", la Maison des Métallos, les médiathèques Marguerite Yourcenar, Marguerite Duras.

Pour sa 10e édition, 1,5 million d'euros seront consacrés à "Nuit blanche".

La politique cinématographique est renforcée avec :

- le soutien aux salles d'arts et d'essai, au festival "Paris Cinéma" ;
- les actions tournées vers l'éducation à l'image ;
- l'aide à la transition au numérique des salles indépendantes ;
- la rénovation du "Louxor".

Parmi les projets culturels à venir, je citerai, entre autres, l'ouverture prévue de "La Gaieté Lyrique" qui permet d'initier un tournant culturel et générationnel pour les arts numériques, sans oublier le chantier de préfiguration de la Philharmonie.

La Ville est le plus gros employeur culturel de Paris. La création de nouveaux emplois est à l'ordre du jour pour permettre la réalisation des engagements de la Municipalité en la matière.

Le budget du patrimoine est sensiblement en hausse tant en fonctionnement qu'en investissement. Le succès des expositions temporaires des 14 musées de la ville a permis de dégager 1,2 million d'euros de recettes en 2009 qui seront reversés au budget 2011. Suite au vol d'œuvres d'art ayant eu lieu au Musée d'Art Moderne, le plan de rénovation et de sécurisation des musées a été renforcé. Des opérations de sécurisation d'envergure auront lieu au M.A.M., à Carnavalet et dans les autres musées de la ville. Des moyens supplémentaires seront dégagés.

Le programme de remise en état des églises, dont l'entretien incombe à la Ville, se poursuit à un rythme soutenu avec 5,7 millions d'euros consacrés aux chantiers. Un investissement de 80 millions d'euros a eu lieu dans la première mandature, contre 25 millions d'euros à peine pour le passé. 53 millions d'euros sont consacrés au patrimoine des églises.

Le budget 2011 est le reflet d'une politique culturelle ambitieuse, subtilement répartie entre de multiples postes, qu'il s'agisse d'éducation artistique, de développement des pratiques amateurs, de soutien à l'innovation et à la création, de maintien des efforts déjà entrepris ou encore d'investissements sur de nouveaux chantiers.

M. COUDERT.

La part consacrée à la culture (10,59 %) dans le budget à Paris est inférieure à celle des grandes villes françaises ou européennes. De plus, cette part, s'érode d'année en année. Les dépenses de fonctionnement croissent de 1,7 % au détriment des dépenses d'investissement qui baissent de 16, 6 %.

La priorité est de réaliser coûte que coûte, des projets sans cesse repoussés dans leur inauguration, comme "La Gaieté Lyrique", le "Louxor", la Cité de la mode ou du design, ou qui, lorsqu'ils ont finalement été ouverts, cherchent inlassablement leur public, comme "Les Trois Baudets" ou "Le 104".

Cette persévérance dans la quête de châteaux en Espagne ne serait pas grave si l'on n'était pas dans un contexte de restrictions budgétaires.

En revanche, face à des priorités fantasmagiques, il y a beaucoup de non priorités, à commencer par la sécurité des musées.

C'est pourquoi nous proposons par amendement d'augmenter les crédits de sécurisation des collections.

Deuxième non priorité constante, la stagnation des budgets des grandes institutions culturelles de la Ville, comme le Théâtre du Châtelet qui, du fait de l'augmentation mécanique de leurs coûts fixes, et notamment des charges de personnel, voient la part consacrée à la création se restreindre d'année en année.

Pour les musées, c'est la durée et le nombre des expositions qui en pâtissent, mais aussi la politique d'acquisition. Si les grandes institutions sont maltraitées, imaginez ce qu'il en est de la myriade d'associations qui, dans nos quartiers, font vivre la culture au quotidien.

Il serait urgent qu'une politique, pourtant peu coûteuse, soit mise sur pied, pour permettre l'hébergement temporaire de collectifs d'artistes dans des lieux inoccupés

Ce budget de misère privilégie les projets artificiels au détriment d'acteurs institutionnels ou de terrain.

Il faut, même en période de vache maigre, privilégier la culture dans les choix budgétaires et dégager de véritables priorités dans une certaine complémentarité avec les actions menées par l'État.

Mais cela supposerait d'abandonner une politique de coups médiatiques.

M. MENGUY.

Les présents choix budgétaires sont des choix d'opportunité politique qui ne servent en rien les familles et les petits Parisiens.

N'a-t-on pas besoin à Paris d'une nouvelle piscine, de nouvelles écoles, d'écoles restructurées comme celle du 99 rue Olivier de Serres (15e), d'équipements sportifs accessibles de façon pérenne pour les scolaires, de gymnases rénovés et sans matières toxiques pour les sportifs, de stations de métro accessibles aux familles avec poussette ?

A priori, ce n'est pas l'avis du Maire de Paris.

Monsieur le Maire, vous avez fait le choix de financer intégralement la restructuration du stade Jean Bouin, le choix du sport business au détriment du sport scolaire.

Vous avez également fait le choix d'augmenter encore les crédits accordés à l'aménagement des Halles, sans penser qu'une infime partie de ces crédits supplémentaires aurait pu être affectée à l'investissement dans des équipements pour la jeunesse parisienne, pour augmenter l'offre de service public pour les plus jeunes.

La politique budgétaire à l'égard des directeurs d'école sonne la paupérisation d'une profession lourde de responsabilités.

En recentralisant les tarifs de la restauration scolaire, c'est encore l'idéologie qui prime sur le pragmatisme et la confiance.

De quoi ou de qui avez-vous peur pour reprendre autant la main sur les arrondissements ?

Dans votre politique à l'égard des associations, c'est toujours l'idéologie qui prime, à preuve les "Macarons troubadours" et plus récemment l'UNEL 75, alors même que l'UNI ne reçoit aucun soutien de la Ville.

Les réformes structurelles, vous les écrivez et nous, nous les faisons.

Monsieur le Maire de Paris, lorsque vous ne serez plus aux responsabilités, l'histoire retiendra que vous avez été Maire de Paris, mais retiendra surtout que vous n'avez pas été le Maire de la jeunesse parisienne.

Vos choix budgétaires servent des intérêts particuliers plutôt que l'intérêt général et, surtout, ils font payer à la jeunesse parisienne une note déjà bien trop salée.

M. ALPHAND.

Les récentes auditions menées par la Mission d'information et d'évaluation sur les effectifs de la Ville ont démontré de façon magistrale, le profond malaise qu'entretient votre majorité municipale à l'égard de la performance.

La mesure de la performance, ce n'est pas l'expression d'une tyrannie aveugle et purement comptable, c'est un outil pour un pilotage moderne de la collectivité.

Le rapport sur les contrats d'objectifs et de performance s'apparente au Désert des Tartares.

Page après page, on attend des éclairages pertinents sur la gestion de la Ville, et rien ne vient, ou si peu.

Ainsi, alors que la D.F.P.E. est frappée d'un absentéisme particulièrement élevé, l'absence de cible pour 2010 et 2011 traduit bien le renoncement de l'Exécutif à traiter sérieusement ce problème.

Il est comique que la Direction des finances fixe une hausse de 40 % des redevances pour les contrats que cette direction aura à renouveler en 2011, au moment où la Ville s'apprête à brader Roland Garros, pour une redevance honteusement faible.

Nous proposons la suppression du poste de déléguée au design de la Ville, véritable placard doré aux frais du contribuable parisien.

Pointé par le rapport de la Chambre régionale des comptes, cette affaire traîne depuis de longs mois, au point de devenir vraiment rocambolesque.

Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

S'agissant du Centre d'action sociale, la réalité des chiffres ne cadre pas avec le discours officiel. Trouvez-vous crédible d'annoncer la confirmation de l'engagement fort de la Ville en matière de solidarité avec un budget qui prévoit la diminution sensible des crédits du Département pour les actions d'insertion et la réduction du montant des aides et allocations ?

En effet, comment expliquer des embauches supplémentaires, notamment pour ce qui concerne les restaurants solidaires, alors que vous auriez pu redéployer une partie des postes créés l'an passé pour la mise en place de l'allocation "Paris logement" dont vous actez la faible montée en charge ainsi que les postes supprimés avec la disparition de Cœur de Paris ?

Je note à nouveau un renforcement des effectifs du Centre contrairement aux injonctions de la Chambre régionale des comptes.

L'allocation "Paris logement" apparaît mal ciblée et je suis très étonnée que vous puissiez envisager à la fois d'en diminuer le montant global de 40 %, et

d'en étendre le champ d'application aux retraités et handicapés.

Vous avez exclu les classes moyennes de ce dispositif en faisant le choix de ne faire que du très social.

Plutôt que de réduire le montant de cette aide pour 2011, vous auriez pu en étendre le champ en remontant le plafond d'accès.

Mme POIRAULT-GAUVIN.

Vous menez une politique de logement social à pure fin électoraliste car vous pratiquez une politique d'affichage. Le financement de 40.000 logements sociaux sous la mandature ne peut être considéré comme la création nette de 40.000 logements supplémentaires dans Paris.

Une politique sincère intégrerait que l'effort doit être concentré sur la construction et non sur le conventionnement.

Vous n'investissez pas finalement dans les arrondissements difficiles à reconquérir pour la Gauche (6e, 7e et 16e) ni dans les arrondissements que vous considérez acquis à la Gauche, et qui ont pourtant des pourcentages très éloignés des prescriptions de la loi S.R.U. tels que les 2e, 10e et 11e arrondissements. Comme par hasard, vous concentrez vos efforts dans les arrondissements que vous entendez faire basculer à Gauche : le 11e et le 15e arrondissement.

Vous accusez régulièrement certains maires de Droite de vouloir faire obstacle au logement social, en tenant un discours hypocrite car chacun sait que le Maire d'arrondissement n'a pas vraiment son mot à dire sur les programmes sociaux décidés par la mairie centrale dans son arrondissement.

La mairie centrale n'investit pas dans les arrondissements qu'elle a peu de chance de reconquérir, telle est la vérité.

Pure électoralisme enfin car au nom de la mixité sociale, vous devriez demander à un certain nombre d'arrondissements tenus par vos amis de faire un effort.

Seule la mairie centrale peut le décider. Alors, quand on prétend donner des leçons à la Droite, Monsieur le Maire, il faut être exemplaire.

Vous êtes responsables de l'insuffisance, voire de l'absence d'entretien des logements sociaux. Et dans les parties communes de ces immeubles, c'est la politique de la rustine.

Nous dénonçons une mobilité et un parcours résidentiel complètement en panne. L'insuffisance d'offres nouvelles de logements influe directement sur l'équilibre du marché, l'ajustement des prix et des loyers et leurs conséquences sur le taux d'effort des ménages.

Cela se traduit, finalement, par l'allongement de la période d'occupation moyenne des logements H.L.M.

Les refus des bailleurs sont incompréhensibles quand il y a une volonté d'échanger de grands appartements contre de plus petits et quand on sait la rareté des F4 et des F5. Il ne peut y avoir d'ajustement entre la taille des ménages et la taille des logements à cause de cette mauvaise gestion.

Cette panne de la mobilité révèle l'absence d'un vrai parcours résidentiel à Paris.

Donner accès aux Parisiens à un logement social, c'est bien, les en faire sortir, c'est mieux. Les mécanismes de transition sont minces, voire inexistantes.

Vous consacrez 3 % du budget logement à l'accession sociale à la propriété, ce qui est totalement insuffisant ; vous faites le contraire du Gouvernement qui a choisi, lui, de soutenir massivement les classes moyennes en mettant en place un "prêt à taux zéro plus" qui n'est plus soumis à des conditions de ressources et vous persistez en conditionnant votre prêt Paris Logement 0 % à un plafond de ressources. S'il ne l'était pas, un cumul serait possible pour tous entre le dispositif gouvernemental et le dispositif de la Ville, et c'est la raison pour laquelle le groupe U.M.P.P.A. a déposé un vœu invitant la Ville de Paris à aligner son dispositif d'accession sociale à la propriété sur celui plus avantageux du Gouvernement.

Ce "bleu logement", c'est beaucoup d'esbroufe, de poudre aux yeux, et une once de mauvaise foi.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur.

Je donne un avis favorable d'abord à l'amendement n°8 des groupes de la majorité sur l'abondement du compte foncier logement, de même qu'à l'amendement n°17 sur la prévention de la toxicomanie.

Je donnerai un avis favorable à un certain nombre d'amendements du groupe Socialiste, Radical de gauche et apparentés, n°3 sur les familles monoparentales, n°4 sur les missions locales pour l'emploi, n°5 sur les marchés de la misère de la porte de Montreuil, n°6 relatif à l'abondement des crédits vacances "Arc-en-ciel" qui permettra à beaucoup de petits Parisiens de partir en vacances, n°7 relatif à l'abondement du Plan local

pour l'insertion et l'emploi qui l'étend à deux arrondissements nouveaux et le n°2 sur le Pavillon des Thermopyles.

Pour le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés", je donnerai un avis favorable à l'amendement n°9 sur les jardins partagés, à l'amendement n°11 sur l'entretien du bois de Vincennes, et à l'amendement n°10 pour les plantations d'arbres d'alignement.

Enfin, pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, je donne un avis favorable à l'amendement n°14 sur la lutte contre l'homophobie dans le football, au n°16 sur la protection contre la traite des êtres humains, au n°19 qui a été transformé en amendement de l'Exécutif sur les centres de santé, au n°20 sur les loyers des centres sociaux parisiens.

J'ajouterai un avis favorable à un vœu du groupe Centre et Indépendants sur la communication des salaires des dirigeants des S.E.M.

L'U.M.P.P.A. parlait très peu des classes moyennes, au moment où la Droite gouvernait Paris et où la spéculation a jeté hors de Paris des dizaines de milliers de familles de classes moyennes.

C'est nous qui avons lutté contre la spéculation depuis 2001 en préemptant toutes sortes d'immeubles que les promoteurs achetaient, qu'ils allaient rénover à grand prix et qu'ils allaient vendre en appartements de luxe. Ces préemptions, nous les avons faites à la moitié du prix du marché, si bien qu'elles n'ont pas grevé les finances parisiennes, mais ont, à coup sûr, permis d'éviter toutes sortes d'évictions de familles, à la fois populaires et moyennes.

Nous avons créé, en 2004, le prêt "Paris Logement" pour aider à l'accession à la propriété des classes moyennes.

Sur les dizaines de milliers d'habitants que Paris a gagnés depuis 2001 alors que Paris ne cessait d'en perdre dans les 30 ou 40 années précédentes, il y a, à l'évidence, beaucoup de familles des classes moyennes.

L'amendement n°25 de l'U.M.P. qui consiste à reprendre des crédits sur les Halles et sur Jean Bouin pour les réorienter vers d'autres équipements, pose un problème d'addition, parce que les propositions de l'U.M.P. s'élèvent à 210 millions d'euros, alors que Jean Bouin, cette année, c'est 40 et les Halles 85. Les équipements de proximité, contrairement à ce que l'U.M.P. cherche à faire croire, ne sont nullement sacrifiés dans le plan d'investissement de la Ville.

Pour répondre à l'amendement de Mme MACÉ de LÉPINAY sur les édifices culturels, je voudrais rappeler que nous allons consacrer au total 53

millions d'euros aux édifices culturels pendant cette mandature et que nous leur avons consacré 80 millions dans la mandature précédente, alors que pour la période de 1995 à 2000, c'étaient 25 millions.

Nous avons accéléré sensiblement la consommation des crédits en matière de sécurité des musées et le budget 2011 complète très heureusement cet effort avec 3,5 millions d'euros d'A.P. et un peu plus de 3 millions d'euros de C.P., plus d'ailleurs la création de six postes et un certain nombre de crédits en budget de fonctionnement.

On nous propose des baisses de taxe foncière, des baisses de taxe de habitation, des baisses de droits de mutation et l'on met en face des économies qui sont parfois un peu étranges.

Ainsi proposer 10 millions d'euros d'économie sur la masse salariale, cela signifie ou pourrait signifier la baisse de 200 euros des salaires de chaque agent de la collectivité parisienne.

En matière fiscale, nos augmentations modérées de 2008 et de 2009 ont été très minutieusement étudiées et nous n'avons pas l'intention d'y revenir.

Mme ERRECART, adjointe, rapporteure.

En 2011, nous allons ouvrir de nombreux équipements de petite enfance, des écoles, des bibliothèques, des équipements sportifs, des espaces verts, une nouvelle maison des initiatives étudiantes.

Nous créons 126 postes pour pourvoir à leur bon fonctionnement.

Nous renforçons également la sécurité des Parisiens en créant une nouvelle équipe de correspondants de nuit, ainsi que des postes d'assistants socioéducatifs et nous privilégions également la jeunesse.

Nous tenons nos engagements et ce, dans un contexte très incertain.

Ce budget répond également aux urgences sociales en créant six postes pour le renforcement des services dédiés au Revenu de solidarité active et sept postes pour l'Aide sociale à l'enfance, parce que nous ne voulons pas laisser des mineurs isolés sans aucun accompagnement.

Cette délibération "Emploi" exprime la capacité de notre administration à se réorganiser.

Les transferts concernent 154 postes essentiellement au titre de la deuxième vague de la constitution de la Direction des achats et des C.S.P. comptables.

Cette année, se rajoutent quatre nouveaux postes de cadres techniques pour apporter aux mairies d'arrondissement une expertise nécessaire, ainsi que

divers mouvements, pour permettre à l'administration de progresser dans le management ou la déconcentration.

J'émettrai un avis défavorable au vœu n°49 du groupe Centre et Indépendants sur le rattachement du Bureau des temps à la D.I.L.T.

Nous parvenons à équilibrer nos créations et nos suppressions de postes budgétaires, ce qui ne se fait évidemment pas sans difficulté et s'est heurté à un refus des syndicats.

Ce projet de budget "Emploi", tant en créations qu'en redéploiements, représente l'aboutissement d'une procédure de neuf mois menée en partenariat avec tous les acteurs impliqués.

C'est le dynamisme de notre administration, une analyse au cas par cas qui nous permettent de dégager des postes nécessaires à l'ouverture des nouveaux équipements ou au développement des nouvelles missions et de répondre aux urgences sociales.

Le groupe Centre et Indépendants propose de ramener le nombre des membres du cabinet du Maire de 40 à 20 membres, alors que, avant 2001, il y avait plus de 150 collaborateurs au cabinet du Maire.

Je m'étonne que, dans le même élan, le vœu ne demande pas la diminution de l'enveloppe destinée aux collaborateurs des Maires d'arrondissement, car nous arriverions sinon à la situation où certains Maires d'arrondissement, comme le 15e, bénéficieraient de plus de collaborateurs que le Maire de Paris.

C'est pourquoi j'émetts un avis défavorable à l'adoption de ce vœu n°50.

Je constate également que l'UMPPA demande avec insistance la suppression de la déléguée au "design" par son vœu n°47, auquel je m'oppose.

Le budget présenté intègre une progression modérée de la masse salariale (+ 2,33 %).

Il acte des évolutions de rémunération diverses, une progression réelle des emplois aidés, des transformations d'emploi complétant les dispositifs de promotion, notamment dans le secteur de la propreté.

Il prévoit une enveloppe de progression en relation avec la réforme de la catégorie B, et prend en compte le gel du point d'indice.

Toutefois, j'ai engagé avec les organisations syndicales des négociations pour déterminer comment soutenir le pouvoir d'achat des catégories aux revenus les plus faibles.

Comme chaque année, nous résorbons des

emplois précaires par la création d'une quarantaine d'emplois.

J'émet un avis favorable à l'adoption du vœu n°45 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

En ce qui concerne la déprécarisation des caisses des écoles, ces personnels ne sont pas des personnels de la Ville.

Une réunion aura lieu fin janvier avec deux caisses des écoles, celles du 13^e et du 2^e, pour voir comment nous pouvons agir.

Je vous propose de reformuler le dernier paragraphe du vœu n°45 en ce sens.

Sous cette réserve, j'émet un avis favorable à l'adoption de ce vœu.

Sur l'amendement n°43 et le vœu n°48, j'émet un avis défavorable car je ne souhaite pas rendre les discussions en cours avec la Mutuelle et les partenaires sociaux encore plus difficiles.

J'émet un avis favorable au vœu n°44 du groupe "Les Verts" relatif au développement des formations au développement durable. La Ville a déjà mis en place de nombreuses formations de ce type, qu'il est peut-être néanmoins nécessaire de rendre plus visibles et plus cohérentes.

S'agissant de l'amélioration des conditions de travail, nous allons continuer les négociations avec les partenaires, négociations parfois difficiles, mais toujours avec le souci d'aboutir.

Je propose donc au groupe "Les Verts" de retirer leur vœu n°12 relatif au travail du dimanche, dans les bibliothèques.

Nous allons résolument préparer les exercices à venir en matière de services aux Parisiens, en plaidant pour les réorganisations, les aménagements, les évolutions nécessaires.

2010 PP 70 Budget spécial primitif de la Préfecture de police pour 2011.

Vœu n°51 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'utilisation du TASER par les effectifs de police.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Depuis 2001, notre Ville a renforcé sa participation au budget de la Préfecture de police de près de 50 %. Et cette année encore, elle augmentera de 5,5 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 2 % par rapport au budget 2010. Cet effort supplémentaire s'explique notamment par notre contribution au Plan de modernisation de la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris qui a pour objectif de permettre de recruter

des personnels, de rénover le matériel et de préparer les pompiers aux situations nouvelles.

Nous prenons évidemment notre part dans l'augmentation de la masse salariale et nous contribuons aux investissements immobiliers, à l'entretien ou à la rénovation des bâtiments, qu'il s'agisse des casernes de pompiers ou des immeubles centraux de la Préfecture de police sur l'Île de la Cité.

Nous le faisons dans un esprit de partenariat.

Une réorganisation des services de police à Paris dans les départements de petite couronne a été annoncée il y a 15 jours. Le Conseil de Paris tient à être régulièrement informé des programmes de redéploiement des personnels de la Préfecture. Nous serons très attentifs au maintien des effectifs, auquel nous avons conditionné notre participation au financement du Plan "1.000 caméras", ainsi qu'à la répartition géographique des forces de l'ordre dans la Capitale. Je dois me faire ici l'écho des inquiétudes exprimées, notamment par les maires d'arrondissement, s'agissant du phénomène des bandes.

Le rôle de la puissance publique, c'est d'entendre les craintes et surtout d'y répondre en assurant une protection qui passe d'abord et avant tout par une présence humaine réelle et perceptible.

Notre effort en la matière ne se limite d'ailleurs pas à notre participation au budget de la Préfecture de police et nous consacrerons en 2011 quelque 30 millions d'euros à nos actions de prévention, notamment le développement des équipes de correspondants de nuit.

M. LE PRÉFET DE POLICE.

Au regard de l'évolution des déficits publics de notre pays, une éthique de la responsabilité s'impose à nous et je considère qu'il nous faut nous organiser avec les moyens significatifs que le contribuable met déjà à notre disposition.

Nous parachevons notre effort triennal de transparence pour présenter désormais intégralement le budget spécial en mode L.O.L.F., comme je m'y étais engagé.

Ces deux dernières années, la progression de notre masse budgétaire a été limitée à 1,5 %. Nous avons fait de gros efforts d'économie sur certains postes. Hors B.S.P.P., toutes les mesures nouvelles ont été financées par redéploiement de crédits.

Pour 2011, nos discussions préparatoires vous ont conduit à proposer à cette assemblée une augmentation modérée de + 2 % de l'enveloppe budgétaire du budget spécial.

L'essentiel de la hausse sera consacré au financement de dépenses obligatoires et à l'amélioration de la sincérité budgétaire.

La seule mesure véritablement nouvelle concerne le financement du plan pluriannuel de modernisation de la B.S.P.P., à un rythme un peu moins rapide que prévu initialement, afin de ménager l'ensemble des collectivités territoriales contributrices. La brigade des sapeurs-pompiers constitue, une fois de plus, la priorité du budget spécial.

Vous noterez également au profit du contribuable parisien une conséquence particulièrement heureuse de la révision générale des politiques publiques, avec la prise en charge désormais intégrale par l'État du coût du service interdépartemental chargé des installations classées alors que la Ville de Paris en finançait jusqu'ici 60 %, ce qui explique en large partie la forte hausse de la participation de l'État au financement du budget spécial.

S'agissant de l'investissement, nous resterons dans l'épure pluriannuelle fixée en accord avec l'exécutif municipal.

Sur cette enveloppe, 54 millions d'euros sont dévolus à la B.S.P.P. et 23 millions aux autres services.

Nous dépenserons toutes les enveloppes qui nous sont allouées.

En 2011, nous devrions livrer deux opérations phares : le nouveau poste de commandement opérationnel ultramoderne dans une caserne Champerret réhabilitée et restructurée et le bouclage de la très importante réhabilitation de la caserne Masséna (13e).

Pour la première fois depuis 1985, l'effort de maîtrise des sorties et les campagnes de sensibilisation à l'abus de recours aux services d'urgences semblent avoir porté leurs fruits. Une baisse sensible des sorties en intervention est enfin constatée. Un plan de regroupement des activités spécialisées permettra d'adopter une organisation des ressources humaines plus efficiente.

2010 marque une hausse significative de l'activité de verbalisation du non-respect du stationnement payant, conformément aux souhaits municipaux.

Le taux de paiement spontané du stationnement de surface est scandaleusement bas à Paris, où le partage équitable de l'espace public est pourtant un enjeu fort.

C'est pourquoi j'ai contribué à sensibiliser le Gouvernement à la nécessité de relever le tarif des amendes de non-paiement de la redevance, ce qui devrait être prochainement chose faite.

Les A.S.P. exercent des missions variées : lutte contre le non-paiement du stationnement, évidemment, mais aussi lutte contre le stationnement gênant, gestion des fourrières, gestion de la circulation, participation aux missions de la sécurité routière, surveillance des points écoles, opérations "Paris Respire".

Ces agents ont un salaire modeste et exercent pour beaucoup leur mission sur la voie publique, ce qui est particulièrement difficile. En trois ans, ils ont vu leurs rémunérations indiciaires et indemnitaires significativement augmenter.

Cet effort légitime, il est proposé de le poursuivre sur le plan indemnitaire, dans les mêmes conditions que pour les autres agents publics, et notamment avec l'introduction d'une part variable annuelle prenant en compte la manière de servir.

Cette part variable n'enlève rien à personne, puisque la prime créée se surajoute au régime indemnitaire actuel et, au final, la modulation ne représentera qu'entre 0,33 et 1,6 % du salaire total annuel.

La manière de servir ne s'apprécie pas en fonction de je ne sais quel quota de procès-verbaux, la Préfecture de police ne percevant d'ailleurs aucun retour financier de l'activité de verbalisation.

L'outil de management que constitue en revanche une modulation, d'ampleur limitée et encadrée par des procédures collectives, doit pouvoir s'appliquer à tous.

Je me réjouis de l'aboutissement d'un chantier de deux ans, mené avec Mme LEPETIT, du partage des emplacements de livraison la nuit et les jours fériés.

Pour ce qui concerne les fourrières, l'évolution récente du compte global est défavorable, principalement en raison de la hausse du coût unitaire des enlèvements qui découlent des derniers marchés. En concertation avec M. GAULLILLIERE, j'ai demandé à mes services de procéder à un audit complet de la filière des enlèvements d'ici à la fin du premier trimestre.

S'agissant de la réflexion sur la mise des grands boulevards à double sens, concomitante aux chantiers de la place de la République, j'ai demandé à mes équipes d'étudier le dossier pour en évaluer l'impact.

S'agissant des voies sur berges, j'aurai l'occasion de m'exprimer à nouveau au cours des prochains conseils après l'achèvement des études complémentaires en cours.

Dans la foulée du Grenelle de l'environnement, la Préfecture de Police est ouverte pour apporter son concours à la préparation d'une zone d'action

prioritaire pour l'air à titre expérimental.

Je voulais également saluer l'engagement remarquable des agents des guichets d'accueil du public dans la délivrance des passeports, des cartes d'identité, des permis de conduire et des cartes grises. En deux ans, nous avons géré la modernisation de ces titres avec le passage à la biométrie. Désormais, un quart des titres sont délivrés sur rendez-vous, avec la possibilité de prendre ces rendez-vous par Internet.

Cumulé avec le libre choix géographique du guichet pour accomplir ces démarches, ces mesures facilitent la vie de nos concitoyens.

Après huit années de baisse continue, la délinquance globale connaît depuis 2010 une hausse modérée de + 0,5 % des crimes et délits enregistrés par les services de police.

La criminalité organisée et spécialisée, qui est sans doute la plus violente par ses méthodes (homicides, règlements de comptes, prises d'otages ou séquestrations, vols à main armée et proxénétisme) a reculé à nouveau de près de 10 % depuis le début de l'année à Paris et atteint des planchers historiques. Pour cette catégorie, qui est évidemment la plus préoccupante, le taux d'élucidation est passé de 80 % à 92 %.

La délinquance économique a baissé à Paris de 6,6 %. La délinquance contre les biens a connu une hausse de 3,7 % au cours des onze mois de l'année, mais avec des écarts très importants. Ainsi, par exemple, le nombre de véhicules volés a baissé de 11,2 % tandis que les cambriolages ont augmenté de 7,4 %.

L'utilisation des techniques de police scientifique nous a permis de doubler pratiquement le taux d'élucidation des cambriolages. Certains groupes, qui se contentaient de vol à la tire ou de vol par ruse, se sont maintenant convertis au cambriolage.

S'agissant du vol à la tire, très fréquent dans le métro et le R.E.R., l'enquête judiciaire menée depuis trois ans avec des ramifications internationales a montré comment des réseaux criminels pouvaient introduire et exploiter sur le territoire national des mineurs et les contraindre au vol par des méthodes violentes.

Les violences contre les personnes ont augmenté de façon significative (+ 8,9 %), en raison notamment de la poussée très importante des vols de portables de nouvelles générations.

Les formes de violence qui augmentent ne sont pas nécessairement celles qui entraînent les séquelles physiques ou morales les plus graves.

Pour la première fois, depuis plusieurs années, les violences non crapuleuses, c'est-à-dire

essentiellement les violences intrafamiliales diminuent avec -3 % environ.

Mais les vols violents sans arme à feu, soit à l'arme blanche, soit sans armes, sont en hausse très nette de 15 % et 27 %.

Les téléphones portables de nouvelle génération, et notamment les smart phones d'Apple et Black Berry font l'objet de véritables marchés du vol et de la revente.

Un vol sur deux dans les transports concerne désormais un portable.

Au sein de la catégorie des téléphones volés, la marque "Apple" intervient pour 58 % et la marque "Black Berry" pour 10 %.

Les enquêtes et les affaires élucidées démontrent l'émergence d'un véritable marché parallèle, ce que confirment les arrestations menées cette semaine dans le 18^e arrondissement.

Les changements d'habitudes du public et l'usage généralisé du téléphone sur l'espace et dans les transports publics rendent les usagers particulièrement vulnérables aux vols commis de manière opportuniste, sans qu'il soit nécessaire de faire de repérage particulier. Ces vols sont d'une grande furtivité.

Je lance un appel afin que nos concitoyens soient plus vigilants quand ils utilisent des portables et ces fameux I-phones, d'autant plus que les clauses commerciales des contrats d'assurances prévoient que le remboursement ne peut s'opérer que lorsqu'il y a un vol avec violence, ce qui fait penser aux policiers qu'une partie des vols sont qualifiés avec violence sans que ce soit obligatoirement le cas.

Le deuxième élément d'inquiétude, c'est la place que prennent les mineurs dans cette hausse récente de la délinquance, d'autant plus que c'est une situation parisienne, que l'on ne retrouve pas dans les départements de la petite couronne.

En dehors de la lutte contre les réseaux organisés de voleurs à la tire, il semble bien qu'il y ait lieu d'accroître de manière partenariale et vigoureuse l'encadrement et le suivi des mineurs délinquants parisiens.

Nous avons pris cet engagement dans le cadre du Contrat parisien de mars 2009. Depuis la mi-2010, nous disposons d'une Charte nationale de déontologie applicable à ce type d'actions. Je souhaite que nous puissions concrétiser dans les meilleurs délais cette orientation dans les faits.

De la même manière que nous avons souhaité en 2009-2010 travailler sur les conséquences sanitaires et sociales de l'usage de stupéfiants dans une optique préventive, la Préfecture de police souhaite

conduire une réflexion de fond sur les questions des violences.

Le décrochage scolaire et l'appartenance à un groupe de pairs en rupture avec les normes sociales, une bande, sont des marqueurs puissants de l'entrée dans la délinquance juvénile. Le Rectorat a mis en place un dispositif renforcé de suivi de l'absentéisme qui se traduit par le signalement de situations préoccupantes. J'ai moi-même lancé un plan bandes sur le modèle du plan de lutte contre les stupéfiants et je vous propose donc, Monsieur le Maire, que nous contribuions conjointement à cette réflexion sur la violence, afin de renverser la tendance autant que possible.

S'agissant de la police d'agglomération, je suis le premier surpris de tout ce qui a été accompli en un an en termes d'intégrations opérationnelles entre les équipes parisiennes et celles de la petite couronne.

Je veillerai à ce que cela ne se fasse évidemment pas au détriment de Paris. En mutualisant certaines fonctions support mais aussi les unités de renforts, nous avons augmenté notre réactivité, avant tout au profit des deux piliers de l'action policière : la présence sur la voie publique et l'investigation de proximité.

Mais cette première étape franchie en appelle d'autres, comme l'unification des méthodes de travail et le renforcement des mobilités professionnelles entre Paris et la banlieue. C'est cela, le Grand Paris de la sécurité. Un groupe de travail constitué de 11 professionnels de terrain m'a fait des propositions de restructuration des organigrammes des commissariats pour gagner en efficacité.

Cette démarche a été validée par les organisations représentatives du personnel de la police à l'unanimité et entrera en vigueur au mois de janvier.

Quelles sont les priorités ?

Donner toutes ses lettres de noblesse à l'occupation de la voie publique et à la présence sur le terrain, ce qui me semble correspondre tout à fait à ce que vous avez souhaité.

Nous sommes à la veille d'une réforme législative majeure relative à la garde à vue qui va bouleverser l'activité de police judiciaire. Il est donc de notre devoir de l'anticiper.

Je suis tout à fait au fait des inquiétudes de certains maires d'arrondissement.

M. HÉLARD.

Le budget global de la Préfecture de police est en légère hausse puisque les dépenses de fonctionnement atteignent globalement 638 millions d'euros, soit près de 17 millions d'euros de plus que l'an dernier.

La part de la Ville dans le financement de ces dépenses de fonctionnement atteint la somme de 279 millions d'euros, soit 6 millions d'euros de plus que l'an dernier. Notre Municipalité a ainsi augmenté sa participation de 2 %.

Ce budget supporte notamment les efforts du deuxième Plan de modernisation de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

La section d'investissement dispose d'un budget global de 76 millions d'euros avec une participation de la Ville de 19 millions d'euros.

En septembre 2009, la Préfecture de police a connu sa plus grande réforme depuis 1971, en se voyant rattachés les services de police des trois départements de la petite couronne.

Cette réforme tient compte du fait que certains des noyaux de délinquance les plus concentrés de France figurent dans les départements qui ont été rattachés à l'autorité du Préfet de police. Le périphérique n'a jamais constitué une barrière pour la délinquance, alors qu'il constituait une frontière administrative propre à ralentir les opérations de police.

Le Grand Paris de la sécurité a donc une véritable cohérence territoriale. Un peu plus d'un an après sa mise en place, nous serions très intéressés d'avoir l'analyse de M. le Préfet de police sur ce sujet.

La loi du 31 décembre 1975, qui a modifié l'organisation de Paris en instituant un conseil et un maire élu, visait à aligner le statut de la Capitale sur le droit commun de l'administration communale. Mais le maintien d'un régime dérogatoire concernant les pouvoirs de police dans la Capitale a été réaffirmé.

La spécificité parisienne ne saurait légitimer que le champ des pouvoirs de police communale dévolus au Préfet de police reste quasi entier.

Au moment où la gestion de proximité est vantée, ce n'est pas l'un des moindres paradoxes que de priver le Maire de Paris de moyens réglementaires tendant à en assurer l'exercice.

Le Maire, autorité de police communale partout ailleurs qu'à Paris, dispose d'une gamme de prérogatives faisant de lui un véritable protagoniste dans des domaines aussi variés que l'organisation de la circulation et du stationnement, la protection de l'environnement, de la tranquillité et de la sécurité publique.

Qu'en est-il cependant d'une gestion de proximité au plus près des attentes des administrés, si l'exercice des attributions reste confié à une administration d'Etat, en l'occurrence la Préfecture de police ?

Le groupe Centre et Indépendants milite en faveur du développement d'une forme de coproduction entre le Maire et l'Etat au sein de la Capitale. L'abrogation d'une législation archaïque fournirait non seulement au Maire de Paris les moyens réglementaires pour définir et faire respecter les choix des Parisiens mais surtout ouvrirait la faculté à ce dernier de se doter d'un corps d'agents de police municipale.

La Ville de Paris contribue cette année encore à hauteur de 279 millions d'euros au fonctionnement de la Préfecture de police. Cette contribution sert principalement à verser la solde des 8.300 sapeurs-pompiers et des 6.000 agents de la Préfecture, dont 2.300 agents de surveillance de la Ville de Paris placés sous l'autorité du Préfet de police. La Ville de Paris paie 100 % du traitement de ces agents, mais elle ne peut contrôler leur action. Ces derniers pourraient pourtant servir d'embryon à une future police municipale.

La Ville de Paris dispose de près de 1.100 emplois au sein de la Direction de la Prévention et de la Protection. Si l'on additionne ces moyens, Paris est donc une ville qui a les moyens d'avoir une police municipale forte d'au moins 3.000 agents.

La Mairie paie mais elle ne dispose pas des moyens de déterminer ou même d'aménager l'usage qui est fait de ses financements.

Il serait quelque peu dommage qu'un maire aussi important que celui de Paris ne puisse pas s'impliquer beaucoup plus fortement dans la gestion des problèmes de police.

M. BLOCHE, maire du 11e arrondissement.

La sécurité et la tranquillité publiques sont des éléments fondamentaux pour la cohésion de notre ville et plus largement de notre société.

La répartition à Paris des compétences en matière de police municipale invite notre Municipalité à travailler en bonne intelligence et en coopération avec la Préfecture de police.

Je tenais à saluer l'engagement des services de police, comme à saluer les processus de coopération auxquels la Préfecture de police participe.

Ces dispositifs opérationnels sont essentiels pour partager diagnostics et solutions et permettre aux mairies et aux commissariats d'agir dans un même sens.

Je voulais enfin saluer l'action de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Notre groupe est attaché à cet impératif de sécurité et de tranquillité publique qui se traduit par un effort financier conséquent de la collectivité parisienne.

Or, force est de constater que cette contribution croissante ne permet pas de réduire les craintes des Parisiens, qu'alimente la situation actuelle.

Paris, depuis quelque mois, est marquée par une recrudescence de la délinquance et par une augmentation des violences faites aux personnes.

Cette situation locale est de notre point de vue la conséquence immédiate des décisions néfastes prises par le Gouvernement, qui ont visé à réduire, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, le nombre de fonctionnaires de police mais également à supprimer la police de proximité.

La présence des fonctionnaires de police dans la rue, leur connaissance d'un secteur, leur attachement à un quartier, doivent être des fondamentaux de l'action policière.

En matière de sécurité, seule la présence des effectifs policiers sur le terrain apporte des résultats concluants et continus dans le temps.

La volonté de construire un Grand Paris de la sécurité est une bonne chose car elle élimine des frontières, notamment géographiques, entre les services, des frontières que la délinquance et la criminalité, elles, ne connaissent pas.

Toutefois, cette construction aurait pu se faire différemment et plus efficacement en évitant notamment qu'un rééquilibrage des moyens humains ne se fasse au détriment de Paris.

Cette répartition défavorable est manifeste dans certains quartiers de la Capitale, tel le 11e arrondissement où la présence policière devrait au contraire être renforcée.

Sous la contrainte de la réduction des effectifs, des décisions sont ainsi prises, notamment dans le quartier de la Fontaine au Roi, à l'opposé de ce qu'il conviendrait de faire.

Cette diminution des effectifs et les fermetures déjà réalisées, celles semble-t-il programmées des antennes de police, conduisent à ce que les agents ne soient plus installés dans les quartiers, alors que jamais rien ne remplacera une présence humaine sur le terrain.

Si une majorité d'élus a adopté ici même le plan de vidéoprotection, ceux-ci ont tenu dans un même mouvement à insister pour que la mise en place de cette technologie ne serve pas de prétexte à une réduction de la présence policière, bien au contraire.

La vidéoprotection est un instrument connexe au service d'une politique de sûreté, elle ne saurait être le levier principal de cette politique.

Les dispositifs tels que les équipes de correspondants de nuit ou les clubs de prévention ne doivent pas être pensés en substitution d'une police policière, mais bien de manière complémentaire.

Suite aux préconisations issues des "Etats généraux de la nuit", il est bon de rappeler qu'en matière de tranquillité publique, la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement entendent jouer tout leur rôle mais uniquement leur rôle.

La question de la dérégulation de l'espace public aux abords des établissements de nuit est un enjeu majeur pour la tranquillité des habitants. Elle réclame une réponse coordonnée et efficace de tous les acteurs, au premier rang desquels la Préfecture de police.

Comment également ne pas évoquer ce phénomène préoccupant, de la consommation - et notamment par les plus jeunes - d'alcool dans la rue, qui m'a conduit à vous demander, Monsieur le Préfet de police, d'étendre très largement à trois secteurs de l'arrondissement le périmètre d'application de l'arrêté préfectoral interdisant la vente et encore plus la consommation d'alcool entre 16 heures et 7 heures.

Un arrêté toutefois difficile à mettre en œuvre car toute interpellation pour ébriété manifeste sur la voie publique implique une procédure lourde.

Depuis le mois de septembre, nous assistons à Belleville à la résurgence d'un marché sauvage, à l'image de celui de la porte de Montreuil.

Au cœur d'un espace public très fréquenté, des vendeurs à la sauvette, dont la majorité se trouvent dans une grande précarité, s'installent pour vendre des biens de toutes natures, générant des nuisances importantes pour les riverains.

En septembre 2009, un dispositif dissuasif et efficace avait été mis en place par la Préfecture de police, en lien avec les services de la propreté de la Ville et de la Direction de la prévention et de la protection.

Or, depuis l'été dernier, par manque d'effectifs semble-t-il, une présence policière en continu n'est pas possible.

Sans l'intervention de la Préfecture de police, seule compétente dans le maintien de l'ordre public, rien ne sera possible.

Les Parisiens veulent une ville où ils se sentent en sécurité et où peut prospérer un modèle du vivre ensemble.

Mme DUBARRY, adjointe.

Avec constance, depuis 2001, le budget de la Préfecture de police nous fait grincer des dents.

Si autorité il y a, elle doit se faire dans le respect du droit. Un État qui ne respecterait plus sa Justice est un État qui ne respecterait plus la démocratie.

Voulons-nous d'une police au-dessus des lois, se comportant comme des "tontons flingueurs" ou voulons-nous une police qui protège, qui apaise et qui fait respecter la loi ?

La police fait encore malheureusement trop souvent usage d'une force disproportionnée et trop souvent aussi laissée entre des mains inexpérimentées ou inconscientes.

On l'a vu au cours des incidents qui ont émaillé cette année : tirs de flashball conduisant à des blessures graves, utilisation inconsidérée du TASER, gestion plus que hasardeuse de certaines manifestations publiques.

Nous ne croyons toujours pas que la vidéosurveillance soit la panacée en matière de prévention des agressions ou des accidents.

Nous croyons toujours que l'argent de l'achat des matériels, de l'installation puis de la maintenance de ces caméras pourrait être beaucoup mieux utilisé.

Nous ne croyons toujours pas que les libertés individuelles ne vont pas s'en trouver compromises.

Enfin, nous ne croyons toujours pas que cette installation et ce besoin de maintenance ne va pas s'accompagner d'un retrait de personnels de terrain.

20 % des points de non-conformité sur les trottoirs sont dus à des incivilités qui sont autant le fait de particuliers et de leur véhicule, notamment des deux-roues, que d'une occupation abusive du domaine public (terrasses dépassant les surfaces autorisées, mobilier publicitaire, etc.).

Des campagnes de sensibilisation sont indispensables.

Mais ni prévention ni réglementation ne porteront leurs fruits si elles ne sont accompagnées d'un investissement et peut-être de formations spécifiques des agents de la Préfecture de police qui doivent s'attacher à verbaliser le plus souvent possible ces infractions aux règles de l'occupation de l'espace public.

Nous avons besoin d'une police qui fasse respecter le vivre ensemble.

Que va-t-il se passer quand la municipalité parisienne va commencer à travailler sur la mise en place des salles de consommation à moindre risque, car la présence de la police aux différentes étapes de la mise en œuvre de ces dispositifs est indispensable ?

Quelle sera la position de la Préfecture de police

quant à la nécessité de réfléchir ensemble, voire même de lancer des débats publics vers la population ?

Comment allons-nous travailler ensemble sur cette question ?

Les élus du groupe E.E.L.V.A. voteront contre ce budget, en précisant que si cela était possible, nous voterions avec enthousiasme la partie de ce budget de la Préfecture de police consacrée à la B.S.P.P.

Mme BIDARD.

L'an dernier, la contradiction entre la politique prônée par la Droite au Gouvernement et celle que nous ambitionnons pour Paris était devenue si forte que nous n'avions pas eu d'autre choix que d'exprimer notre opposition en ne votant pas le budget.

Aujourd'hui, loin de calmer sa surenchère sécuritaire, le Gouvernement l'a amplifiée et sans aucune amélioration en matière de sécurité réelle pour les Parisiennes et les Parisiens.

Le rapport 2010 de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales pointe avec gravité l'inanité de la politique sécuritaire menée en France et en particulier à Paris. Les agressions physiques et sexuelles, les menaces, les vols, avec ou sans violence, sont en augmentation. Avec plus de 1.000 agressions physiques et 2.000 vols supplémentaires pour la seule ville de Paris, l'échec est cinglant.

En France, 75.000 femmes sont violées chaque année, 200 femmes sont violées par jour.

L'échec des politiques sécuritaires n'empêche pas le Président et son Gouvernement de proposer une diminution de 6,4 % des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la police pour le projet de loi de finances 2011.

Pendant ce temps, les agences de sécurité privées, tout comme les entreprises de vidéosurveillance et autres TASERS, ne se sont jamais portées aussi bien.

Un recul continu de missions essentielles, comme celles dévolues à la police de proximité, est encouragé par une baisse terrifiante des effectifs.

Nous contestons le bilan de la mise en place de la vidéosurveillance, qui coûte cher et qui sert à justifier des diminutions de postes sur le terrain.

Au cœur de notre débat, il y a un constat d'échec de la politique gouvernementale et le sentiment d'une profonde injustice envers les travailleurs sans-papiers, quand aucun signe n'est donné par la Préfecture pour indiquer que les engagements du

Gouvernement obtenus à l'issue d'une longue grève seront respectés.

Une injustice profonde encore quand la loi de réquisition des logements vides n'est pas appliquée, alors que 116.000 Parisiennes et Parisiens sont en attente d'un logement. Au lieu de voir appliquée la loi de réquisition sur les logements vacants, nous assistons à l'expulsion des collectifs de mal-logés par la force publique.

Injustice des trop nombreuses dérives conséquences de la politique de répression voulue par le Gouvernement. Des jeunes sont assimilés à des délinquants dans un discours politique dominant.

Un lycéen de 16 ans a été grièvement blessé au visage par un tir de flashball émanant d'une unité de police, alors qu'il participait pacifiquement à une manifestation devant son lycée.

Selon un rapport d'Amnesty International, 334 personnes ont succombé au TASER entre 1999 et 2008 aux Etats-Unis. Nous demandons que la dangerosité de cette arme soit enfin reconnue par les autorités.

Nous estimons pouvoir parler de dérive sécuritaire, causée par un discours et une politique gouvernementale dominante.

Je pense également à l'explosion du nombre de gardes à vue, en hausse de 54 % depuis 2000, une augmentation sans rapport avec celle de la délinquance, d'autant que la durée de ces gardes à vue a augmenté également.

Dans les faits, tout citoyen, plus particulièrement les jeunes, surtout s'ils sont de l'immigration, et/ou s'ils sont manifestants, sont susceptibles d'être placés en garde à vue.

Le droit à la sûreté, c'est aussi le droit de ne pas être arrêté ni détenu arbitrairement.

C'est d'ailleurs en grande partie en s'appuyant sur cette volonté de contrôler et surveiller les jeunes de la métropole que la police du Grand Paris a été créée.

De nombreux élus, populations et associations vous ont déjà alerté sur la nécessité d'une organisation de police de proximité.

Avec la création de la police du Grand Paris, nous constatons la fermeture des vigies de proximité et autres antennes de police, comme dans le 11^e arrondissement, ou la réduction à minima de présence humaine, comme au poste de l'Orillon, dans le quartier Fontaine au Roi avec, dans le même temps, l'augmentation de la délinquance à Paris (+ 27 % de vols violents sans arme à feu et + 9 % des

atteintes aux personnes sur les huit premiers mois de 2010).

Il ne peut y avoir de politique visant la sécurité des biens et des personnes sans prévention.

Cette prévention doit être menée par des politiques de passerelles entre fonctionnaires de police, associations de quartier, conseils de quartier et élus. C'est pour cela que nous nous opposons aussi à toute réduction d'effectifs de police.

Il semble bien qu'il y ait deux façons d'envisager la sécurité.

Même sur la circulation, nous sommes fermement en désaccord avec votre projet d'octroyer des primes au mérite aux agents chargés de la verbalisation.

Comme en 2009, il nous est impossible de cautionner par notre vote tout ce qu'impliquent les choix de l'État. C'est pourquoi les élus communistes et du parti de gauche s'abstiendront sur le vote du budget spécial de la Préfecture de police.

M. GOUJON, maire du 15^e arrondissement.

S'il est un domaine où la situation s'est améliorée, c'est celui de la sécurité, mais c'est à l'État que les Parisiens le doivent.

La sécurité ne figure même plus au premier rang des priorités du Parti Socialiste.

En dehors de la facilité consistant à augmenter toujours les effectifs, et donc les impôts, ce n'est qu'une succession d'incantations naïves ou encore et toujours la culture de l'excuse.

Au P.S., on a encore peur des mots quand il s'agit de la sécurité.

Pendant que la Gauche va de colloque en forum et de pacte en programme, le Gouvernement, lui, agit !

D'abord, en combattant le fléau de la drogue et non comme vous, en accompagnant la consommation avec des salles de shoot ou en dépénalisant.

Un plan global a été décidé par le Gouvernement de François FILLON en décembre 2009, afin d'amplifier l'action et de renforcer la mobilisation des services concernés. Cette année, l'État a mis en place un plan départemental de lutte contre les addictions avec une action particulière sur les usagers très dépendants.

Notre arsenal juridique a été renforcé pour frapper les trafiquants au portefeuille et saisir les biens achetés avec l'argent de la drogue.

Le Parquet décline la loi SARKOZY sur la prévention en ordonnant des stages d'alternative aux poursuites, en déférant en vue d'une injonction thérapeutique et en orientant les mineurs vers des structures socio sanitaires.

Le plan drogue, l'une des cinq priorités de la police d'agglomération, basé sur des opérations de police répétées et ciblées dans plusieurs quartiers, a déjà donné des résultats spectaculaires avec 5.230 interpellations depuis le début de l'année.

Que fait la Ville de Paris pendant ce temps ?

Elle finance une étude "pour affiner la compréhension des processus d'entrée, d'inscription, et de sortie de l'économie de rue".

Pire, elle subventionne l'étude de salles de shoot alors que le seul objectif médical possible est le sevrage.

Qui plus est, l'Etat a ouvert à Paris dix centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue dont un dédié aux usagers de krach.

Prenez garde à ne pas briser le tabou de l'interdit par la banalisation de la drogue et de la représentation qui en est faite, qui se trouverait de fait légalisée. Mais c'est ce que certains préconisent dans vos rangs, dont l'ancien ministre de l'intérieur de M. JOSPIN, aujourd'hui maire du 18^e arrondissement.

Davantage d'efforts doivent être consacrés, c'est sûr, à la prévention, notamment dans les écoles et les collèges. Bien que notre amendement, déposé en ce sens il y a trois ans, ait été à l'époque rejeté, nous voterons certains des vœux de votre majorité, qui rejoignent tout simplement notre point de vue avec trois ans de retard.

Si les jeunes sont menacés par les dangers de la drogue, la délinquance de proximité peut concerner chacun d'entre nous. Avec huit années consécutives de baisse, la délinquance parisienne a diminué de 25 %, soit 11 points de plus qu'au niveau national.

A l'heure où 40 % à peine des délinquants interpellés à Paris y résident, la police d'agglomération crée les synergies nécessaires pour mieux sécuriser la plaque urbaine centrale, et les résultats sont déjà probants. Les déplacements de bandes se rendant gare du Nord sont désormais suivis en temps réel.

La délinquance itinérante pose un problème particulier à Paris, où les délits commis par les ressortissants roumains ont augmenté de 259 % en dix-huit mois.

Un groupe de jeunes filles exploitées par une filière criminelle abominable, originaire de l'Europe centrale, à l'origine de 67 % des vols dans le métro

sur les neuf premiers mois de l'année vient d'être démantelé.

La LOPPSI 2 renforce encore les moyens d'action des services de police, grâce à l'introduction des nouvelles technologies, comme la lecture automatique des plaques d'immatriculation pour l'identification des véhicules volés, ainsi que par la mise en œuvre de nouveaux outils juridiques, tel celui réprimant les ventes à la sauvette, la cybercriminalité ou par les développements de fichiers sériels et de la cartographie.

L'Etat assume donc pleinement sa responsabilité, ainsi d'ailleurs que l'atteste le niveau historiquement élevé des effectifs, et de surcroît, avec plus de présence sur la voie publique, aux heures et aux endroits les plus sensibles, et plus d'investigations de proximité, en anticipant la réforme de la garde à vue.

Comment ne pas relever l'outrance de ceux qui crient aujourd'hui à l'insuffisance des effectifs de police, alors qu'ils y ont le plus contribué par le passé dans les années JOSPIN.

Sous l'impulsion du Président de la République, l'Etat a décidé d'accomplir un effort exceptionnel à Paris, bravant l'inertie de la municipalité qui se contente de financer quelques menus travaux de voirie, en mettant en place, dès 2011, "1.000 caméras", qu'une partie de votre majorité a essayé d'empêcher.

Il faudra aller plus loin en initiant une deuxième tranche de 1.000 caméras dans le cadre d'un plan 5.000 caméras dans le ressort de la police de l'agglomération.

La LOPPSI 2 permettra désormais de transmettre à la police les images des caméras installées dans les parties communes des immeubles sensibles, privés mais aussi publics.

C'est pourquoi nous avons déposé un vœu pour que vous proposiez aux bailleurs sociaux d'y implanter ce dispositif et pas seulement dans les parkings.

Le G.P.I.S. doit voir ses horaires d'intervention ainsi que son périmètre d'action étendus.

Les incidents ayant augmenté de plus de 15 % en 2009 dans les équipements municipaux, et les agressions physiques contre les agents de 20 %, nous insistons, par un vœu, pour que vous engagiez les études nécessaires à l'implantation de caméras.

Recentrez les inspecteurs de sécurité sur leurs missions de sécurité, et utilisez-les aussi, comme la loi le permet désormais, dans les ensembles immobiliers sociaux, car ils n'ont rien à faire comme gardes du corps d'élus.

Il faudra même aller plus loin, en créant un nouveau corps de gardes urbains, avec tous les personnels de sécurité de la Ville qui useront des moyens juridiques offerts nouvellement par la loi, pour sanctionner ce qui relève de l'infra-pénal et qui pourrait la vie quotidienne de nos concitoyens.

Que faites-vous donc, Monsieur le Maire, pour fidéliser les policiers dans la Capitale ?

Sous les précédentes mandatures, l'effort conjoint de l'Etat et de la Ville a permis la constitution d'un parc locatif social, de 10.000 logements à disposition des fonctionnaires de la Préfecture de police.

Le contrat parisien de sécurité de 2000 prévoyait même de les reloger prioritairement. Où en est-on, Monsieur le Maire, de vos engagements répétés selon lesquels la Commission d'attribution porterait une attention particulière aux demandes de logements des policiers ?

Heureusement la LOPPSI 2 prévoit la construction de 1.000 logements supplémentaires pour les fonctionnaires de police.

Où en est-on du déploiement des travailleurs sociaux dans les commissariats ? Un seul est aujourd'hui en place alors que la Préfecture de police y a bien affecté les onze psychologues prévus.

Près de la moitié des auteurs de violences en réunion ou en bande sont des mineurs de 16 ans. Un vol sur deux est commis par un mineur.

C'est la raison de l'augmentation ces derniers mois des violences crapuleuses acquiescentes, alors que les violences non crapuleuses baissent.

La hausse des violences sans arme ou avec une arme blanche correspond à une hausse des mineurs mis en cause, qu'on peut corréliser avec l'explosion des vols des téléphones portables nouvelle génération.

Un article de la future loi LOPPSI 2 permettra la neutralisation à distance de la carte SIM et du boîtier du téléphone dans les quatre jours.

Cette mesure complètera le plan contre les violences et les bandes que mettent en œuvre de concert, comme pour le plan drogue, la Préfecture de police et le Parquet.

Je me réjouis que face au phénomène des mineurs multi-récidivistes, le Parquet ait décidé dorénavant la mise en place d'audiences rapides, la poursuite des mineurs devant le tribunal pour enfants par convocation par O.P.J., l'instauration du couvre feu pour mineurs, et de façon plus générale l'application de peines minimales contre les auteurs de violence aggravées.

La responsabilisation des parents est sans conteste la voie principale à emprunter. Qu'attendez vous pour créer un conseil pour les droits et les devoirs des familles à Paris ? Vous y serez bientôt contraints. Et pour instaurer le contrat de responsabilité parental, comme le permet la loi de 2006 et comme va l'élargir la LOPPSI 2 ?

Quasiment tous les délinquants mineurs sont ou ont été en situation d'absentéisme. C'est ce danger là qu'il nous appartient de prévenir en responsabilisant les parents.

Le suivi spécifique mis en place par le Rectorat permet d'accompagne individuellement à Paris près d'un millier d'élèves de moins de 16 ans et de signaler les décrocheurs de plus de 16 ans. Et avec le parquet sont organisés des stages de soutien à la fonction de parentalité.

C'est à vous, Monsieur le Maire, de mettre en place un système de pilotage, qui n'est pas encore en place, pour identifier et suivre les mineurs prédélinquants.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance consacre encore 1.200.000 euros à la lutte contre le décrochage à Paris et le GIP réussite éducative est doté de 1 million. Il vous faudrait, avec l'Etat, en étendre le périmètre.

Quand à la violence scolaire dans les établissements, si les diagnostics de sécurité ont été dressés par l'Académie dans tous les collèges et les lycées, c'est votre responsabilité de suivre leurs préconisations. Si une équipe mobile académique de sécurité intervient désormais à Paris, la réinsertion par mesure de réparation exige aussi de vous davantage de mise à disposition de TIG comme le réclame l'Etat.

Quelles mesures nouvelles envisagez-vous, Monsieur le Préfet, afin d'anticiper la fermeture des voies sur berges, si le Maire de Paris persévère dans son improbable entreprise ?

Alors qu'entre 10 et 15 % de places de stationnement ont disparu depuis 2001, un très grand nombre d'enlèvements n'est pas dicté par la gêne provoquée par le véhicule mais par la facilité, la rapidité et la proximité des préfourrières. Le vrai critère est celui de la rentabilité financière pour les entreprises et parce que, manquant de crédits que ne lui alloue pas suffisamment la Ville, la Préfecture de police trouve là le moyen objectif d'alimenter son budget spécial, ce qui, de surcroît, permet à la Ville de diminuer sa contribution à ce budget, tout en le faisant apparaître en augmentation. Du gagnant - gagnant pour la Ville au seul détriment des automobilistes !

Encore une fois en 2011, vous inscrivez pour le financement des marchés d'enlèvement la même somme totalement irréaliste qu'en 2009 et 2010,

alors qu'à chaque décision modificative, vous avez dû rajouter entre 1,5 et 2 millions d'euros supplémentaires. Mais, pendant ce temps, la Préfecture de police a dû mener un train d'enfer aux sociétés d'enlèvement, soumises à très forte pression.

D'où ma proposition de transférer cette mission régaliennne aux pouvoirs publics. Nous aurons, alors seulement, une vraie politique d'enlèvement à Paris et non pas une simple caisse enregistreuse. Nous attendons donc beaucoup de l'audit de la filière que vous venez d'annoncer.

Je me réjouis, pour la première fois, de la présentation du budget spécial en mode L.O.L.F., comme de l'amélioration des crédits de paiement de la section d'investissement.

L'augmentation de 2,7 % de la section de fonctionnement est due principalement à la consolidation de dépenses de personnels à caractère obligatoire, prises en compte habituellement seulement à la DM 1.

La contribution obligatoire de la Ville augmente de 2,02 %, contre 4,6 % pour la part Etat. La part de la Ville au budget spécial baisse chaque année en pourcentage depuis 2005, son plus fort pourcentage, soit 48 %, ayant été atteint en 1995.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Je regrette que vous tentiez de faire une utilisation partisane des rapports entre la Mairie de Paris et la Préfecture de police. C'est depuis que je suis Maire de Paris que la contribution de la Ville de Paris au budget de la Préfecture de police est la plus importante.

Les deux seuls adjoints qui sont effectivement accompagnés par un inspecteur de sécurité ont été victimes d'agression réelle. Et il y a aussi un maire d'arrondissement de l'opposition, en l'occurrence M. TIBERI, l'ancien Maire de Paris, à qui j'ai maintenu un inspecteur de sécurité.

Il n'y a pas d'inspecteur de sécurité qui protège les réunions du Maire de Paris.

Je n'ai accepté une protection policière qu'après un attentat et seulement à condition que le Conseil de Paris, après délibération, rembourse totalement ce que cela coûtait au Ministère de l'Intérieur.

M. POZZO di BORGIO.

Presque la moitié des manifestations parisiennes se passent dans le 7^e arrondissement où sont implantés le plus de ministères et de représentations diplomatiques.

Or, l'immeuble du 20, avenue de Ségur, anciennement siège du Ministère de l'Ecologie, est désormais affecté à divers services relevant du Ministère de l'Intérieur.

Outre la quarantaine de places affectées aux véhicules administratifs nécessaires au fonctionnement du service, il semble que plusieurs dizaines d'emplacements de stationnement soient désormais réquisitionnés afin de permettre aux fonctionnaires de garer leur véhicule personnel.

Si tel était le cas, cela n'est pas correct.

Les Parisiens ressentent le besoin de la police, apprécient ce qu'elle fait, mais de telles situations dans lesquelles on a l'impression que les services administratifs abusent un peu de leur situation, en donnent une image un peu négative.

(M. SCHAPIRA, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. ALAYRAC.

Bien que la sécurité et l'ordre public soient dans notre ville une compétence de l'État, la Municipalité parisienne y consacre un effort humain et budgétaire maîtrisé et conséquent.

Nous avons d'ailleurs constamment accentué notre effort, en dépit des contraintes budgétaires.

Pour l'année 2011, 279 millions d'euros seront mobilisés par notre collectivité, pour contribuer à l'action de la Préfecture de police, soit une augmentation de 2 %.

Notre groupe votera donc le budget spécial de la Préfecture de police.

Mais les résultats ne sont pas au rendez-vous sur la sécurité, en particulier sur les atteintes aux personnes qui ne cessent d'augmenter, notamment contre les représentants de l'État.

La délinquance à Paris a augmenté de 1,2 % sur les huit premiers mois de l'année, par rapport à 2009.

Les vols violents sans arme à feu flambent de plus 29 %, les atteintes aux personnes de plus 9 %.

Le bilan est mauvais en France et, contrairement à ce qu'a dit M. GOUJON, il le devient aussi dans la Capitale.

Car ce qui est en jeu, ce n'est pas le travail de la police, au contraire, les fonctionnaires de police obtiennent de beaux résultats dans l'élucidation des faits.

Ce qui est en cause, c'est le rythme infernal du travail auquel la police est soumise. C'est la pression de la politique du chiffre. Ce sont les

effectifs qui manquent. C'est une coupure avec le terrain, avec les quartiers, avec les gens qui y vivent, avec les élus, avec les associations, les bailleurs sociaux, les syndicats d'immeubles et les commerçants.

Notre société est déstabilisée par la montée de la violence.

C'est d'abord contre cette montée de la violence que nos concitoyens attendent des résultats.

Nous observons de plus en plus de violences en marge des grandes manifestations dans la Capitale, tels les débordements qui ont accompagné l'annulation de la distribution de billets à des fins publicitaires aux abords de la Tour Eiffel, les incidents qui ont éclaté dans le 13^e arrondissement, après la défaite de l'équipe de foot d'Algérie face aux États-Unis.

A la Foire du Trône, les commerçants se plaignent d'une situation qui empire d'année en année avec une violence en bandes.

On déplore maintenant des agressions lors de la Technoparade.

Il est impératif que la police se penche sur ce phénomène de la violence lors des grands rassemblements qui doivent être plus encadrés et le public mieux protégé.

Nous assistons à une recrudescence des actes homophobes.

La violence frappe de plus en plus les personnels des transports en commun. La délinquance féminine progresse fortement.

Je souhaite enfin, Monsieur le Préfet, que vous puissiez nous éclairer sur la situation de la violence commise en bandes qui constitue une priorité du Contrat parisien de sécurité.

Plus que leur nombre, c'est leur dureté qui inquiète et une action au niveau de l'agglomération doit être menée.

Où en sommes-nous aujourd'hui et quel est le bilan du service régional de la police des transports ?

Les interventions de la police doivent être les plus précoces possibles afin d'éviter les affrontements de bandes.

La vidéoprotection peut apporter un concours utile aux forces de l'ordre pour prévenir ces violences en bandes. Nous soutenons le plan d'équipement des 1.200 caméras dans l'espace public, conçu comme le moyen d'aider la police à intervenir plus rapidement sur les lieux délictueux et à identifier les auteurs des délits.

Les caméras, ces dernières semaines, ont apporté aux services de police un concours précieux, leur permettant d'appréhender des délinquants ayant commis des agressions ou des vols et qui s'étaient enfuis dans le métro.

La vidéoprotection, oui, mais à condition que cela ne s'accompagne pas d'une diminution des effectifs de police.

L'U.M.P., pour sa part, demande plus de caméra de vidéoprotection, toujours plus, nous n'avons pas encore installé les premières qu'il faudrait déjà enclencher une deuxième phase. Ne confondons pas vitesse et précipitation, mes chers collègues, ceci n'est pas très sérieux.

L'U.M.P. demande aussi des caméras dans les parties communes des immeubles sociaux. Personnellement, je considère que la protection de la vie privée ne doit pas autoriser ce déploiement, mais ne fuyons pas un débat, tant au Conseil de Paris qu'avec les bailleurs et les amicales de locataires sur cette question.

En tout état de cause, rien ne doit se faire sans la consultation et l'accord des premiers intéressés : les locataires.

Le principe d'une prime pour les agents de surveillance de Paris est positif, mais nous souhaiterions obtenir l'engagement qu'elle ne sera pas octroyée en fonction du nombre de contraventions dressées.

En 2010 a été instituée la possibilité pour les vélos de remonter à contresens certaines rues. A Paris, il va falloir s'habituer à ces nouvelles règles du Code de la route et, pour cela, il faut de la pédagogie.

L'État doit mener une campagne de communication et de sensibilisation sur cette question des double sens.

Il faut de la pédagogie, mais aussi de la fermeté car beaucoup de cyclistes semblent ne pas vouloir comprendre que le contresens cyclable concerne les zones 30 et pas toutes les rues de la capitale, et cela pose un vrai problème de sécurité.

Etant donné la détérioration du climat d'insécurité dans les arrondissements du Nord et de l'Est de la Capitale, dans le 19^e arrondissement tout particulièrement, les efforts de la Préfecture de police doivent être intensifiés. Il est nécessaire de renforcer les patrouilles de jour comme de nuit.

Une action soutenue doit donc être conduite dans les quartiers les plus sensibles et elle passe d'abord par une présence continue de la police sur le terrain.

Un travail collectif de maillage au niveau de plusieurs quartiers, et même au niveau des micro

quartiers, doit être mené par les commissariats avec les mairies d'arrondissement, les associations, les commerçants, les écoles, les conseils de quartier, les bailleurs, les syndicats d'immeubles.

Pourquoi ne pas identifier des micros quartiers où les problèmes sont récurrents et créer de nouvelles plates-formes de concertation entre police et habitants afin d'optimiser le recueil des données et l'analyse des problèmes ?

M. BOURNAZEL.

A Paris, la question de la sécurité reste majeure.

Prostitution, trafic de drogue, vendeurs à la sauvette, joueurs de bonneteau ou tresseurs, le 18^e arrondissement cumule les difficultés.

La Ville doit prendre ses responsabilités parce qu'elle a toujours refusé un vrai plan de vidéoprotection pour les logements sociaux que je propose depuis deux ans maintenant en Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris.

Refus de mener une vraie politique d'urbanisme qui allie développement économique, innovation, transports et équipements publics !

Refus de mener une vraie politique de logement qui allie diversité sociale, générationnelle et d'origine !

Non à la concentration des problèmes dans les mêmes quartiers !

La prostitution est une violence faite aux prostituées, comme aux riverains. Nous soutenons la politique de lutte contre le proxénétisme menée par l'Office central de répression de la traite des êtres humains. Il faut casser les réseaux mafieux, et notamment les passeurs.

Je salue d'ailleurs les 13.000 arrestations pour racolage en Ile-de-France depuis 5 ans et la loi de sécurité intérieure de 2003 qui permet à la justice de punir le racolage passif.

La prostitution qui avait disparue des Maréchaux est revenue parce que la loi de 2003 doit être appliquée par des magistrats qui, aujourd'hui, ne l'appliquent plus.

La politique de sécurité est un maillon d'une chaîne comprenant la police et la Justice.

La Justice a son rôle à jouer parce que trop souvent un certain nombre de prostituées restent sur le territoire ou reviennent parce que, simplement, des magistrats n'ont pas appliqué la loi, et cela, les riverains ne peuvent pas l'accepter. La Justice est un maillon faible aujourd'hui dans la lutte contre le proxénétisme.

Je salue la lutte contre le grand banditisme menée par le Gouvernement et ses résultats, mais

les efforts doivent se poursuivre et s'amplifier, parce que les riverain vivent le calvaire des passes dans les halls d'immeuble.

La politique de la prostitution, c'est la répression qui doit se durcir, mais c'est aussi une politique de prévention.

Il y a 20.000 prostituées, estime-t-on, en France, dont 80 % étrangères, souvent issues d'Europe centrale, d'Afrique, Nigeria, Ghana, et d'Asie.

Le travail doit être mené conjointement avec la police, les associations et les services sociaux.

Il faut améliorer le dépistage des maladies sexuellement transmissibles. Je propose que la Ville de Paris, qui a un rôle majeur à jouer en cette matière, puisse renforcer les centres d'hébergement pour prostituées pour allier l'aide sanitaire, la protection policière et l'assistance administrative.

Nous espérons beaucoup du travail de la mission d'information mise en place à l'Assemblée nationale, dont Philippe GOUJON sera membre.

M. SARRE, adjoint, rapporteur.

La participation de la Ville au budget spécial de la Préfecture de police représente 279 millions d'euros, en augmentation de 5.520.000 euros par rapport au budget primitif 2010, soit une progression de 2,02 %, conforme à la progression du budget de la Ville de Paris.

En ce qui concerne la section d'investissement, la participation de la Ville de Paris s'établit à 19 millions d'euros, en progression de 1,87 % par rapport au budget primitif 2010.

En 2011, la Ville de Paris renforcera encore davantage son soutien financier en faveur de la Préfecture de police.

Ce n'est pas parce qu'à Paris, le Préfet de police exerce les compétences habituelles dévolues aux maires et aux présidents des Conseils généraux dans le droit commun que notre collectivité est dispensée de les financer.

Mais notre financement est aussi et surtout le fruit d'une volonté. Ainsi la création du corps des A.S.P., allège la police nationale de toutes les missions municipales de police pour que cette dernière se concentre sur sa mission première de lutte contre la délinquance.

Nous avons la volonté de tirer le meilleur parti pour l'intérêt général, de l'unité de la Préfecture de police, gage d'efficacité.

Nous avons beaucoup progressé depuis 2008 en matière de transparence et d'efficacité.

La Préfecture de police nous présente pour la deuxième année consécutive le budget spécial selon les modalités préconisées par la loi organique relative aux lois de finances de 2001 conformément à une demande de l'Exécutif.

Nous avons réussi à atteindre la saturation du niveau d'emploi des A.S.P. avec 1.980 agents. La balle est aujourd'hui dans le camp de la Ville de Paris pour préciser les objectifs prioritaires des A.S.P. de manière cohérente.

La polyvalence ne saurait naturellement signifier la dispersion.

Il reste des progrès à faire, notamment sur l'enlèvement, qui coûte cher et qui génère des profits dont on ne sait rien. Le service des enlèvements tel qu'il existe aujourd'hui n'est pas satisfaisant en ce qui concerne les poids lourds. J'espère que l'audit sur les fourrières nous permettra de prendre enfin connaissance du montant des profits réalisés par les entreprises privées.

Certes, la participation de l'État à la section de fonctionnement du budget spécial augmente cette année de 4,62 %, mais cette progression n'est que le reflet financier du processus d'intégration de personnels du service technique interdépartemental d'inspection des installations classées à la fonction publique d'État.

De même, M. GOUJON se garde de dire que, lui, faisait voter 180 millions d'euros quand aujourd'hui, nous donnons 279 millions.

Il n'est nullement question ici des choix gouvernementaux en matière de politique nationale de sécurité, mais uniquement du financement des actions départementales des pompiers et de toutes les missions municipales de police.

Il s'agit du budget spécial de la Préfecture de police, et pas spécialement du budget de la police.

Je me réjouis pour notre part de l'unité de la Préfecture de police.

Je saisis cette occasion pour remercier M. le Préfet de police et son équipe de leur sens de l'intérêt général, de leur puissance de travail, et de leur élégance dans l'action commune pour la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Pour répondre au vœu déposé par M. BROSSAT les règles d'utilisation du TASER dans la police nationale ont été fixées par un arrêté du 6 juin 2006 et une instruction ministérielle du 9 mai 2007.

A Paris, il n'y a pas de police municipale et le Maire de Paris exclut l'usage des pistolets TASER par toute autre force que celle de la gendarmerie nationale et de la police nationale. Jusqu'à présent,

aucune corrélation directe entre l'usage du Taser et la mort d'un individu n'a été établie en France.

Pour autant, l'incident grave du 30 novembre 2010 repose effectivement la question des dangers de l'utilisation du TASER, même réservée aux seules forces de police et de gendarmerie nationale. C'est pourquoi je donne un avis favorable au vœu présenté par M. BROSSAT, sous réserve toutefois que soit supprimé "dans l'attente de son interdiction" car il est trop tôt pour subodorer les conclusions de la double enquête administrative et judiciaire en cours.

Il est nécessaire qu'une commission indépendante soit constituée afin d'évaluer les dangers du Taser et l'opportunité de son usage.

M. LE PRÉFET DE POLICE.

Je ne suis pas ici en tant que représentant de l'Etat mais comme autorité municipale dont on vote le budget.

Je ne peux pas laisser dire que la politique qui a été conduite depuis quelques années est un échec à Paris.

Depuis que la police urbaine de proximité a été créée à Paris la délinquance a baissé de 24,9 %.

Nous retrouvons, sur la délinquance globale, des chiffres tout à fait rassurants.

Je souhaite aussi souligner l'évolution du taux d'élucidations qui est passé de 10 % à Paris en 1999 à 36 ou 37 %. 92% de la grande délinquance, de la criminalité organisée, est élucidée.

Le Plan drogue est aujourd'hui étendu à l'ensemble de l'agglomération et la semaine dernière, je me suis rendu à la demande de M. MADEC et de M. PENINOÛ dans le 19^e l'arrondissement où nous avons étudié cette question.

Depuis le début de l'année, à Paris et dans l'agglomération, on a interpellé 5.230 personnes.

S'agissant des salles de shoot, je ne suis qu'un simple exécutant des décisions nationales qui interviendront. En l'état actuel des choses, c'est un dispositif difficile à mettre en place puisqu'il est illégal. Toute la problématique vient du fait que, si on met en place ces salles de shoot, il faut, bien sûr, avoir du produit et le produit n'est pas en vente en France, sauf à tomber dans un régime médical.

Cela dépasse la Préfecture de police. On agira évidemment conformément au droit.

De récents colloques sur la thématique du cannabis et de la cocaïne ont montré la dangerosité de ces produits. Je trouve dommage que ces documents n'aient pas un impact suffisant parce

que, s'il y a ce marché de la drogue, c'est parce qu'il y a des clients.

Il faudrait agir en ce sens notamment au niveau de l'Éducation Nationale.

Je partage l'opinion de M. BLOCHE sur l'alcool et, depuis trois ans, nous avons repris tous les arrêtés à Paris, en ce qui concerne à la fois les interdictions de vente et les interdictions de consommation sur la voie publique.

Nous avons fait un recensement quasi exhaustif des bandes.

Nous allons nous engager dans des mesures plus opérationnelles, mais c'est un sujet très difficile parce que le fait de circuler et de s'installer n'est pas encore complètement interdit en France. Donc, des infractions ne peuvent pas être forcément relevées.

Pour les magistrats, ce n'est pas simple non plus. Il faut que nous leur apportions la preuve. Les magistrats ont redécouvert, lorsqu'il y a utilisation d'arme, l'utilisation de la loi de 1936 sur les attroupements armés.

Mais la loi sur les bandes elle-même pose des difficultés d'application.

Globalement sur l'agglomération, les effectifs sont restés constants même si d'un arrondissement à l'autre, il y a effectivement des changements.

Il n'y a pas de bilan de la vidéoprotection puisque ce n'est pas installé.

En revanche, des identifications sont maintenant faites à partir de la vidéo, pratiquement tous les jours.

Le projet parisien des 1.200 caméras n'est pas du tout le système londonien. La vidéoprotection ne doit pas viser à remplacer les fonctionnaires, mais à les rendre plus efficaces.

Il faut, en temps réel, pouvoir repérer des personnes qui sont en situation de malfaiteurs, de façon à pouvoir intervenir avec la géolocalisation des véhicules que l'on est en train de mettre en place.

Les commissariats sont du ressort de l'État. Nous avons construit le commissariat du 20e, nous avons rénové celui du 5e, nous sommes actuellement en train de refaire le commissariat du 17e et nous programmerons, en fonction de nos crédits, celui du 14e arrondissement.

Concernant la police d'agglomération, je communiquerai le bilan de la première année. Le nombre de personnes interpellées à Paris, qui habitent à Paris, est sans cesse en diminution : moins de 40 % actuellement contre 20 % habitant en petite couronne, 10 % dans la grande couronne et

le reste dans le monde entier.

A partir du moment où l'on a affaire à des réseaux, à des dispositifs qui dépassent largement Paris intra-muros, un tel dispositif sera évidemment plus efficace.

Nous avons été associés à ce que la Mairie a organisé pour la nuit, puisque nous n'y sommes pas hostiles.

Nous avons à la fois des personnes qui s'amuse, mais d'autres qui souhaitent se reposer. Je ne pense pas que l'on puisse éviter de faire preuve de sévérité.

Une question très préoccupante est celle des reports de marchés à partir de Belleville.

Nous avons beaucoup travaillé avec Mme CALANDRA. Du fait de la présence policière, les choses se sont améliorées.

Plus de 10.000 interpellations pour vente à la sauvette ont été opérées à Paris depuis le 1er janvier. Mais les contrevenants ne payent pas la contravention et peuvent pas être mis en garde à vue.

Avec le nouveau dispositif qui sera adopté dans le cadre de la Loppsi, je pense que nous aurons un outil plus efficace. Il n'est pas normal, que l'on soit arrivé au Trocadéro, au Sacré-Cœur, voire sur le parvis de Notre-Dame, à la situation actuelle.

Ces marchés constituent une de nos préoccupations et on va y travailler.

Une question préoccupante concerne la lutte contre l'homophobie.

S'agissant de la question des violences faites aux femmes, beaucoup de choses ont été faites à Paris.

Nous avons mis en place des Brigades de protection des familles dans tous les commissariats, nous avons mis en place des psychologues.

Je fais appel à nouveau à M. le Maire de Paris sur la nécessité de mettre en place des travailleurs sociaux dans le cadre du C.L.S.

Je ne méconnaiss pas qu'il y ait quelques problèmes de violences policières mais je voudrais vous rassurer sur le caractère particulièrement sévère de la discipline dans la police nationale.

S'agissant de la déontologie et du discernement, nous ne cessons de rappeler les messages, notamment en direction des nouveaux fonctionnaires issus des écoles.

La grande majorité des policiers, qui fait un métier particulièrement difficile, ne peut être

assimilée à ce que vous avez qualifié de police "au-dessus des lois". Nous avons eu l'honneur d'encadrer 5.282 manifestations et opérations d'ordre public depuis le 1er janvier dont 6 de très grande ampleur au cours desquelles il y eu assez peu d'incidents

Nous avons un peu progressé sur la problématique des hooligans.

Sans prétendre stigmatiser qui que ce soit, une part importante de délinquants à Paris est d'origine étrangère (40 %). 89 % des voleurs à la tire sont des étrangers.

Les fourrières feront donc l'objet d'un audit dont vous serez informés.

La loi de mars 2003 sur le racolage avait porté ses fruits. Nous avons repris un certain nombre d'opérations de contrôle et, si possible, en ayant le relais de la police judiciaire pour le démantèlement des filières.

Les emplacements de stationnement évoqués par M. POZZO di BORGIO n'ont pas été mis à disposition pour des véhicules personnels. Il n'y a pas que la police avenue de Ségur, il y a d'autres services administratifs, mais j'ai pris l'engagement de regarder avec précision qui peut stationner.

Le taser et le flash-ball constituent une alternative par rapport à l'arme à feu.

J'ai demandé à l'I.G.S. de faire une étude sur les 10 dernières années pour voir dans quelle mesure il y a eu une substitution à l'utilisation de l'arme à feu. Ces armes non létales doivent être utilisées avec évidemment beaucoup de précaution et de discernement, c'est ce qui se passe dans la majorité des cas.

(La séance, suspendue le lundi 13 décembre 2010 à 19 h 55 mn, est reprise le mardi 14 décembre 2010, à 9 h 5 mn, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement.

De manière tout à fait étonnante, la Ville de Paris apparaît totalement extérieure au contexte de crise.

Or, l'effort d'investissement, que l'on peut d'abord mesurer en crédits de paiement, stagne depuis trois ans. Quant aux autorisations de programme, si l'on neutralise le 1,260 milliard qui, d'ailleurs, compte double, de l'opération des Halles, c'est là encore une régression.

Pendant ce temps-là, le budget de fonctionnement, lui, continue à déraiper (+ 3,7 %). Où sont les investissements ?

Ce n'est certainement pas en faveur de l'enseignement supérieur, ce n'est certainement pas en faveur du logement intermédiaire, de l'accessibilité aux handicapés ou du Plan climat.

C'est la raison pour laquelle, avec nos collègues du groupe U.M.P.P.A., nous avons déposé des amendements et des vœux pour maîtriser les recettes et les dépenses.

Avec l'augmentation de 26 % des taux au cours des deux dernières années, vous allez continuer à voir la fiscalité augmenter par le simple ajustement des bases, au moins jusqu'à la fin de cette mandature.

Quant aux contributions d'Etat, elles sont en augmentation de l'ordre de 20 millions, donc on ne voit pas très bien où serait le problème.

Les droits de mutation alimentent la spéculation immobilière. Nous avons fait des propositions de limitation de ces recettes de droit de mutation et naturellement vous refusez de le faire.

Le groupe U.M.P.P.A. votera contre votre budget.

Jamais une session budgétaire ne s'est déroulée de cette manière-là. Nous sommes dans une régression démocratique indiscutable, puisque des vœux et amendements qui ont été déposés par des élus n'ont même pas été examinés, n'ont reçu aucun élément de réponse, ni en Commission des finances ni en séance.

Je n'accepterai pas à l'avenir qu'une session budgétaire se déroule de cette manière.

Depuis quelque temps, les amendements et vœux sont envoyés par la voie électronique et ne sont même plus discutés en 1ère Commission. L'adjoint en charge des finances n'a apporté aucune réponse et a rejeté par pur esprit partisan toutes les contributions que nous avons faites et retenu toutes celles qui étaient présentées par les élus de la Majorité municipale.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Je n'ai pas le sentiment que nous soyons dans une situation démocratique catastrophique, mais je suis toujours preneur, notamment pour une séance budgétaire, de propositions faites par la Commission des finances.

M. SAINT-ETIENNE.

Votre projet de budget primitif continue de voir Paris s'effacer de plus en plus devant Londres comme capitale la plus attractive d'Europe.

L'investissement n'est pas utilisé à bon escient, les crédits destinés au développement économique ont une traçabilité erratique et les dépenses de fonctionnement flambent.

Vous n'avez cessé d'aggraver la situation financière des Parisiens en réduisant le pouvoir d'achat des classes moyennes en maniant la massue fiscale.

Il est grand temps de cesser d'épuiser les classes moyennes d'impôts mal dépensés, d'autant qu'après avoir progressé de 42 % de 2001 à 2008 et augmenté de près de 25 % supplémentaires entre 2009 et 2010, la pression fiscale qui accable les Parisiens s'accompagne d'un emballement du prix moyen de l'immobilier dans la Capitale.

Les dépenses de fonctionnement hors contribution de la Ville au Département croissent de pratiquement 6 milliards d'euros, soit une augmentation de 10 % sur la période de mi-mandat, si l'on accepte de retirer la contribution de Paris au Fonds national de garantie individuelle des ressources, au titre de la taxe professionnelle.

Le plan d'économie et de rationalisation des dépenses entrepris par la Ville, ayant conduit à une diminution des charges à caractère général d'1 % par rapport au budget primitif, apparaît limité.

La Mairie investit peu et de façon inefficace et s'éparpille dans des actions clientélistes.

La Capitale pâtit d'un déficit d'image en termes d'entreprises innovantes et ne se classe que 33e sur les 37 métropoles européennes en matière d'attractivité pour la création d'entreprise.

Paris ne séduit que 8 % des entrepreneurs interrogés et pointe en 6e position au sein des métropoles qui comptent.

La capitale est menacée alors que, depuis 10 ans, vous avez eu une force de frappe inouïe avec un budget cumulé de plus de 60 milliards d'euros.

Alors qu'il est impératif de miser sur l'innovation et la recherche pour que Paris devienne l'un des centres mondiaux de la future économie, vous allouez 2,1 milliards d'euros aux charges de personnel pour accompagner l'explosion des effectifs.

La manne des droits de mutation pourrait pourtant permettre de créer à Paris des centres d'affaires, de développement économique, de recherche au plan mondial et d'innovation, ce qui ferait que les sociétés du monde entier viendraient s'installer ici et apporteraient les emplois dont nous avons besoin.

Vous préférez la poudre aux yeux à l'effort vers l'excellence, ce qui nous conduira une fois de plus à voter contre votre budget.

M. CAFFET.

Nous avons besoin, dans cette période de crise d'une stratégie budgétaire qui nous permette de remplir les engagements pris devant les Parisiens, sans pour autant mettre à l'avenir en péril les finances de la Ville.

Nous avons entendu, par exemple, que le "104" ne fonctionnait pas, ce qui n'est plus vrai. Nous avons entendu qu'à la Gaîté Lyrique, les artistes étaient en désaccord avec les choix qui avaient été faits.

J'ai trouvé l'intervention de Mme Lagarde un peu terne, sur la défensive, embarrassée dans des explications extraordinairement techniques.

Je ne vois pas pourquoi nous céderions à vos injonctions sur la modification de la composition de l'investissement.

Nous avons été élus sur la base d'engagements qui ont été pris devant les Parisiens et les Parisiens nous ont demandé de faire les Halles. Les Parisiens ont ratifié le choix que nous leur avons proposé, à savoir d'atteindre l'objectif de 20 % de logements sociaux dans la capitale en 2014, avec six ans d'avance par rapport à l'obligation légale.

Ce que vous nous avez dit hier ne fonde pas une stratégie budgétaire. Vous nous demandez de réduire les impôts, de maintenir le niveau des dépenses, ce qui aboutira inévitablement à un endettement supplémentaire dont vous critiquez la dynamique depuis 2001, ce qui n'a rigoureusement aucun sens en termes de stratégie.

Mon groupe votera évidemment ce budget.

M. GAREL.

Comme vous avez intégré l'essentiel de nos propositions, je vous dis maintenant que ce budget est excellent.

Nous nous réjouissons de l'engagement d'inscrire au B.S. la S.E.M. "Energie"

Nous avons également obtenu un million d'euros pour remplacer les arbres d'alignement de même que 700.000 euros pour l'entretien du Bois de Vincennes, 200.000 euros pour les jardins partagés, 50.000 euros pour lutter contre les conséquences de la toxicomanie sans oublier 20 millions supplémentaires pour le compte foncier.

Si nous ajoutons à tout cela des vœux qui reprennent nos propositions pour les formations au développement durable et les achats éco-responsables et la déprécarisation des personnels des caisses des écoles, nous voyons que beaucoup de choses ont été faites pour que ce budget aille dans un sens plus social et plus écologiste.

C'est donc avec enthousiasme que nous voterons le budget de la Ville de Paris, mais, par contre, nous voterons contre le budget de la Préfecture de police.

M. BROSSAT.

Ce débat a permis de voir l'écart entre la politique que nous menons à l'échelle de la Ville de Paris et la politique désastreuse menée par le Gouvernement.

On a entendu, une fois de plus, M. GOASGUEN nous expliquer sur tous les tons et avec tous les prétextes possibles et imaginables son opposition à la production de logements sociaux dans le 16e, on a entendu Mme LAGARDE nous faire des leçons de bonne gestion.

Nous avons fait le choix de mettre le cap sur le logement avec un amendement qui permettra d'abonder de 20 millions d'euros supplémentaires le compte foncier et qui permettra notamment de rééquilibrer le logement social en direction du centre et de l'Ouest de Paris, le cap sur le logement toujours avec un million d'euros supplémentaires en faveur du F.S.L.

Le cap sur la solidarité encore, avec un amendement en faveur des centres sociaux, un amendement en faveur des centres de santé et un amendement à 100.000 euros en faveur des missions locales.

C'est aussi l'honneur de notre majorité que d'être capable de faire travailler ensemble des élus qui n'ont pas forcément les mêmes opinions sur tout.

2010 DF 85 Budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2011.

2010 DF 85-1° Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2011

2010 DF 85-2° Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2011.

2010 DF 85-3° Autorisation de relèvement des tarifs.

Lettre rectificative n° 1.

Lettre rectificative n° 2.

Vœu n° 13 bis de l'Exécutif.

Vœu n° 31 du groupe E.E.L.V.A. relatif à l'enveloppe locale d'animation pour les projets solidarité et partenariat internationaux.

Vœu n° 32 du groupe PCF-PG relatif à l'application et à l'extension du 1% artistique aux nouvelles constructions de la Ville.

Vœu n° 33 de l'U.M.P.P.A. relatif à l'actualisation des audits 2001 sur la situation budgétaire et financière et la gestion des personnels de la Ville.

Vœu n° 34 de l'U.M.P.P.A. relatif à la création d'un office municipal de la fiscalité.

Vœu n° 35 de l'U.M.P.P.A. relatif aux procédures d'attribution des subventions aux associations.

Vœu n° 36 du groupe "Centre et Indépendants" relatif à la mise en place d'une commission de travail sur le partenariat public-privé au stade Jean-Bouin.

Vœu n° 37 du groupe "Centre et Indépendants" relatif à la création d'un bleu budgétaire "attractivité économique de Paris".

Vœu n° 38 du groupe "Centre et Indépendants" relatif à l'estimation des recettes attendues de la CET.

Vœu n° 39 du groupe "Centre et Indépendants" relatif à la création d'un comité consultatif d'évaluation.

Vœu n° 40 du groupe "Centre et Indépendants" relatif à la stabilisation des dépenses de fonctionnement.

Vœu n° 41 du groupe "Centre et Indépendants" relatif aux subventions aux associations.

La lettre rectificative n° 1 est adoptée à main levée.

L'amendement n° 2 du groupe socialiste radical de gauche et apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

L'amendement n° 3 du groupe socialiste radical de gauche et apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

L'amendement n° 4 du groupe socialiste radical de gauche et apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

L'amendement n° 5 du groupe socialiste radical de gauche et apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

L'amendement n° 6 du groupe socialiste radical de gauche et apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

L'amendement n° 7 du groupe socialiste radical de gauche et apparentés, avec avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

L'amendement n° 8 des groupes de la majorité, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

L'amendement n° 9 du groupe E.E.L.V.A., avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

L'amendement n° 10 du groupe E.E.L.V.A. est retiré

L'amendement n° 10 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

L'amendement n° 11 du groupe E.E.L.V.A. est retiré.

L'amendement n° 11 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

L'amendement n° 12 du groupe E.E.L.V.A. est retiré.

L'amendement n° 13 du groupe E.E.L.V.A. est retiré au bénéfice de l'amendement n° 13 bis de l'Exécutif.

L'amendement n° 13 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

L'amendement n° 14 du groupe communiste et élus du parti de gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à l'unanimité à main levée.

L'amendement n° 15, du groupe communiste et élus du parti de gauche, est retiré.

L'amendement n° 16, du groupe communiste et élus du parti de gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Les amendements n° 17 et n° 18, du groupe communiste et parti de gauche, sont retirés.

L'amendement n° 19 du PC est retiré.

L'amendement n° 19 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

L'amendement n° 20, du groupe communiste et parti de gauche est retiré.

L'amendement n° 20 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Les amendements n° 21 et n° 22, du groupe communiste et élus du parti de gauche sont retirés.

L'amendement n° 23, du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

L'amendement n° 24, du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

L'amendement n° 25, du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable, est rejeté.

L'amendement n° 26, du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

L'amendement n° 27, du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

L'amendement n° 28, du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

L'amendement n° 29, du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

L'amendement n° 30, du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le vœu n° 31 du groupe E.E.L.V.A. est retiré.

Le vœu n° 32 du groupe communiste et élus du parti de gauche est retiré.

Le vœu n° 33 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n° 34 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n° 35 du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le vœu n° 36, du groupe centre et indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n° 37, du groupe centre et indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n° 38, du groupe centre et indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le vœu n° 39, du groupe centre et indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le vœu n° 40, du groupe centre et indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le vœu n° 41, du groupe centre et indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le vœu n° 114 du groupe Centre et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

La lettre rectificative n° 2 est adoptée à main levée.

La section des autorisations de programmes est adoptée à main levée.

Les crédits de paiement sont adoptés chapitre par chapitre et globalement à main levée.

Le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris DF 85 n° 1 est adopté globalement à main levée compte tenu des lettres rectificatives n° 1 et 2 et des amendements.

Le budget de fonctionnement DF 85-2° est adopté, à main levée, chapitre par chapitre, et globalement compte tenu de la lettre rectificative n° 1 et des amendements.

Le projet de délibération DF 85-3° est adopté à main levée.

2010, DF 87 Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif de la Ville de Paris pour 2011.

Le projet de délibération DF 87 est adopté à main levée.

2010, DF 88 Budget primitif des états spéciaux d'arrondissements pour 2011.

Le projet de délibération DF 88 est adopté à main levée.

2010, DF-DRH 86 Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services de la Ville de Paris pour 2011.

L'amendement n° 42 du groupe E.E.L.V.A. est retiré.

L'amendement n° 43 du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n° 44 du groupe E.E.L.V.A., avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée à l'unanimité.

Le vœu n° 45 du groupe E.E.L.V.A., avec avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Le vœu n° 46 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Le vœu n° 47 du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le vœu n° 48 du groupe Centre et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le vœu n° 49 du groupe Centre et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le vœu n° 50 du groupe Centre et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le projet de délibération DF-DRH 86 est adopté à main levée.

2010, DILT 29 - DF 25 Budget primitif du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour 2011.

Le projet de délibération DILT 29 - DF 25 est adopté à main levée.

2010, DPE 37 - DF 23 Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Budget primitif 2011.

Le projet de délibération DPE 37-DF 23 est adopté à main levée.

2010, DPE 99 - DF 93 Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collective) à compter du 1er janvier 2011.

Le projet de délibération DPE 99-DF 93 est adopté à main levée.

2010, DPE 38 - DF 24 Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Budget primitif 2011.

2010, DPE 98 - DF 92 Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2011.

Le projet de délibération DPE 38 - DF 24 est adopté à main levée.

Le projet de délibération DPE 98 - DF 92 est adopté à main levée.

2010, DEVE 95 - DF 26 Budget annexe du fossyage - Budget primitif pour 2011.

Le projet de délibération DEVE 95 - DF 26 est adopté à main levée.

2010, PP 70 Budget spécial primitif de la Préfecture de police pour 2011 (suite).

Le vœu n° 51 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendé avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Le projet de délibération PP 70 est adopté à main levée.

2010, DF 99 Contrats de couverture de taux d'intérêt et (ou) de change.

Le projet de délibération DF 99 est adopté à main levée.

(La séance, suspendue à 9 h 45 mn, est reprise à 10h, sous la présidence de M. SCHAPIRA, adjoint).

2010, DDEEES 280 - Signature d'une convention de délégation de service public pour la gestion de six marchés couverts alimentaires.

Le projet de délibération DDEEES 280 est adopté à main levée.

2010, DDEEES 308 - Signature d'un avenant à la convention de délégation de service public de gestion du lot C des marchés découverts alimentaires (16e).

Le projet de délibération DDEEES 308 est adopté à main levée.

2010, DDEEES 298 - Subvention à l'association des commerçants du Haut-Montmartre (18e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 9.400 euros.

Le projet de délibération DDEEES 298 est adopté à main levée.

2010, DDEEES 303 - Saisine pour avis de l'Autorité de la Concurrence sur la situation concurrentielle dans le secteur de la distribution alimentaire à Paris.

Le projet de délibération DDEEES 303 est adopté à main levée.

Vœu n° 52 relatif aux dates de début et de fin des illuminations de Noël déposé par le groupe P.S.R.G.A.

Le vœu n° 52 avec un avis favorable est adopté à main levée.

Vœu n° 53 concernant l'organisation du marché de Noël sur les Champs-Élysées déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Le vœu n° 53 est rejeté.

Vœu n° 54 relatif au financement des illuminations par les associations de commerçants du 15^e déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Le vœu n° 54, avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Vœu n° 55 pour un "Arbre de Noël" équitable et durable déposé par le groupe E.E.L.V.A.

Le vœu n° 55 amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 56 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un audit sur les procédures de passation des marchés de l'AGOSPAP.

Le vœu n° 56 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Vœu n° 57 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'adoption d'une charte portant reconnaissance du parcours syndical.

Le vœu n° 57 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

2010, DAJ 31 - Approbation de la licence "Open Data" dans le cadre de la diffusion par la Ville de Paris des données publiques en sa possession.

Le projet de délibération DAJ 31 est adopté à main levée.

2010, DDEEES 264 - Signature d'une convention avec l'association Cap Digital Paris Région prévoyant le versement d'une subvention pour des actions stratégiques du pôle de compétitivité. Montant : 100.000 euros.

Le projet de délibération DDEEES 264 est adopté à main levée.

2010, DDEEES 310 - Signature d'un avenant à la convention passée avec la Fédération des Centres Sociaux de Paris pour l'attribution d'une subvention - Montant : 50.000 euros.

Le projet de délibération DDEEES 310 est adopté à main levée.

2010, DDEEES 305 - Signature de conventions d'occupation du domaine public municipal pour l'installation et l'occupation expérimentale de mobilier urbain intelligent. Fixation de la redevance correspondante.

Vœu n° 58 relatif au mobilier urbain intelligent déposé par le groupe E.E.L.V.A.

Vœu n° 58 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 58 est retiré.

Le vœu n° 58 bis avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le projet de délibération DDEEES 305 est adopté à main levée.

Vœu n° 59 en soutien aux étudiants de l'École Normale Supérieure déposé par le groupe P.C.F.-P.G.

Vœu n° 59 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 59 est retiré.

Le vœu n° 59 bis est adopté à main levée.

Vœu n° 60 relatif à l'aménagement de l'îlot Bréguet et à la permanence d'une activité postale sur ce site déposé par le groupe P.S.R.G.A.

Le vœu n° 60, avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 61 relatif à la mise à disposition des salons de réception de l'Hôtel de Ville déposé par le groupe "E.E.L.V.A."

Le vœu n° 61, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

2010, DVD 236 Communication du bilan annuel d'avancement du projet d'extension du tramway T3 à Paris.

2010, DVD 51 - Approbation du principe d'aménagement de l'avenue de la Porte de Montmartre et de la rue Louis Pasteur Valléry Radot (18e). Signature d'une convention avec le Département de Paris pour cet aménagement au titre du contrat particulier 2009-2013. Demande des subventions correspondantes auprès du Stif et de la région Ile de France.

Le projet de délibération DVD 51 est adopté. à main levée

Vœu n° 62 déposé par les groupes de la majorité municipale relatif à l'avenir du Centre Bus Plaine Lagny (20e).

Le vœu n° 62, avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 63 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'instauration du "tourne à droite" pour les cyclistes.

Vœu n° 63 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 63 est retiré.

Le vœu n° 63 bis, avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 64 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la ligne 13.

Vœu n° 64 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 64, avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n° 64 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 65 déposé par le groupe Communiste et les élus du Parti de gauche pour l'enlèvement des panneaux ACL du métro parisien.

Vœu n° 65 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 65 avec un avis défavorable est rejeté.

Le vœu n° 65 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

2010, DEVE 127 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la S.C.I. CNIT Développement en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des installations de réfrigération et de combustion situées tour Phare place Carpeaux à Puteaux (92).

Vœu n° 66 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la reconsidération de ce projet de tours de bureaux.

Vœu n° 66 bis de l'Exécutif.

Le vœu n° 66 est retiré.

Le vœu n° 66 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le projet de délibération DEVE 127 est adopté à main levée.

Vœu n° 67 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'actualisation et à la lisibilité du Plan Climat de Paris.

Le vœu n° 67 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

2010, DPE 90 - Approbation du bilan du plan de prévention des déchets pour Paris 2006-2010.

Le projet de délibération DPE 90 est adopté à main levée.

2010, DPE 102 - Signature d'une convention avec l'association L'Interloque pour l'attribution d'une subvention pour la réalisation d'une ressourcerie Paris Centre. Montant : 98.300 euros.

Le projet de délibération DPE 102 est adopté à main levée.

Vœu n° 68 relatif aux effets des intempéries sur la voirie et les dangers encourus déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Le vœu n° 68, avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

2010, DEVE 113 - Information sur le projet d'aménagement du jardin sur dalle porte de Vanves (14e) et autorisation de déposer une déclaration préalable.

Le projet de délibération DEVE 113 est adopté à main levée.

(La séance, suspendue à 13 h 25 mn, est reprise à 16 h 25, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

Débat relatif au développement du Tournoi de Roland-Garros à Paris.

Vœu n°87 déposé par l'Exécutif relatif au développement du Tournoi de Roland-Garros à Paris.

Vœu n°88 déposé par le groupe E.E.L.V.A. pour la préservation des serres d'Auteuil, un autre projet pour Roland-Garros.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Le tournoi de Roland Garros fait partie avec son histoire, ses péripéties, ses moments de gloire et de peine, de l'âme même de notre cité et participe au dynamisme économique de la capitale et à son rayonnement international.

Nous voulons donc que Roland Garros reste à Paris, et ce vœu ne s'oppose absolument pas à la solidarité métropolitaine, car ce n'est pas en déshabillant Paris que l'on habillera l'agglomération.

J'ajoute que les plus grands champions ont exprimé leur volonté que le tournoi reste à Paris, donc pour que Roland Garros demeure ici et pas ailleurs, nous soutenons le projet élaboré par la Fédération française de tennis.

La Fédération française de tennis a exprimé deux besoins prioritaires et légitimes : un toit d'abord et plus d'espace pour accueillir le public et les joueurs. Je suis favorable à ce que nous révisions le P.L.U. pour permettre la couverture amovible du court Philippe Chatrier, voire un autre peut-être par la suite, ce qui prémunira le tournoi des aléas de la météo.

Quant à l'avenir des serres d'Auteuil, il n'a jamais été question de toucher aux serres historique de Formigé. Les serres de travail, à la place desquelles il est prévu de construire un court de tennis n'ont rien à voir avec les collections classées aux monuments historiques. Il s'agit de serres construites ces trente dernières années, qui ne présentent aucun intérêt architectural particulier, certaines d'entre elles sont même en plastique. La nouvelle serre, qui sera construite, sera beaucoup plus belle et mettra beaucoup mieux en valeur les collections d'orchidées et de fougères actuellement entreposées dans des espaces tout à fait quelconques. En outre, aucune plante ne sera détruite, ni même enlevée au regard du public, puisque le reste des collections sera exposé dans un pavillon du parc floral dans le bois de Vincennes

Je rappelle que ce projet a été approuvé par la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

J'ajoute que Roland Garros ne s'installera pas à l'année dans les serres et qu'il ne s'agit de gérer que la quinzaine du tournoi proprement dit, ce qui sera fait dans le respect de toutes les exigences patrimoniales et environnementales.

Nous ne défendons pas le sport de compétition contre le sport de proximité, d'abord parce que Roland Garros est un tournoi populaire, qui fait rêver des milliers de jeunes et de moins jeunes, et suscite donc des vocations d'amateurs, mais surtout, si la F.F.T. décide de rester à Paris, le stade Hébert pourra accueillir à la fois le centre national d'entraînement, le double gymnase du Fond des Princes et un anneau d'athlétisme.

Sur l'hippodrome d'Auteuil s'installeront alors des équipements sportifs qui constitueront une offre de proximité de bien meilleure qualité qu'à Hébert, notamment pour les scolaires.

Ce projet de vœu pose le principe que la future convention conclue avec la F.F.T. porte sur une durée beaucoup plus longue que les conventions classiques et ce pour deux raisons évidentes. La première est que nous devons tenir compte de l'importance des investissements programmés et la seconde est que le site de Roland Garros ne peut accueillir que le tournoi de Roland Garros dont la F.F.T. a le monopole de l'organisation.

C'est pourquoi j'ai proposé à la Fédération une convention d'une durée de 99 ans, par ailleurs le montant actuel de la redevance devra être adapté à l'extension du périmètre de la concession, en tenant compte des investissements réalisés et de l'absence de but lucratif.

Nous sommes tombés d'accord avec la F.F.T. sur le principe d'une augmentation progressive, la redevance passant en gros d'1,6 à 3 millions d'euros dans les premières années puis, à partir de 2016, une fois la modernisation de Roland Garros achevée, la redevance sera indexée sur le chiffre d'affaires et devrait rapidement atteindre 6 à 7 millions d'euros par an.

J'ajoute qu'une clause de revoyure sera inscrite dans la convention, afin qu'après 25 ans, soit la durée d'amortissement des investissements engagés, la Ville et la F.F.T. fassent à nouveau le point sur le niveau de la redevance.

J'invite notre Assemblée à exprimer, par le vote du vœu que je lui propose, son attachement à cette part de l'identité de notre ville.

M. CONTASSOT.

A propos des serres d'Auteuil, j'ai entendu que la Commission des sites aurait donné son accord au projet mais, pour y avoir siégé, j'ai entendu, comme tous ses membres, le Préfet préciser qu'il n'en était rien et que la Commission ne se prononçait que sur l'autorisation de poursuivre l'étude de faisabilité.

J'ai lu également, que les 26.000 signataires de la pétition contre le projet ne sauraient pas ce qu'ils ont signé.

Je lis que les spectateurs traversent déjà le square des Poètes et que cela ne changera donc rien.

Je suis au regret de dire que, pendant le tournoi, les spectateurs ne peuvent pas traverser le square et qu'ils sont orientés de façon à contourner celui-ci, alors que, dans le projet, ce seraient 80.000 traversées quotidiennes.

Je lis que les serres chaudes ne seraient pas accessibles au public actuellement.

Je lis qu'il s'agirait de serres en plastique, datant de 1980 voire 2000, mais je tiens à votre disposition l'étude historique qui montre que la construction des serres chaudes date de 1905 et que c'est la réhabilitation qui a démarré en 1978.

Je lis que les collections seraient transférées pour partie au parc floral, mais je suis au regret de dire qu'il n'y a pas de serre pour les accueillir et que toute construction y est strictement interdite puisqu'il s'agit d'un espace boisé classé.

En revanche, je ne lis pas que le projet se traduirait par l'abattage d'arbres remarquables, que les services techniques de la Direction des espaces verts n'ont aucun lieu de repli, alors qu'il est prévu de leur confisquer leurs locaux techniques, j'ajoute qu'il s'agirait de privatiser un jardin public, partie intégrante du jardin botanique, non seulement pendant le tournoi mais aussi pendant tous les événements qui se dérouleraient sur les sites.

Je ne lis pas quelles sont les manifestations qui seraient organisées dans cet espace de nouveau Zénith de l'ouest parisien, quelles en seraient les fréquences, les conséquences pour la fréquentation du site, etc.

A propos de la relocalisation éventuelle du tournoi, je lis qu'une relocalisation en Ile-de-France se traduirait par une destruction de terres agricoles, alors qu'au moins un des sites envisagés est un terrain militaire et non une terre cultivée.

Je ne lis pas non plus qu'en 1978, l'US Open a quitté Forest Hills pour prendre ses quartiers à Flushing Meadows, ni qu'en 1988, l'Open d'Australie s'est implanté à Melbourne Park et qu'aucun des deux n'a eu à le regretter.

A propos de la redevance, il est prévu d'augmenter la concession de 4,5 hectares pour arriver à une surface totale de 13 hectares, donc en appliquant les règles actuelles de la concession, 1,6 million d'euros pour 6 hectares, la redevance devrait légitimement passer à 3,5 millions d'euros, or, la Ville aurait proposé 3 millions d'euros pendant trois ans, soit une diminution de 13,44 % du montant actuel de la redevance au mètre carré.

Le rapport de l'inspection générale de mai 1988 soulignait déjà la faiblesse de la redevance actuelle, estimant qu'elle devrait être fixée à 19 millions d'euros par an.

Il est dit que la redevance réelle pourrait atteindre 5 ou 7 millions d'euros, mais pour cela, il faudrait que le chiffre d'affaires atteigne soit 160 soit 190 millions d'euros.

Or, sur cette base, et toujours en appliquant les propositions de l'inspection générale de la Ville, celle-ci devrait percevoir entre 26 et 28 millions d'euros, soit un différentiel annuel, un cadeau de plus de 20 millions d'euros par an. Sur la durée proposée de 99 ans, cela fait un manque à gagner de près de 2 milliards d'euros pour la Ville et les contribuables parisiens.

On comprend bien pourquoi les responsables de

la F.F.T. parlent, je les cite, "d'offre inespérée", puisque les investissements envisagés seront remboursés huit fois.

Il va de soi aussi que ce cadeau soulève une question juridique. Je cite le rapport de l'Inspection générale : "L'article L.2125-3 du Code général de la propriété des collectivités publiques énonce que la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toutes natures procurées aux titulaires de l'autorisation."

Je rappelle également que l'article 1311-5 du Code général des collectivités territoriales interdit les C.O.D.P. de plus de 70 ans et qu'à l'initiative de Jacques BRAVO et de Jean-François LEGARET, le Conseil de Paris a voté à l'unanimité en juin 2004 un vœu demandant qu'aucune concession n'ait une durée supérieure à 25 ans.

En conclusion, ce projet est contraire aux intérêts économiques et financiers de la Ville de Paris. Il est contraire à la législation et aux décisions du Conseil de Paris. Il est contraire aux intérêts écologiques et culturels de Paris. Il est contraire aux intérêts collectifs du Grand Paris. Il est donc nécessaire de l'abandonner et de lui préférer un autre projet, solidaire de la métropole. C'est le sens de notre vœu n°88.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Simplement, il est difficile de tenter de faire croire que 1,6 million égalent 3 millions et que de passer de 1,6 million à 3 millions, c'est une baisse, que de passer de 1,6 million à 7 ou 6, c'est une baisse...

Et puis, je termine par une taquinerie : vous m'expliquerez qu'en mettant le tournoi de Roland Garros à 30 kilomètres, cela va être bon pour le bilan carbone !

Mme BECKER.

Le tournoi de tennis de Roland Garros est un tournoi de renommée internationale, organisé chaque année à Paris à la fin du printemps depuis 1928.

Deux fois plus petit en superficie que les autres tournois du Grand Chelem, son stade et ses infrastructures doivent être agrandis pour des raisons sportives, des raisons techniques et financières.

Pour mon groupe, il s'agit de s'interroger sur la popularité de ce tournoi. Les 460.000 visiteurs de l'an dernier et les audiences télévisées prouvent que ce sport appartient désormais à tous, alors que le tennis a longtemps été un sport réservé aux catégories les plus fortunées de la population.

Pour la pratique amateur, la renommée d'un tel tournoi est bénéfique et son implantation à Paris

participe de son influence et de son impact auprès du public. Je ne pense pas que les sportifs professionnels qui jouent à Roland Garros s'inquiètent vraiment de sa localisation dans l'agglomération parisienne, en revanche, si ce tournoi demeure sur notre territoire, nous souhaitons que son public soit élargi, à l'image des projets portés par le P.S.G. vers les enfants des écoles.

Dans une logique métropolitaine, un grand nombre d'événements et de structures sportives se trouvent en périphérie de Paris ou y ont déménagé ces dernières années.

Il ne serait pas illogique que la Ville se batte pour conserver sur son territoire au moins un événement majeur dans l'année.

Première critique adressée au projet présenté par la Ville : la destruction des serres chaudes, c'est-à-dire les plus modernes, qui ne présentent pas d'intérêt patrimonial ou architectural particulier, mais ce qui compte plutôt, ce sont leurs collections de plantes rares ou fragiles et la Ville apporte des garanties à ce sujet.

La deuxième critique porte sur le fait que les 460.000 visiteurs de Roland Garros vont déambuler sur le nouveau site et dégrader considérablement les jardins mais le site en question est déjà ouvert au public, et si l'extension peut permettre à plus de Parisiens et de Franciliens de découvrir ce site et de traverser des espaces verts, il nous semble qu'il y a lieu de se réjouir.

Alors que notre Majorité est à l'origine d'une création sans précédent de nouveaux équipements sportifs, c'est lui faire un drôle de procès d'intention que de l'accuser de vouloir remettre en cause le sport dans le 16e.

Nous émettons une réserve au sujet du montant de la redevance qui sera versée à la Ville, en effet, le compte n'y pas. La redevance fixée aujourd'hui reste largement insuffisante au regard des bénéfices engendrés par le tournoi au profit de la Fédération Française de Tennis et nous serons particulièrement vigilants à ce que la redevance soit rehaussée.

M. GOASGUEN, maire du 16e arrondissement.

Roland Garros est l'objet de convoitises multiples depuis de longues années.

Les villes mondiales se battent pour avoir ce grand événement. Le danger de Madrid était un danger réel. On vient de lui ajouter un danger encore plus réel, en effet, un certain nombre de communes, de départements, qui ne sont pas désargentés, se sont mis en concurrence sur Roland Garros.

En effet, un département proche de Paris propose 20 hectares en pleine propriété et de cautionner 340

millions d'euros en faveur de la construction de cet immense stade nouveau de Roland Garros, le tout desservi par une autoroute.

Le groupe EELVA en votant l'hippodrome d'Auteuil a rendu possible la situation à Jean Bouin et il doit l'assumer.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Je considère que récupérer 12 hectares sur l'hippodrome d'Auteuil était assez vertueux.

M. GOASGUEN, maire du 16e arrondissement.

Je voudrais dire que nous avons examiné très largement le plan pour le 16e arrondissement qui est l'arrondissement de Roland Garros.

Nous avons réussi à ménager l'intérêt supérieur de Paris et l'intérêt du sport de proximité dans cet endroit de Paris.

En ce qui concerne la redevance, je rappelle qu'un club sportif est destiné à faire des bons offices pour lui-même, la Fédération française de tennis est une fédération qui s'occupe du tennis français, c'est-à-dire qu'elle n'est pas une machine à faire de l'argent. Qu'elle gagne de l'argent, personne ne le conteste et d'ailleurs, il est souhaitable qu'elle en gagne le plus possible, et c'est la raison pour laquelle je pense que la redevance indexée est la bonne solution, même si je suis sceptique sur la durée du bail, mais on aura l'occasion de le voir.

La Fédération de tennis va faire plus de 220 millions d'euros d'investissement et cela doit quand même entrer en considération dans le calcul de la redevance.

Si nous voulons que cette manifestation reste à Paris, alors il faut nous donner des moyens étudiés et suffisants pour combattre nos adversaires.

Si le groupe EELVA ne veut pas que cette manifestation reste à Paris, alors il doit dire clairement qu'il est d'accord pour qu'une partie du patrimoine parisien parte de Paris.

Je suis favorable à la position de l'Exécutif. Paris aime Roland Garros et l'U.M.P. aussi !

M. LE MAIRE DE PARIS.

Nos amis de Seine-et-Marne ne sont pas nos adversaires, ce sont nos concurrents, et c'est la vie, on peut avoir une concurrence fraternelle. Mais, je préférerais que ce soit Paris qui gagne.

Mme SACHS.

Mon groupe votera ce vœu qui reprend la position que nous défendons depuis le début de ce dossier sur l'avenir parisien du tournoi de Roland Garros.

Nous souhaitons trouver un équilibre entre la stature internationale de Roland Garros et le sport de proximité, trouver un accord juste avec la

Fédération française de tennis sur le montant de la future redevance, en tenant compte des investissements réalisés et à réaliser, afin d'obtenir l'assurance d'un engagement irrévocable de la Ville de Paris pour que Roland Garros ait les moyens de maintenir son prestige, sa spécificité et puisse répondre aux critères d'excellence de couverture mobile anti caprices de la météo.

Au sein de cet hémicycle comme dans le 16e, Roland Garros a été la victime collatérale de l'opposition de notre arrondissement sur le projet Jean Bouin, qui a toujours mon hostilité, non le stade mais son mode de financement du projet.

Puis, le stade Hébert a concentré tous les conservatismes et les arrière-pensées politiciennes, mais l'entêtement sur celui-ci n'a plus été de mise dès l'autorisation de mettre en chantier les pelouses d'Auteuil.

Nos demandes répétées de réunir une commission d'aménagement de la porte d'Auteuil sont restées vaines cela aurait sans doute évité beaucoup d'incompréhension, y compris la communication désastreuse autour des serres d'Auteuil. Tout les dossiers sportifs en cours dans notre arrondissement sont interdépendants : de Molitor à Roland Garros, du Parc des Princes aux pelouses d'Auteuil, aussi, une vision globale est essentielle.

Nous vous suivrons dans votre engagement d'offrir au tournoi une extension de 60 % de sa surface actuelle, indispensable à un meilleur accueil des joueurs et du public. Reste encore la couverture de l'autoroute ou du périphérique à envisager, mais c'est un autre sujet.

Nous sommes sensibles à la beauté du projet de la Fédération française de tennis notamment pour le nouveau stade de 5.000 places enchâssé dans le sol entouré de serres. L'ouverture des serres au public lors du tournoi ne signifie pas 40.000 personnes saccageant le site classé, mais l'accès à un site magnifique pour un tournoi magique.

Nous vous suivrons sur la durée de la concession de 99 ans, véritable gage de confiance qui permet la pérennité de l'installation et l'ampleur des investissements à faire.

Nous soutenons votre proposition d'une redevance juste autour de 3 millions qui serait indexée sur le chiffre d'affaires à partir de 2016 ainsi que sur le principe d'une subvention de 20 millions d'euros pour le développement de Roland Garros.

Nous comptons sur la Ville pour être un facilitateur efficace pour la révision du P.L.U., pour la couverture du court Chatrier, voire le Suzanne Lenglen dans un second temps.

Enfin, nous prenons acte de votre engagement, et

nous saurons vous le rappeler, en faveur du sport de proximité spécialement Hébert rénové, comprenant un double gymnase et un anneau d'athlétisme.

Nous espérons avoir su convaincre la Fédération française de tennis de notre soutien, de notre intérêt commun à ce que Roland Garros ne quitte Paris.

M. CAFFET.

L'existence de Roland Garros en tant que tournoi du Grand Chelem est menacée par l'étroitesse du site actuel et par l'absence de couverture des courts, qui fait dépendre le déroulement du tournoi de la clémence de la météo.

Par ailleurs, la concurrence étrangère est vive, et nombreuses sont les capitales ou les grandes métropoles qui ont l'ambition de remplacer Paris dans la compétition sportive du Grand Chelem.

Si ce tournoi, en effet, devait quitter Paris, ce transfert ne serait pas sans conséquences sur le visage de notre métropole, il entraînerait inéluctablement une consommation significative de terres cultivables même si juridiquement, elles ont le statut de terrain constructible, et ceci, dans les trois sites.

Il aurait pour conséquence une modification sensible des paysages des territoires concernés et surtout, il se solderait par des déplacements supplémentaires que le réseau de transports collectifs actuel est dans l'incapacité d'assumer.

Je ne peux donc que m'étonner que dans cet hémicycle, certains en appellent à ce transfert sans manifester le moindre intérêt pour ces questions, comme si sauvegarder à Paris quelques serres sans aucun intérêt architectural valait beaucoup mieux que consommer plusieurs dizaines d'hectares de terrain encore vierges d'urbanisation.

Comme s'il y avait une différence fondamentale entre l'implantation de Roland Garros dans des zones quasi rurales et celle d'un circuit de formule 1 dans une zone équivalente des Yvelines.

L'essentiel est que la Fédération française de tennis souhaite maintenir le tournoi de Roland Garros à Paris et propose un projet qui est superbe.

Le projet du futur Roland Garros s'inscrit dans les exigences du développement durable et permet la réalisation d'une vaste esplanade d'environ un hectare, en outre il a été adopté par la Commission départementale des sites.

Il y avait un problème de taille à régler, celui des équipements à destination de la population scolaire, mais il l'est grâce à la mobilisation du stade Hébert et de l'hippodrome d'Auteuil, de plus ce transfert se fera en améliorant l'accueil des populations scolaires et la pratique du sport par ces populations.

Il est incontestable que le jardin des serres d'Auteuil constitue un élément majeur du patrimoine botanique de la Capitale et il ne s'agit nullement d'y attenter. Le projet de la F.F.T. inclut un nouvel équipement s'inspirant des serres de Formigé : une serre ceinturant le court de tennis, permettant ainsi d'accueillir et de montrer plus dignement une partie des collections d'orchidées et de fougères qui sont actuellement entreposées dans des serres quelconques.

Par ailleurs, il n'est évidemment aucunement question de sacrifier une seule de ces plantes puisqu'une partie de ces collections restera sur le site, tandis que l'autre sera accueillie au parc floral, dans le bois de Vincennes, permettant ainsi à l'Est parisien de profiter également de ces trésors botaniques.

Il ne s'agit pas non plus de fusionner l'actuel site du tournoi de Roland Garros et le jardin des serres au détriment de ce dernier, mais d'allier dans un unique projet d'urbanisme et d'équipements sportifs deux grands lieux de visite de la Capitale. Les Parisiens pourront ainsi profiter conjointement du sport de haut niveau et de la beauté d'un patrimoine botanique exceptionnel.

Enfin, les engagements pris par l'Exécutif qui figurent dans ce vœu, quant à la révision du P.L.U. nécessaire, ainsi qu'à la durée de la future concession et du montant de la redevance qui en résultera sont de nature à conforter les chances de Paris dans la décision que la F.F.T. prendra en février prochain.

C'est donc avec le sentiment du devoir accompli, mais aussi en étant rassuré, que mon groupe adoptera ce vœu qui contribue au maintien du dynamisme, de l'attractivité et du rayonnement de Paris sans pour autant nuire au développement durable de notre métropole.

M. MARTINS.

Le Grand Paris a besoin d'un acte réellement fondateur qui doit être la preuve que les relations entre Paris et ses voisins ont changé, que Paris n'est plus une ville arrogante, égocentrique ou nombriliste qui serait enfermée dans son périphérique autant que dans ses certitudes.

Ce dossier de la mise en conformité de Roland Garros avec les standards internationaux des grands tournois de tennis nous donne peut-être l'opportunité de formaliser cet acte fondateur. En effet, il s'agit avant tout du manque d'espace dans notre Capitale, et le développement de ce tournoi est bridé par le manque d'espace. C'est la question qui se posera sur toutes les grandes politiques publiques parisiennes dans les années à venir, notre manque d'espace, et il serait de bon ton d'y apporter une réponse métropolitaine.

Ce projet est situé précisément à un endroit où le déséquilibre territorial en matière de grands équipements est particulièrement flagrant. Sur cette porte d'Auteuil où les trois installations sportives les plus prestigieuses marquent le déséquilibre territorial en matière de grands équipements.

Ce dossier s'y prête particulièrement parce que la seule solution proposée consiste à élargir dans des dimensions qui ne seront peut-être même pas suffisantes pour correspondre à des standards internationaux, et qui, par ailleurs, supprimeraient ces fameuses serres d'Auteuil.

Je vous invite avec détermination et sympathie à faire ce premier acte fondateur, à affirmer que Paris n'est pas arc-bouté sur ses privilèges acquis, n'est pas d'un égoïsme malvenu, Paris accepte et soutient que demain, les grands projets devront aussi avoir lieu en banlieue, et Paris les soutiendra à chaque fois qu'ils développeront la métropole.

M. LE MAIRE DE PARIS.

J'ai une conviction profonde : c'est que le dynamisme de l'agglomération ne viendra pas d'un moindre dynamisme de Paris. Je crois au contraire que le dynamisme de Paris tire le dynamisme de nos voisins.

Mme HIDALGO, première adjointe.

D'autres grandes villes dans le monde, en Europe vous avez parlé de Madrid, mais Shanghai aussi se placent sur les rangs d'un tournoi du Grand Chelem, la menace est donc à prendre au sérieux.

C'est pourquoi lorsque la Fédération française de tennis a commencé à explorer d'autres pistes, y compris le déménagement de Roland Garros de Paris, nous avons pris au sérieux ces menaces.

Notre conviction est que ce tournoi est non seulement un élément de l'identité de Paris, mais son identité et sa force internationale tiennent aussi au fait qu'il est situé dans un site absolument extraordinaire de Paris.

La force du tournoi de Roland Garros à Paris, avec la proposition que nous faisons, est quelque chose qui servira la métropole toute entière.

Il y a bien eu un accord de la Commission des sites, en outre, ce projet a été reconnu en Commission des sites comme étant totalement conforme à la Charte des bois et totalement conforme aux préconisations de l'inspecteur des Bois.

Sur les signataires de la pétition, je crois que beaucoup des signataires sont convaincus que nous voulions démolir les serres historiques d'Auteuil mais, il n'en est rien. Non seulement nous ne voulons pas les démolir mais la proposition de Marc MIMRAM : un stade, un court de tennis ceinturé de serres magnifiques s'inspire des serres de Formigé.

Je voulais insister sur le fait que ceux qui voudraient installer ce futur Roland Garros, notamment vers Marne-la-Vallée, prendraient sur des terres agricoles, il y aurait un véritable problème, que l'on peut assimiler à l'étalement urbain, à vouloir absolument mettre à l'extérieur, et même assez loin des modes de transports en commun, un lieu comme celui-ci avec un tournoi de renommée internationale.

M. CONTASSOT a dit qu'il n'est pas possible d'avoir de concession supérieure à soixante-dix ans mais il a oublié une partie de la phrase : sauf si le titulaire qui est investi de droits réels sur les infrastructures y renonce, c'est le cas de la F.F.T. et c'est donc possible.

En ce qui concerne le montant de la redevance, il s'agit de la Fédération française de tennis et 80 % des recettes du tournoi sont redistribuées auprès des ligues et des clubs donc, les fédérations de sports ont un rôle, une mission de service public et c'est aussi en tenant compte de cette mission de service public que cette proposition leur a été faite.

Je constate qu'une très grande majorité de notre Assemblée est attachée à ce tournoi, que ce tournoi fait partie de l'identité de Paris et que nous voulons lui donner toute sa force. Pour les amateurs du site d'Auteuil, notamment pour les amateurs de botanique, ils pourront, pour le prix d'un billet de tennis, voir ce paysage magnifique de la nouvelle serre de Marc MIMRAM ainsi que des espèces de fleurs qui aujourd'hui ne sont pas visibles et accessibles au public.

Je vous remercie de soutenir avec autant de force ce projet.

M. VUILLERMOZ, rapporteur.

Je crois que, fondamentalement il y a un problème particulier chez Les Verts, c'est qu'ils sont opposés frontalement au sport de haut niveau et qu'ils ne veulent pas admettre que le sport de haut niveau fait partie intégrante du sport en général.

Je remercie tous ceux qui ont travaillé ici et à la Fédération française de tennis pour arriver à ce très bon projet qui améliorera Roland Garros, tel qu'il est aujourd'hui et, tel qu'il sera demain, ce sera plus beau et ce sera mieux pour tout le monde. Je veux aussi dire que cela améliorera les serres.

Je me félicite que l'on ait pensé à conserver le sport de proximité, notamment sur le stade Hébert, puisque c'était une demande et il était évident qu'il fallait y répondre.

Il faut réaffirmer que les deux gymnases qui sont à l'heure actuelle sur le Fonds des Princes seront reconstruits sur Hébert, qu'il y aura une petite piste d'athlétisme et donc une amélioration pour les scolaires et pour les jeunes du 16e arrondissement, avec les trois terrains de grands jeux, qui seront

aménagés sur les pelouses d'Auteuil, dont un, le terrain de football et la piste d'athlétisme de six couloirs, sera aménagé dès septembre 2011.

C'est vraiment quelque chose de positif parce que cela améliore évidemment le sport de haut niveau, pour le tennis et Roland Garros, et cela améliore aussi le sport de proximité dans le 16^e arrondissement.

Paris et le tennis, Roland Garros et Paris c'est une vieille histoire d'amour. C'est vrai qu'il y a aujourd'hui 41.000 licenciés dans 180 clubs et que le sport le plus pratiqué à Paris est le tennis et je suis persuadé que Roland Garros y est pour beaucoup.

Roland Garros fait totalement partie intégrante de Paris. Il fallait trouver le moyen de répondre aux demandes d'amélioration et de modernisation de Roland Garros. Nous l'avons fait, nous le faisons, il y a maintenant un bon projet.

Continuons encore pendant longtemps cette belle histoire d'amour, vous avez la possibilité de le faire en votant ce vœu et, demain, on dira : "Quelle belle compétition dans un lieu magnifique !"

M. GAREL.

Nous demandons sur les deux vœux un scrutin public et j'espère que l'on aura l'occasion de tous aller sur les serres d'Auteuil pour voir exactement ce qu'il en est.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Le scrutin public relatif au vœu n°87 est ouvert.

Il est procédé au scrutin public.

Les votes sont recueillis par voie électronique.

Le scrutin est clos.

Le résultat est le suivant :

Ont participé au vote : 153

Pour	: 141
Contre	: 12
Abstention	: 0
NPPV	: 1

Le vœu n°87 est adopté.

Le scrutin public relatif au vœu n°88 est ouvert.

Il est procédé au scrutin public.

Les votes sont recueillis par voie électronique.

Le scrutin est clos.

Ont participé au vote : 154

Le résultat est le suivant :

Pour	: 12
Contre	: 142
Abstentions	: 0

Le vœu n°88 est repoussé.

La séance, suspendue à 17h35, est reprise à 19h35, sous la présidence de M. DAGNAUD.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation au scrutin secret, des représentants suivants au sein des organismes ci-après :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une salle de sport et de locaux annexes et mise en accessibilité de l'école élémentaire sise 16-20, rue Julien Lacroix (20^e) (R. 41) :

Titulaires :

Mme Colombe BROSEL
M. Julien BARGETON
M. Pierre MANSAT
Mme Anne-Constance ONGHENA
Mme Claude-Annick TISSOT

Suppléants :

Mme Virginie DASPET
Mme Frédérique CALANDRA
Mme Fabienne GIBOUDEAUX
M. Jean-Jacques GIANNESINI
Mme Delphine BURKLI

Commission relative aux concessions d'aménagement prévue aux articles R. 300-9 et R. 300-11-2 du Code de l'Urbanisme (R. 42) :

Titulaires :

M. Bernard GAUDILLERE
M. Philippe DUCLOUX
Mme Pauline VERON
M. Gauthier CARON-THIBAUT
Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE
Mme Brigitte KUSTER
Mme Roxane DECORTE

Suppléants :

M. Jean-Pierre CAFFET
 Mme Anne HIDALGO
 Mme Camille MONTACIE
 M. Jean-Yves MANO
 M. Jean-Pierre LECOQ
 M. Michel DUMONT
 Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

Vœu n°69 déposé par les groupes de la majorité municipale relatif au financement des associations et au retrait de la circulaire du 18 janvier 2010.

Le vœu n°69 est adopté à l'unanimité.

2010, PP 74 - Modification de la délibération n°2002 PP 38 des 18 et 19 mars 2002 modifiée portant fixation du régime indemnitaire des agents de surveillance de Paris.

Le projet de délibération PP 74 est adopté.

Vœu n°70 relatif à l'implantation de la vidéoprotection dans les équipements municipaux et les parties communes des ensembles immobiliers déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Le vœu n°70 est repoussé.

Vœu n°71 déposé par le groupe UMPPA relatif aux horaires des vacataires "Points écoles".

Vœu n°71 bis déposé par l'Exécutif relatif aux vacances des "Points écoles".

Le vœu n°71 est retiré.

Le vœu n°71 bis est adopté.

Vœu n°72 déposé par le groupe Communiste et Elus du Parti de Gauche en opposition à la suppression programmée de la HALDE.

Vœu n°72 bis déposé par l'Exécutif en opposition à l'intégration de la HALDE au défenseur des droits.

Le vœu n°72 est retiré.

Le vœu n°72 bis est adopté.

Vœu n°73 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la prostitution dans le 18e.

Le vœu n°73 est adopté.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).

Après dépouillement, les résultats des scrutins secrets ci-après sont annoncés.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une salle de sport et de locaux annexes et mise en accessibilité de l'école élémentaire sise 16-20, rue Julien Lacroix (20^e) (R. 41) :

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	28
Non participation au vote	135
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15
Pour	28

Commission relative aux concessions d'aménagement prévue aux articles R. 300-9 et R. 300-11-2 du Code de l'Urbanisme (R. 42) :

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	28
Non participation au vote	135
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15
Pour	28

Les candidatures proposées sont adoptées (2010 R. 41 à R. 42).

(La séance, suspendue le mardi 14 décembre 2010 à 20h20, est reprise le mercredi 15 décembre 2010 à 9h, sous la présidence de M. NAJDOVSKI, adjoint).

2010, DAC 353 - Installation d'une sculpture monumentale de Salvador Dali, dite Le Profil du Temps, à Montmartre (18e).

Le projet de délibération DAC 353 est adopté.

2010, DAC 673 - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs signée avec l'association Musée du Montparnasse (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 67.500 euros.

Vœu n°104 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'augmentation de la subvention.

(M. VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. NAJDOVSKI, adjoint, au fauteuil de la présidence).

Le vœu n° 104 est repoussé.

Le projet de délibération DAC 673 est adopté.

2010, DAC 824 - Subvention à l'association FORANIM, Forum d'Animation, de Création, d'Expression et de Loisirs (15e). Montant : 2.000 euros.

Amendement n°105 déposé par l'Exécutif.

L'amendement n°105 est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération DAC 824, amendé, est adopté.

Vœu n°106 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux animaux sauvages dans les cirques à Paris.

Vœu n°106 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°106 est retiré.

Le vœu n°106 bis est adopté à l'unanimité.

Vœu n°107 relatif à la situation du théâtre "Les Bouffes du Nord" déposé par le groupe PCF-PG.

Le vœu n°107 est adopté.

2010, DAC 396 - Signature d'une convention avec l'Association paroissiale de l'Eglise évangélique luthérienne de l'Ascension (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 16.500 euros.

Le projet de délibération DAC 396 est adopté.

2010, DAC 576 - Subvention à l'association "Bible et Terre Sainte" (5e). Montant : 5.000 euros.

Amendement n°108 déposé par l'Exécutif.

L'amendement n°108 est adopté.

Le projet de délibération DAC 576, amendé, est adopté.

Vœu n°109 relatif au projet d'installation de la Maison de l'Histoire de France sur le site des Archives nationales (3e) déposé par le groupe "E.E.L.V.A.".

Vœu n°109 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°109 est retiré.

Le vœu 109 bis est adopté.

Vœu n°110 pour une manifestation publique à l'Hôtel de Ville en soutien au comédien et réalisateur Birman ZARGANAR déposé par le groupe "E.E.L.V.A.".

Le vœu n°110 est adopté.

Vœu n°111 relatif à la solidarité de la Ville de Paris avec le peuple ivoirien et son président démocratiquement élu déposé par M. MARTINS.

Le vœu n°111, amendé, est adopté à l'unanimité.

2010, DAC 716 - Signature d'une convention avec l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine (14280 Saint-Germain-la-Blanche-Herbe) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.

Le projet de délibération DAC 716 est adopté.

Vœu n°112 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la plaque commémorant l'attentat de la rue des Rosiers.

Le vœu n°112 est adopté à l'unanimité.

2010, DAC 719 - Acceptation de divers dons manuels faits en faveur des collections des musées de la Ville de Paris.

Le projet de délibération DAC 719 est adopté.

2010, SGRI 94 - DAC 808 - DF 98 - Signature d'une convention pour le don d'un bronze du sculpteur Antoine Bourdelle, intitulé La femme de l'artiste, Stéphanie Van Parys, à la Ville de Ramallah.

Amendement n°112 bis déposé par l'Exécutif.

L'amendement n°112 bis est adopté.

Le projet de délibération SGRI94 – DAC 808 – DF 98, amendé, est adopté.

2010, DAC 578 - DJS 328 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle signée avec l'association Compagnie Bouche à bouche/Catherine Hubeau (14e). - Montant : 7.500 euros.

Amendement n°113 déposé par l'Exécutif.

L'amendement n°113 est adopté.

Le projet de délibération DAC 578 - DJS 328, amendé, est adopté.

2010, DJS 464 Subvention à Seuil (5e). Montant : 4.000 euros.

Le projet de délibération DJS 464 est adopté.

2010, DJS 469 - Autorisation à M. le Maire de Paris de poursuivre la mise en oeuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances.

Vœu n°76 relatif à l'évolution du dispositif "Paris Jeunes Vacances" déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Amendements n°74 et n°75 déposés par M. MARTINS.

L'amendement n°74 est retiré.

L'amendement n°75 est adopté.

Le vœu n°76 est retiré.

Le projet de délibération DJS 469, amendé, est adopté.

2010, DFPE 144 - Signature d'un avenant à la convention passée avec la Fondation CASIP-COJASOR (Comité d'Action Sociale Israélite de Paris et Comité Juif d'Action Sociale et de Reconstruction) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie Susanne et David Levy (20e). - Montant : 276.871 euros.

2010, DFPE 158 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Gan Ménaïhem pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Gan Kitov (17è) et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 259.594 euros.

2010, DFPE 159 - Signature d'un avenant n°1 aux conventions passées avec l'association Gan Ménaïhem pour l'attribution d'une subvention pour respectivement le fonctionnement de la crèche collective "Léa Frankforter" et du jardin d'enfants "Sinaï" (18e), signature d'une convention d'objectifs pour chaque établissement. Montant total: 371 135 euros.

2010, DFPE 165 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Gan Ménaïhem pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Heikal Ménaïhem (20e) et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 214.788 euros.

2010, DFPE 185 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association OHEL ESTHER pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie dénommée "Ohel Léa" (19e). - Montant : 57.498 euros.

2010, DFPE 193 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association l'association Crèche Gan Esther pour l'attribution d'une subvention pour la crèche collective du 19e et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 118.777 euros.

2010, DFPE 194 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Gan Yaël Crèche et Jardin d'Enfants pour l'attribution d'une subvention pour la crèche collective du 19e et signature d'une convention d'objectifs. Montant : 200.667 euros.

2010, DFPE 196 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Gan Yaël Crèche et Jardin d'Enfants pour l'attribution d'une subvention pour la crèche familiale du 19e et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 294.225 euros.

2010, DFPE 200 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Gan Yaël Crèche et Jardin d'Enfants pour l'attribution d'une subvention pour le jardin d'enfants du 19e et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 90.539 euros.

2010, DFPE 205 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Gan Yaël Crèche et Jardin d'Enfants pour l'attribution d'une subvention pour la halte-garderie du 19e et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 73.608 euros.

2010, DFPE 274 - Signature d'un avenant N°1 à la convention passée avec l'association OZAR HATORAH pour l'attribution d'une subvention pour la crèche collective du 11e et signature d'une convention d'objectifs. Montant : 98.206 euros.

2010, DFPE 280 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Ozar Hatorah pour l'attribution d'une subvention pour la crèche collective du 13e et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 199.962 euros.

2010, DFPE 278 - Signature d'un avenant N°1 à la convention passée avec l'association INSTITUTIONS GANONE YAD pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective (11e). Montant : 66.739 euros.

2010, DFPE 198 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Jeunesse Loubavitch pour l'attribution d'une subvention pour la crèche collective du 19e et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 33.398 euros.

2010, DFPE 199 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Jeunesse Loubavitch (19e) pour l'attribution d'une subvention pour la crèche collective du 19e et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 56.847 euros.

Le projet de délibération DFPE 144 est adopté à l'unanimité.

Les projets de délibérations DFPE 158 à DFPE 199 sont adoptés.

2010, DFPE 254 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association "Le Trampoline" (5e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 322.392 euros.

Amendement n°77 déposé par l'Exécutif

(Mme DUBARRY remplace M. VUILLERMOZ au fauteuil de la Présidence)

L'amendement n°77 est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération de délibération DFPE 254, amendé, est adopté.

Vœu n°78 relatif aux fermetures successives du gymnase Burgard (15e) déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Le vœu n°78 est repoussé.

Vœu n°79 relatif au départ du semi-marathon de Paris pour les déficients visuels et athlètes en situation de handicap déposé par le groupe C.I.

Le vœu n° 79, amendé, est adopté à l'unanimité.

2010, DFPE 303 - DPVI 175 - Signature d'une convention passée avec l'Office Public de l'Habitat "Paris Habitat" pour l'attribution d'une subvention d'investissement pour l'aménagement de locaux (20e) en vue de l'aménagement d'un équipement associatif d'accueil de la petite enfance et de la création d'un espace parents-enfants. - Montant : 81.317 euros.

Amendement n°80 déposé par l'Exécutif.

L'amendement n°80 est adopté.

Le projet de délibération DFPE 303 – DPVI 175, amendé, est adopté.

Vœu n°81 déposé par les groupes de la majorité municipale relatif au projet d'ouverture d'héliport dans le secteur de la porte d'Aubervilliers.

Vœu n°81 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°81 est retiré.

Le vœu n°81 bis est adopté.

Vœu n°82 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au rachat du 37 bis rue de Montreuil (11e).

Le vœu n°82 est adopté à l'unanimité.

Vœu n°83 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation d'études d'aménagement du secteur Maillot-Grande Armée, dans la perspective du Grand Paris.

Vœu n°84 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un Comité de la Porte Maillot.

Vœu n°83 bis déposé par l'Exécutif.

Les vœux n°83 et n°84 sont retirés.

Le vœu n°83 bis est adopté à l'unanimité.

Vœu n°85 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un équipement culturel dans la Z.A.C. "Boucicaut" (15e).

Le vœu 85 est repoussé.

Vœu n°86 relatif au lancement d'un concours international d'architectes urbanistes pour l'aménagement des berges de Seine déposé par le groupe C.I.

Le vœu n°86 est repoussé.

2010, DU 86 - Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2009.

Le projet de délibération DU 86 est adopté.

Vœu n°89 relatif à l'attribution de la dénomination "rue Léo Fränkel" à une future voie du 13e déposé par le groupe P.S.R.G.A.

Le vœu n°89 est adopté.

Vœu n°90 relatif à l'attribution de la dénomination "rue Paul et Augustine Fiket" à une future voie du 13e déposé par le groupe P.S.R.G.A.

Le vœu n°90 est adopté à l'unanimité.

Vœu n°91 relatif à l'attribution de la dénomination "rue Jean-Michel Basquiat" à une future voie du 13e déposé par le groupe P.S.R.G.A.

Le vœu n°91 est adopté à l'unanimité.

Vœu n°92 relatif à un hommage à Michel Guy en donnant son nom à une voie publique déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Le vœu n°92 est repoussé.

2010, DLH 165 - Réalisation par la S.I.E.M.P. d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 7 logements PLUS et un local d'activités situé 34 rue Bichat (10e).

Le projet de délibération DLH 165 est adopté.

2010, DLH 281 - Réalisation par la R.I.V.P. d'un programme comportant 5 logements PLA-I, 12 logements PLUS, 3 logements PLS et un local d'activités, 13-15 rue Bleue (9e).

Amendement n°93 déposé par l'Exécutif.

L'amendement n° 93 est adopté.

Le projet de délibération DLH 281, amendé, est adopté.

2010, DLH 282 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant une résidence sociale de 30 logements PLA-I situé 4 rue de Provence (9e).

Le projet de délibération DLH 282 est adopté.

2010, DLH 285 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant une résidence sociale pour jeunes travailleurs de 30 logements PLAI, 72 avenue Félix Faure (15e).

Le projet de délibération DLH 285 est adopté.

2010, DLH 288 Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 5 logements PLUS 42 rue Cauchy (15e).

Vœu n°94 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accueil d'un artiste au rez-de-chaussée de l'immeuble.

Le vœu n°94 est repoussé.

Le projet de délibération DLH 288 est adopté à l'unanimité.

2010, DLH 297 - Restructuration par Résidences Sociales d'Ile-de-France (RSIF) des Foyers de Travailleurs Migrants Violet 11-12 rue Gabriel Laumain / 36-38 rue du Faubourg Poissonnière (10e) et Amandiers-Troènes 61-63 rue des Amandiers (20e).

Amendement n°95 déposé par l'Exécutif.

L'amendement n°95 est adopté.

Le projet de délibération DLH 297, amendé, est adopté.

2010, DLH 298 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction de 31 logements PLUS, 8 logements PLAI et 39 logements PLS, 141-219 boulevard MacDonald (19e)

2010, DLH 328 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 3 logements PLA-I, 9 logements PLUS et 3 logements PLS situé 28 quai des Célestins (4e).

Le projet délibération DLH 298 est adopté.

Le projet de délibération DLH 328 est adopté.

(Mme STIEVENARD remplace Mme DUBARRY au fauteuil de la Présidence)

2010, DLH 356 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction d'une résidence sociale de 47 logements PLA-I situé 55-57 rue Chardon Lagache (16e).

Le projet de délibération DLH 356 est adopté.

2010, DLH 426 - Modification temporaire du montant et des conditions d'attribution des Prêt Paris Logement (PPL 0 %) et du Prêt Parcours Résidentiel (PPR).

Amendement n°96 déposé par l'Exécutif.

L'amendement n°96 est adopté.

Le projet de délibération DLH 426, amendé, est adopté.

2010, DU 286 - Etablissement d'une servitude de passage au niveau de la rampe de parking de l'immeuble situé 379 rue de Vaugirard au profit de Paris Habitat OPH pour les locaux situés 383-385-387 rue Vaugirard (15e).

Amendement n°97 déposé par l'Exécutif.

L'amendement n°97 est adopté.

Le projet de délibération DU 286, amendé, est adopté.

Vœu n°98 relatif à la modification de la réglementation portant sur la sécurité des ascenseurs déposé par le groupe PCF-PG.

Le vœu n°98 est adopté.

Vœu n°99 relatif à l'harmonisation du dispositif d'accession à la propriété avec la PTZ+ déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Le vœu n°99 est repoussé.

Vœu n°100 relatif à la mention dans les délibérations de la situation des programmes immobiliers visés en secteur déficitaire ou excédentaire en logement social déposé par le groupe C.I.

Le vœu n°100 est adopté.

Vœu n°101 concernant le Prêt Paris Logement à taux 0% déposé par le groupe C.I.

(M. NAJDOVSKI, adjoint, remplace Mme STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Le vœu n° 101 est repoussé.

Vœu n°102 relatif à la dégradation du parc social 228 rue de Courcelles (17e) déposé par les groupes U.M.P.P.A. et C.I.

Le vœu n°102 est repoussé.

Vœu n°103 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'association "Premiers de cordée".

Le vœu n°103 est repoussé.

2010, DLH 421 - Signature d'une convention entre l'ADEME et la Ville de Paris pour le financement de prestations d'aide à la rénovation énergétique à destination des copropriétaires parisiens.

Le projet de délibération DLH 421 est adopté à l'unanimité.

Vœu n°115 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la réalisation d'un bilan annuel de la commande publique.

Vœu n°115 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°115 est retiré.

Le vœu n°115 bis est adopté à l'unanimité.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Fonds de dotation en faveur de l'ESPCI Paris Tech (Conseil d'administration) (R. 43) :

M. Jean-Louis MISSIKA
Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Commission de médiation relative au droit au logement opposable (R. 44) :

Titulaires :

M. Jean-Yves MANO
Mme Olga TROSTIANSKY

Suppléants :

M. Arnaud CHEVREUX
M. Jérôme DUCHÊNE
Mme Christine FOUCART
Mme Anne GIRON
Mme Marie-José DISCAZEUX
Mme Martine LEMAIRE
Mme Françoise FARFARA
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD

Les candidatures proposées sont adoptées (2010, R. 43 à R. 44).

2010 DEVE 140 – Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la SCI EIFFEL en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), une installation de réfrigération située 35, rue d'Alsace à Levallois-Perret (92).

Le projet de délibération DEVE 140 est retiré de l'ordre de jour.

Modification de la composition de Commissions.

L'Assemblée est informée de la modification suivante des Commissions :

M. Christophe NAJDOVSKI quitte la 6^e Commission et rejoint la 7^e Commission en qualité de titulaire.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés.

(La séance est levée le mercredi 15 décembre 2010 à 13h05).

Votes spécifiques.

Anne HIDALGO

Ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 174.

Laurence DOUVIN

Ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 231.

Roger MADEC

Claudine BOUYGUES

Isabelle GACHET

Rémi FERAUD

François DAGNAUD

Brigitte KUSTER

Hervé BENESSIONO

Jean-Jacques GIANNINESINI

Fabienne GASNIER

Ne prennent pas part aux votes sur les projets de délibération DVD 179, DU 223 et DU 211.

Jérôme COUMET

Marie-Pierre de LA GONTRIE

Annick OLIVIER

Christian SAUTTER

Liliane CAPELLE

Patrick TREMEGE

Edith CUIGNACHE-GALLOIS

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 237.

Anne HIDALGO

Claude DARGENT

Seybah DAGOMA

Gilles ALAYRAC

Pierre AIDENBAUM

Dominique BERTINOTTI

Sylvie WIEVIORKA

Jacques BOUTAULT

Karen TAIEB

Jean-François LEGARET

Claire de CLERMONT-TONNERRE

Martine MERIGOT de TREIGNY

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 91.

Jean-Yves MANO

Halima JEMNI

Gauthier CARON-THIBAUT

René DUTREY

Jean TIBERI

Roxane DECORTE

Ne prennent pas part aux votes sur les projets de délibération DU 130, DFPE 303 - DPVI 175, DLH 86, DLH 262, DLH 272, DLH 276, DLH 298, DLH 340, DLH 342, DLH 346, DLH 347, DLH 352, DLH 354, DLH 355, DLH 356, DLH 358, DLH 359, DLH 360, DLH 363, DLH 364, DLH 383, DLH 401 et DU 286.

Pierre AIDENBAUM
Danièle POURTAUD
Marie-Pierre de LA GONTRIE
Dominique BERTINOTTI
Frédérique CALANDRA
Sandrine CHARNOZ
Jean-Yves MANO
René DUTREY
Jean-François LEGARET
Claude-Annick TISSOT

Ne prennent pas part aux votes sur les projets de délibération DU 278, DLH 67, DLH 92, DLH 126, DLH 170, DLH 203, DLH 215, DLH 218, DLH 219, DLH 227, DLH 230, DLH 232, DLH 243, DLH 281, DLH 282, DLH 283, DLH 285, DLH 287, DLH 288, DLH 290, DLH 299, DLH 302, DLH 303, DLH 304, DLH 305, DLH 306, DLH 309, DLH 312, DLH 314, DLH 384, DLH 402 et DLH 412.

Didier GUILLOT
Hélène BIDARD
Véronique DUBARRY
Pierre-Yves BOURNAZEL

Ne prennent pas part aux votes sur les projets de délibération DLH 395, DLH 396 et DLH 397.

Didier GUILLOT

Ne prend pas part aux votes sur les projets de délibération DLH 406, DLH 416, DLH 419 et DU 216.

Véronique DUBARRY

Ne prend pas part aux votes sur les projets de délibération DLH 74, DLH 339, DLH 350 et DLH 351.

Pascale BOISTARD

Ne prend pas part aux votes sur les projets de délibération DLH 28, DLH 267, DLH 296, DLH 325, DLH 378, DLH 405 et DLH 420.

Ian BROSSAT

Ne prend pas part aux votes sur les projets de délibération DU 272, DLH 418 et DLH 422.

Hamou BOUAKKAZ

Ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 269.

Gilles ALAYRAC

Ne prend pas part aux votes sur les projets de délibération DLH 173 et DLH 362.

Jean-Yves MANO
Colombe BROSSEL
Gisèle STIEVENARD
Halima JEMNI
Daniel ASSOULINE
Hélène BIDARD
Christophe NAJDOVSKI
Roxane DECORTE
Emmanuelle DAUVERGNE
Anne TACHENE

Ne prennent pas part aux votes sur les projets de délibération DLH 125, DLH 128, DLH 328, DLH 365, DLH 391 et DLH 392.

Claudine BOUYGUES
Gisèle STIEVENARD
Romain LEVY
François VAUGLIN
Fabienne GIBOUDEAUX
Rémi FERAUD
Ian BROSSAT
Pierre CHARON
Jérôme DUBUS

Ne prennent pas part aux votes sur les projets de délibération DLH 117, DLH 165, DLH 198, DLH 199, DLH 255, DLH 334, DLH 336, DLH 343, DLH 370, DLH 371, DLH 372, DLH 373, DLH 374, DLH 375, DLH 376, DLH 379, DLH 380, DLH 382, DLH 385, DLH 387, DLH 388, DLH 404, DLH 410, DLH 414, DU 180 et DU 270.

Romain LEVY
Gisèle STIEVENARD
Alain LHOSTIS
Fabienne GIBOUDEAUX
Jérôme DUBUS
Jean-Yves MANO
Géraldine POIRAUT-GAUVIN

Ne prennent pas part aux votes sur les projets de délibération DLH 205 et DU 273.

François VAUGLIN
Annick LEPETIT
Jean-Yves MANO
Pierre MANSAT
Claire de CLERMONT-TONNERRE
Jérôme DUBUS

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 173.

Hermano SANCHES RUIVO

Ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DUCT 159.

Marinette BACHE

Ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DILT 34.

**Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 13, mardi 14 et mercredi 15 décembre 2010
siégeant en formation de Conseil municipal.****A - Questions des Conseillers de Paris****Questions du groupe U.M.P.P.A.**

QE 2010- 36 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police sur le décret n°2010-1390 du 12 novembre portant diverses mesures de sécurité routière.

Réponse non parvenue.

QE 2010- 37 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les mesures prises pour faire cesser les gênes occasionnées sur l'espace public par l'abandon d'un chantier au 11/13, rue Henri-Heine (16e).

Réponse non parvenue.

QE 2010-38 Question de Mme Marie-Claire CARRERE-GEE et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le nombre de logements acquis pour chaque année, depuis la précédente mandature, pour la Ville de Paris et pour le 14eme arrondissement.

Réponse non parvenue.

QE 2010-39 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au coût d'entretien du Champ de Mars et aux moyens qui y sont affectés depuis 2008.

Réponse non parvenue.

QE 2010-40 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au coût des logements achetés occupés en vue de les conventionner en logements sociaux.

Réponse non parvenue.

QE 2010-41 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux dépenses consacrées aux conservatoires municipaux depuis 2001.

Réponse non parvenue.

QE 2010-42 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux dépenses consacrées au nettoyage de l'espace public, coûts de personnel compris.

Réponse non parvenue.

B - Question d'un Conseil d'arrondissement.

QE 2010-35 Question du Conseil du 1er arrondissement à M. le Maire de Paris demandant des justifications sur la non attribution de deux appartements dans le 1er arrondissement.

Réponse non parvenue.

Membres présents :

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maité ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Christine LAGARDE, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHENE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Absents :

Mme Dominique BERTINOTTI, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Roxane DECORTE, Mme Martine NAMY-CAULIER.

Table des matières

<p>Condoléances.....2</p> <p>Félicitations à M. LECOQ promu officier dans l'Ordre national du Mérite.....2</p> <p>Souhaits de bienvenue à Mme MOREL qui remplace M. TORRETON, démissionnaire.....2</p> <p>Adoption de comptes rendus.2</p> <p>Discussion budgétaire Ville et Département.2</p> <p>2010 PP 70 Budget spécial primitif de la Préfecture de police pour 2011.....36</p> <p>Vœu n°51 du PC relatif à l'utilisation du TASER par les effectifs de police.36</p> <p>2010 DF 85 Budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2011.52</p> <p>2010 DF 85-1° Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 201152</p> <p>2010 DF 85-2° Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2011.52</p> <p>2010 DF 85-3° Autorisation de relèvement des tarifs.52</p> <p>Lettre rectificative n° 1.....52</p> <p>Lettre rectificative n° 2.....52</p> <p>Vœu n° 13 bis de l'Exécutif.....52</p> <p>Vœu n° 31 du groupe E.E.L.V.A. relatif à l'enveloppe locale d'animation pour les projets solidarité et partenariat internationaux.52</p> <p>Vœu n° 32 du groupe PCF-PG relatif à l'application et à l'extension du 1% artistique aux nouvelles constructions de la Ville.52</p> <p>Vœu n° 33 de l'U.M.P.P.A. relatif à l'actualisation des audits 2001 sur la situation budgétaire et financière et la gestion des personnels de la Ville.....53</p> <p>Vœu n° 34 de l'U.M.P.P.A. relatif à la création d'un office municipal de la fiscalité.....53</p> <p>Vœu n° 35 de l'U.M.P.P.A. relatif aux procédures d'attribution des subventions aux associations.....53</p>	<p>Vœu n° 36 du groupe "Centre et Indépendants" relatif à la mise en place d'une commission de travail sur le partenariat public-privé au stade Jean-Bouin..... 53</p> <p>Vœu n° 37 du groupe "Centre et Indépendants" relatif à la création d'un bleu budgétaire "attractivité économique de Paris". ... 53</p> <p>Vœu n° 38 du groupe "Centre et Indépendants" relatif à l'estimation des recettes attendues de la CET..... 53</p> <p>Vœu n° 39 du groupe "Centre et Indépendants" relatif à la création d'un comité consultatif d'évaluation..... 53</p> <p>Vœu n° 40 du groupe "Centre et Indépendants" relatif à la stabilisation des dépenses de fonctionnement..... 53</p> <p>Vœu n° 41 du groupe "Centre et Indépendants" relatif aux subventions aux associations..... 53</p> <p>2010, DF 87 Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif de la Ville de Paris pour 2011..... 54</p> <p>2010, DF 88 Budget primitif des états spéciaux d'arrondissements pour 2011..... 54</p> <p>2010, DF-DRH 86 Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services de la Ville de Paris pour 2011..... 54</p> <p>2010, DILT 29 - DF 25 Budget primitif du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour 2011..... 55</p> <p>2010, DPE 37 - DF 23 Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Budget primitif 2011..... 55</p> <p>2010, DPE 99 - DF 93 Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2011..... 55</p> <p>2010, DPE 38 - DF 24 Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Budget primitif 2011. 55</p> <p>2010, DPE 98 - DF 92 Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2011..... 55</p>
--	--

2010, DEVE 95 - DF 26 Budget annexe du fossoyage - Budget primitif pour 2011.....	55	2010, DDEEES 310 - Signature d'un avenant à la convention passée avec la Fédération des Centres Sociaux de Paris pour l'attribution d'une subvention - Montant : 50.000 euros.	56
2010, PP 70 Budget spécial primitif de la Préfecture de police pour 2011 (suite).....	55	2010, DDEEES 305 - Signature de conventions d'occupation du domaine public municipal pour l'installation et l'occupation expérimentale de mobilier urbain intelligent. Fixation de la redevance correspondante.	56
2010, DF 99 Contrats de couverture de taux d'intérêt et (ou) de change.	55	Vœu n° 58 relatif au mobilier urbain intelligent déposé par le groupe E.E.L.V.A.	56
2010, DDEEES 280 - Signature d'une convention de délégation de service public pour la gestion de six marchés couverts alimentaires.....	55	Vœu n° 58 bis déposé par l'Exécutif.	56
2010, DDEEES 308 - Signature d'un avenant à la convention de délégation de service public de gestion du lot C des marchés découverts alimentaires (16e).	55	Vœu n° 59 en soutien aux étudiants de l'École Normale Supérieure déposé par le groupe P.C.F.-P.G.	56
2010, DDEEES 298 - Subvention à l'association des commerçants du Haut-Montmartre (18e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 9.400 euros.....	55	Vœu n° 59 bis déposé par l'Exécutif.	56
2010, DDEEES 303 - Saisine pour avis de l'Autorité de la Concurrence sur la situation concurrentielle dans le secteur de la distribution alimentaire à Paris.....	55	Vœu n° 60 relatif à l'aménagement de l'îlot Bréguet et à la permanence d'une activité postale sur ce site déposé par le groupe P.S.R.G.A.....	57
Vœu n° 52 relatif aux dates de début et de fin des illuminations de Noël déposé par le groupe P.S.R.G.A.	56	Vœu n° 61 relatif à la mise à disposition des salons de réception de l'Hôtel de Ville déposé par le groupe "E.E.L.V.A."	57
Vœu n° 53 concernant l'organisation du marché de Noël sur les Champs-Élysées déposé par le groupe U.M.P.P.A.	56	2010, DVD 236 Communication du bilan annuel d'avancement du projet d'extension du tramway T3 à Paris.....	57
Vœu n° 54 relatif au financement des illuminations par les associations de commerçants du 15e déposé par le groupe U.M.P.P.A.	56	2010, DVD 51 - Approbation du principe d'aménagement de l'avenue de la Porte de Montmartre et de la rue Louis Pasteur Valléry Radot (18e). Signature d'une convention avec le Département de Paris pour cet aménagement au titre du contrat particulier 2009-2013. Demande des subventions correspondantes auprès du Stif et de la région Ile de France.....	57
Vœu n° 55 pour un "Arbre de Noël" équitable et durable déposé par le groupe E.E.L.V.A.	56	Vœu n° 62 déposé par les groupes de la majorité municipale relatif à l'avenir du Centre Bus Plaine Lagny (20e).....	57
Vœu n° 56 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un audit sur les procédures de passation des marchés de l'AGOSPAP.....	56	Vœu n° 63 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'instauration du "tourne à droite" pour les cyclistes.....	57
Vœu n° 57 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'adoption d'une charte portant reconnaissance du parcours syndical.	56	Vœu n° 63 bis déposé par l'Exécutif.	57
2010, DAJ 31 - Approbation de la licence "Open Data" dans le cadre de la diffusion par la Ville de Paris des données publiques en sa possession.....	56	Vœu n° 64 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la ligne 13.....	57
2010, DDEEES 264 - Signature d'une convention avec l'association Cap Digital Paris Région prévoyant le versement d'une subvention pour des actions stratégiques du pôle de compétitivité. Montant : 100.000 euros.	56	Vœu n° 64 bis déposé par l'Exécutif.	57
		Vœu n° 65 déposé par le groupe Communiste et les élus du Parti de gauche pour l'enlèvement des panneaux ACL du métro parisien.....	57

Vœu n° 65 bis déposé par l'Exécutif.....	57	Vœu n°70 relatif à l'implantation de la vidéoprotection dans les équipements municipaux et les parties communes des ensembles immobiliers déposé par le groupe U.M.P.P.A.	65
2010, DEVE 127 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la S.C.I. CNIT Développement en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des installations de réfrigération et de combustion situées tour Phare place Carpeaux à Puteaux (92).....	57	Vœu n°71 déposé par le groupe UMPPA relatif aux horaires des vacataires "Points écoles".....	65
Vœu n° 66 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la reconsidération de ce projet de tours de bureaux.....	57	Vœu n°71 bis déposé par l'Exécutif relatif aux vacances des "Points écoles".....	65
Vœu n° 66 bis de l'Exécutif.....	57	Vœu n°72 déposé par le groupe Communiste et Elus du Parti de Gauche en opposition à la suppression programmée de la HALDE.....	65
Vœu n° 67 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'actualisation et à la lisibilité du Plan Climat de Paris.....	57	Vœu n°72 bis déposé par l'Exécutif en opposition à l'intégration de la HALDE au défenseur des droits.....	65
2010, DPE 90 - Approbation du bilan du plan de prévention des déchets pour Paris 2006-2010.	58	Vœu n°73 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la prostitution dans le 18e.....	65
2010, DPE 102 - Signature d'une convention avec l'association L'Interloque pour l'attribution d'une subvention pour la réalisation d'une ressourcerie Paris Centre. Montant : 98.300 euros.....	58	Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).	65
Vœu n° 68 relatif aux effets des intempéries sur la voirie et les dangers encourus déposé par le groupe U.M.P.P.A.....	58	2010, DAC 353 - Installation d'une sculpture monumentale de Salvador Dali, dite Le Profil du Temps, à Montmartre (18e).....	65
2010, DEVE 113 - Information sur le projet d'aménagement du jardin sur dalle porte de Vanves (14e) et autorisation de déposer une déclaration préalable.....	58	2010, DAC 673 - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs signée avec l'association Musée du Montparnasse (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 67.500 euros.	66
Débat relatif au développement du Tournoi de Roland-Garros à Paris.....	58	Vœu n°104 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'augmentation de la subvention.....	66
Vœu n°87 déposé par l'Exécutif relatif au développement du Tournoi de Roland-Garros à Paris.....	58	2010, DAC 824 - Subvention à l'association FORANIM, Forum d'Animation, de Création, d'Expression et de Loisirs (15e). Montant : 2.000 euros.	66
Vœu n°88 déposé par le groupe E.E.L.V.A. pour la préservation des serres d'Auteuil, un autre projet pour Roland-Garros.....	58	Amendement n°105 déposé par l'Exécutif.	66
Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.	64	Vœu n°106 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux animaux sauvages dans les cirques à Paris.	66
Vœu n°69 déposé par les groupes de la majorité municipale relatif au financement des associations et au retrait de la circulaire du 18 janvier 2010.	65	Vœu n°106 bis déposé par l'Exécutif.	66
2010, PP 74 - Modification de la délibération n°2002 PP 38 des 18 et 19 mars 2002 modifiée portant fixation du régime indemnitaire des agents de surveillance de Paris.	65	Vœu n°107 relatif à la situation du théâtre "Les Bouffes du Nord" déposé par le groupe PCF-PG.	66
		2010, DAC 396 - Signature d'une convention avec l'Association paroissiale de l'Eglise évangélique luthérienne de l'Ascension (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 16.500 euros.	66

2010, DAC 576 - Subvention à l'association "Bible et Terre Sainte" (5e). Montant : 5.000 euros.	66	Amendements n°74 et n°75 déposés par M. MARTINS.....	67
Amendement n°108 déposé par l'Exécutif.	66	2010, DFPE 144 - Signature d'un avenant à la convention passée avec la Fondation CASIP-COJASOR (Comité d'Action Sociale Israélite de Paris et Comité Juif d'Action Sociale et de Reconstruction) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie Susanne et David Levy (20e). - Montant : 276.871 euros.	67
Vœu n°109 bis relatif au projet d'installation de la Maison de l'Histoire de France sur le site des Archives nationales (3e) déposé par le groupe "E.E.L.V.A.".....	66	2010, DFPE 158 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Gan Ménaïem pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Gan Kitov (17e) et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 259.594 euros.....	67
Vœu n°109 bis déposé par l'Exécutif.	66	2010, DFPE 159 - Signature d'un avenant n°1 aux conventions passées avec l'association Gan Ménaïem pour l'attribution d'une subvention pour respectivement le fonctionnement de la crèche collective "Léa Frankforter" et du jardin d'enfants "Sinäï" (18e), signature d'une convention d'objectifs pour chaque établissement.Montant total: 371 135 euros.	67
Vœu n°110 pour une manifestation publique à l'Hôtel de Ville en soutien au comédien et réalisateur Birman ZARGANAR déposé par le groupe "E.E.L.V.A.".....	66	2010, DFPE 165 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Gan Ménaïem pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Heikal Ménaïem (20e) et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 214.788 euros.	67
Vœu n°111 relatif à la solidarité de la Ville de Paris avec le peuple ivoirien et son président démocratiquement élu déposé par M. MARTINS.....	66	2010, DFPE 185 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association OHEL ESTHER pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie dénommée "Ohel Léa" (19e). - Montant : 57.498 euros.	68
2010, DAC 716 - Signature d'une convention avec l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine (14280 Saint-Germain-la-Blanche-Herbe) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.	66	2010, DFPE 193 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association l'association Crèche Gan Esther pour l'attribution d'une subvention pour la crèche collective du 19e et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 118.777 euros.....	68
Vœu n°112 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la plaque commémorant l'attentat de la rue des Rosiers.	67	2010, DFPE 194 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Gan Yaël Crèche et Jardin d'Enfants pour l'attribution d'une subvention pour la crèche collective du 19e et signature d'une convention d'objectifs. Montant : 200.667 euros.....	68
2010, DAC 719 - Acceptation de divers dons manuels faits en faveur des collections des musées de la Ville de Paris.....	67	2010, DFPE 196 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Gan Yaël Crèche et Jardin d'Enfants pour l'attribution d'une subvention pour la crèche familiale du 19e et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 294.225 euros.....	68
2010, SGRI 94 - DAC 808 - DF 98 - Signature d'une convention pour le don d'un bronze du sculpteur Antoine Bourdelle, intitulé La femme de l'artiste, Stéphanie Van Parys, à la Ville de Ramallah.....	67		
Amendement n°112 bis déposé par l'Exécutif.....	67		
2010, DAC 578 - DJS 328 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle signée avec l'association Compagnie Bouche à bouche/Catherine Hubeau (14e). - Montant : 7.500 euros.	67		
Amendement n°113 déposé par l'Exécutif.	67		
2010, DJS 464 Subvention à Seuil (5e). Montant : 4.000 euros.....	67		
2010, DJS 469 - Autorisation à M. le Maire de Paris de poursuivre la mise en oeuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances.	67		
Vœu n°76 relatif à l'évolution du dispositif "Paris Jeunes Vacances" déposé par le groupe U.M.P.P.A.	67		

2010, DFPE 200 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Gan Yaël Crèche et Jardin d'Enfants pour l'attribution d'une subvention pour le jardin d'enfants du 19e et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 90.539 euros.68	2010, DFPE 303 - DPVI 175 - Signature d'une convention passée avec l'Office Public de l'Habitat "Paris Habitat" pour l'attribution d'une subvention d'investissement pour l'aménagement de locaux (20e) en vue de l'aménagement d'un équipement associatif d'accueil de la petite enfance et de la création d'un espace parents-enfants. - Montant : 81.317 euros.68
2010, DFPE 205 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Gan Yaël Crèche et Jardin d'Enfants pour l'attribution d'une subvention pour la halte-garderie du 19e et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 73.608 euros.68	Amendement n°80 déposé par l'Exécutif.69
2010, DFPE 274 - Signature d'un avenant N°1 à la convention passée avec l'association OZAR HATORAH pour l'attribution d'une subvention pour la crèche collective du 11e et signature d'une convention d'objectifs.Montant : 98.206 euros.....68	Vœu n°81 déposé par les groupes de la majorité municipale relatif au projet d'ouverture d'héliport dans le secteur de la porte d'Aubervilliers.69
2010, DFPE 280 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Ozar Hatorah pour l'attribution d'une subvention pour la crèche collective du 13e et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 199.962 euros.....68	Vœu n°81 bis déposé par l'Exécutif.69
2010, DFPE 278 - Signature d'un avenant N°1 à la convention passée avec l'association INSTITUTIONS GANONE YAD pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective (11e).Montant : 66.739 euros.....68	Vœu n°82 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au rachat du 37 bis rue de Montreuil (11e).69
2010, DFPE 198 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Jeunesse Loubavitch pour l'attribution d'une subvention pour la crèche collective du 19e et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 33.398 euros.68	Vœu n°83 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation d'études d'aménagement du secteur Maillot-Grande Armée, dans la perspective du Grand Paris.....69
2010, DFPE 199 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Jeunesse Loubavitch (19e) pour l'attribution d'une subvention pour la crèche collective du 19e et signature d'une convention d'objectifs. - Montant : 56.847 euros.68	Vœu n°84 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un Comité de la Porte Maillot.....69
2010, DFPE 254 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association "Le Trampoline" (5e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 322.392 euros.68	Vœu n°83 bis déposé par l'Exécutif.69
Amendement n°77 déposé par l'Exécutif.....68	Vœu n°85 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un équipement culturel dans la Z.A.C. "Boucicaut" (15e).....69
Vœu n°78 relatif aux fermetures successives du gymnase Burgard (15e) déposé par le groupe U.M.P.P.A.68	Vœu n°86 relatif au lancement d'un concours international d'architectes urbanistes pour l'aménagement des berges de Seine déposé par le groupe C.I.....69
Vœu n°79 relatif au départ du semi-marathon de Paris pour les déficients visuels et athlètes en situation de handicap déposé par le groupe C.I.68	2010, DU 86 - Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2009.....69
	Vœu n°89 relatif à l'attribution de la dénomination "rue Léo Fränkel" à une future voie du 13e déposé par le groupe P.S.R.G.A.69
	Vœu n°90 relatif à l'attribution de la dénomination "rue Paul et Augustine Fiket" à une future voie du 13e déposé par le groupe P.S.R.G.A.69
	Vœu n°91 relatif à l'attribution de la dénomination "rue Jean-Michel Basquiat" à une future voie du 13e déposé par le groupe P.S.R.G.A.69
	Vœu n°92 relatif à un hommage à Michel Guy en donnant son nom à une voie publique déposé par le groupe U.M.P.P.A.69

2010, DLH 165 - Réalisation par la S.I.E.M.P. d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 7 logements PLUS et un local d'activités situé 34 rue Bichat (10e).....	69	de l'immeuble situé 379 rue de Vaugirard au profit de Paris Habitat OPH pour les locaux situés 383-385-387 rue Vaugirard (15e).	70
2010, DLH 281 - Réalisation par la R.I.V.P. d'un programme comportant 5 logements PLA-I, 12 logements PLUS, 3 logements PLS et un local d'activités, 13-15 rue Bleue (9e).	69	Amendement n°97 déposé par l'Exécutif.	70
Amendement n°93 déposé par l'Exécutif.	69	Vœu n°98 relatif à la modification de la réglementation portant sur la sécurité des ascenseurs déposé par le groupe PCF-PG.	71
2010, DLH 282 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant une résidence sociale de 30 logements PLA-I situé 4 rue de Provence (9e).....	70	Vœu n°99 relatif à l'harmonisation du dispositif d'accession à la propriété avec la PTZ+ déposé par le groupe U.M.P.P.A.	71
2010, DLH 285 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant une résidence sociale pour jeunes travailleurs de 30 logements PLAI, 72 avenue Félix Faure (15e)....	70	Vœu n°100 relatif à la mention dans les délibérations de la situation des programmes immobiliers visés en secteur déficitaire ou excédentaire en logement social déposé par le groupe C.I.....	71
2010, DLH 288 Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 5 logements PLUS 42 rue Cauchy (15e).	70	Vœu n°101 concernant le Prêt Paris Logement à taux 0% déposé par le groupe C.I.....	71
Vœu n°94 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accueil d'un artiste au rez-de-chaussée de l'immeuble.	70	Vœu n°102 relatif à la dégradation du parc social 228 rue de Courcelles (17e) déposé par les groupes U.M.P.P.A. et C.I.....	71
2010, DLH 297 - Restructuration par Résidences Sociales d'Ile-de-France (RSIF) des Foyers de Travailleurs Migrants Violet 11-12 rue Gabriel Laumain / 36-38 rue du Faubourg Poissonnière (10e) et Amandiers-Troènes 61-63 rue des Amandiers (20e).	70	Vœu n°103 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'association "Premiers de cordée".....	71
Amendement n°95 déposé par l'Exécutif.	70	2010, DLH 421 - Signature d'une convention entre l'ADEME et la Ville de Paris pour le financement de prestations d'aide à la rénovation énergétique à destination des copropriétaires parisiens.....	71
2010, DLH 298 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction de 31 logements PLUS, 8 logements PLAI et 39 logements PLS, 141-219 boulevard MacDonald (19e).....	70	Vœu n°115 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la réalisation d'un bilan annuel de la commande publique.	71
2010, DLH 328 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 3 logements PLA-I, 9 logements PLUS et 3 logements PLS situé 28 quai des Célestins (4e).....	70	Vœu n°115 bis déposé par l'Exécutif.	71
2010, DLH 356 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction d'une résidence sociale de 47 logements PLA-I situé 55-57 rue Chardon Lagache (16e).....	70	Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).	71
2010, DLH 426 - Modification temporaire du montant et des conditions d'attribution des Prêt Paris Logement (PPL 0 %) et du Prêt Parcours Résidentiel (PPR).	70	2010 DEVE 140 – Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la SCI EIFFEL en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), une installation de réfrigération située 35, rue d'Alsace à Levallois-Perret (92).	71
Amendement n°96 déposé par l'Exécutif.	70	Modification de la composition de Commissions.	72
2010, DU 286 - Etablissement d'une servitude de passage au niveau de la rampe de parking		Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	72
		Votes spécifiques.	73

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 13, mardi 14 et mercredi 15 décembre 2010 siégeant en formation de Conseil municipal.	76
A - Questions des Conseillers de Paris	76
Questions du groupe U.M.P.PA.	76
B - Question d'un Conseil d'arrondissement.....	77
Membres présents :	78
Absents :	78
 Annexe 1 : Scrutin public relatif au vœu n° 87 concernant le tournoi de Roland Garros	 87
 Annexe 2 : Scrutin public relatif au vœu n° 88 concernant le tournoi de Roland Garros92

**Annexe 1 : Scrutin public relatif au vœu n° 87
concernant le tournoi de Roland Garros.**

**Annexe 2 : Scrutin public relatif au vœu n° 88
concernant le tournoi de Roland Garros.**